

TABLEAU DE BORD DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE

ÉDITION 2016

Business France
en partenariat avec
Ministère de l'Économie
et des Finances
Commissariat général à
l'égalité des territoires
(CGET)

WWW.BUSINESSFRANCE.FR

EN PARTENARIAT AVEC

SOMMAIRE

04 / ÉDITORIAL

Muriel Pénicaud
Ambassadrice déléguée
aux investissements internationaux
Directrice générale
de Business France

06 / INTRODUCTION

08 / ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

10 / SYNTHÈSE

12 / CHAPITRE 1

Les indicateurs de résultats

14 # 1 Investissements directs
étrangers

20 # 2 Internationalisation
et ouverture
des économies

22 # 3 Activités stratégiques

24 # 4 Compétences
étrangères

26 / CHAPITRE 2

Les déterminants de l'attractivité

28 # 1 Taille et dynamisme
du marché

32 # 2 Éducation et capital humain

37 # 3 Recherche et innovation

43 # 4 Infrastructures

48 # 5 Environnement administratif
et réglementaire

52 # 6 Environnement financier

55 # 7 Coûts et fiscalité

62 # 8 Qualité de vie

65 # 9 Croissance verte

COMPLÉMENTS

70 # A La dynamique des territoires

77 # B L'Europe est un acteur
incontournable sur la scène
internationale

80 # C Les perceptions des
investisseurs étrangers

ANNEXES MÉTHODOLOGIQUES

84 I. Les indicateurs de résultats

85 II. Les déterminants de
l'attractivité

UNE DYNAMIQUE POSITIVE QUI SE CONFIRME

En ces temps de doutes, le réflexe est de noircir le tableau. C'est particulièrement le cas au plan économique. Aussi faut-il s'abstraire de l'air du temps si l'on veut se faire une idée juste de l'attractivité de la France. Un bon moyen d'y parvenir consiste à se reporter aux statistiques internationales reconnues sur le sujet. Tel est l'objet de ce *Tableau de bord de l'attractivité de la France*, qui met en regard les performances de la France avec celles de treize autres grands pays de l'OCDE sur tous les grands déterminants de l'attractivité. Que nous révèle l'analyse minutieuse de ces indicateurs économiques? Que le pessimisme qui a cours n'est pas justifié: les résultats qu'ils présente, quoi qu'on y fasse, sont plutôt bons pour notre pays.

Première bonne nouvelle: dans un monde qui change à toute vitesse, les atouts structurels de la France se maintiennent à un haut niveau. Le marché est dynamique, grâce au meilleur taux de fécondité d'Europe. La qualité de nos infrastructures demeure incontestée, en témoignent l'électricité, l'une des moins chères d'Europe, ou l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, le 1^{er} en Europe pour le fret, le 2^e pour le nombre de passagers.

Deuxième bonne nouvelle: certains de nos atouts se renforcent. C'est le cas de notre position géographique: l'Hexagone a vocation à devenir un hub, tant vers les pays européens que vers le continent africain. C'est le cas aussi de la productivité horaire, qui s'améliore nettement dans l'industrie manufacturière (+ 3,6 % en 2015). C'est le cas, enfin, du niveau de personnel de R & D, qui progresse comparativement à celui des autres pays étudiés.

Troisième bonne nouvelle: des facteurs habituellement moins bien notés gagnent en attractivité. La compétitivité-coût a progressé en 2015, notamment en raison du crédit d'impôt compétitivité-emploi. Le nombre de créations nettes d'entreprises augmente également. Et l'accès à l'emprunt est jugé aisé par les investisseurs étrangers, qui placent la France au 4^e rang en Europe, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni. En 2015, la France était à la 2^e place en Europe pour le nombre d'opérations de capital-risque. Avec un milliard d'euros mobilisé au premier semestre 2016, la France se hisse même au 2^e rang en Europe pour le financement des startups: la French Tech a le vent en poupe! Le visage économique de la

France rajeunit: elle apparaît de plus en plus comme un pays d'entrepreneurs et qui facilite l'entrepreneuriat, à rebours des clichés qui dénoncent un pays frileux et allergique au risque. Non, la France n'a pas décroché: elle est de plain-pied dans la 3^e révolution industrielle, et l'un de ses acteurs clés. En affirmant, en juillet 2016, que «*la France est la Silicon Valley de l'Europe*», le Président de Cisco n'a fait qu'entériner une vitalité entrepreneuriale bien réelle. Cette nouvelle image s'acclimate parmi les dirigeants étrangers, comme le montre notre sondage TNS-Sofres auprès des investisseurs. Dans un contexte économique et politique difficile, l'attractivité économique de la France progresse: 75 % des investisseurs étrangers jugent le site France attractif contre 65 % en 2014 (et 53 % en 2009).

Pour autant, des faiblesses subsistent ou se font jour. Les perceptions des chefs d'entreprise restent défavorables en ce qui concerne l'environnement réglementaire, le coût du travail et la fiscalité, malgré des efforts notables de simplification administrative – il faut 4 jours pour créer une entreprise en France, contre 4,5 au Royaume-Uni et 10,5 en Allemagne –, malgré la réduction récente du coût du travail signalée plus haut, et bien que le taux réel de la fiscalité sur les entreprises soit nettement moindre que le taux nominal affiché, notamment en raison de l'ampleur, unique en Europe, du crédit d'impôt recherche.

Les bons résultats de l'investissement étranger en France n'en viennent pas moins confirmer les bonnes nouvelles précitées. En 2015, notre pays se classe au 3^e rang en Europe pour le nombre de projets d'implantation créatrice d'emploi, et à la 1^{re} place pour l'accueil des implantations industrielles. Quant au nombre de projets étrangers de R & D, il continue d'augmenter, dépassant les 90 l'année dernière, soit une hausse de 130 % en cinq ans. La grande variété de secteurs et de fonctions économiques couverte par tous ces projets témoigne de la gamme très riche d'atouts de notre pays. Sachant que les réformes lancées ces dernières années n'ont pas encore toutes porté leurs fruits et que d'autres suivront, on peut être raisonnablement optimiste sur l'attractivité à venir de la France.

L'internationalisation des économies est bien une réalité, qui porte à la fois sur les capitaux et les talents intensifiant la concurrence entre les territoires. La mondialisation met donc en concurrence l'ensemble des acteurs économiques mondiaux.

L'attractivité économique d'un site est étroitement liée à sa compétitivité. Quelle que soit sa dimension géographique, un territoire qui n'est plus compétitif s'expose à des pertes de populations, à des phénomènes de désinvestissement, à des délocalisations d'entreprises.

L'attractivité est devenue, en quelques années, un facteur clé du dynamisme des économies nationales et de leur intégration dans l'économie globalisée. L'enjeu est d'attirer les investissements étrangers créateurs d'emploi, acteurs majeurs de la dynamisation et de l'industrialisation des territoires.

Pour la septième année consécutive, le *Tableau de bord de l'attractivité de la France* réalisé par Business France, en collaboration avec la Direction générale du Trésor et le Commissariat général à l'égalité des territoires, apporte une contribution originale dans ce domaine.

Il compare les principaux déterminants de quatorze pays de l'OCDE, en rassemblant un vaste ensemble de données économiques relatives aux indicateurs et déterminants de l'attractivité, sans postuler un système d'agrégation et de pondération de ces données. Il permet d'établir ainsi un diagnostic objectif de l'attractivité du site France.

Le *Tableau de bord* confirme l'ouverture de la France au monde : 7^e économie mondiale en termes de stock d'IDE entrants, l'une des 3 économies européennes les plus attractives aux yeux des investisseurs étrangers créateurs d'emploi, 1^{er} destination européenne des investissements industriels étrangers depuis 15 ans, 4^e pays mondial d'accueil des étudiants en mobilité internationale.

Le *Tableau de bord* révèle que la France peut compter sur ses forces que sont la taille de son marché, son positionnement géographique en Europe, la vitalité de sa démographie, la qualité de l'enseignement supérieur, la productivité de la main-d'œuvre, l'excellence des infrastructures, un environnement entrepreneurial dynamique, la qualité du cadre de vie, notamment.

Enfin, il confirme également la nécessité de regagner du terrain dans un environnement concurrentiel en matière de droit du travail et de fiscalité.

Mais l'attractivité ne se réduit pas à une dimension objective, elle intègre également l'influence perçue et générée.

Trois compléments enrichissent la réflexion.

Le premier complément présente la dynamique des territoires. Afin de relever les défis de l'attractivité des territoires, des politiques publiques (développement des infrastructures, clusters...) sont mises en œuvre.

Le deuxième complément est consacré à l'affirmation du marché européen sur la scène internationale : l'Europe est la première puissance économique mondiale, l'une des premières puissances commerciales ainsi que la première région d'accueil des entreprises étrangères.

Le dernier revient sur les perceptions des décideurs étrangers, qui influencent les choix de localisation, autant que les indicateurs économiques. Les atouts structurels de la France et, en particulier, la qualité de l'environnement offert aux entreprises innovantes ainsi que la performance de la main-d'œuvre française, sont largement reconnus. À ce titre, la French Tech représente un levier d'image et d'attractivité pour la France.

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'attractivité économique peut être définie comme la capacité à attirer les activités nouvelles et les facteurs de production mobiles – capitaux, travailleurs qualifiés – sur un territoire. Cette capacité renvoie à une large gamme de déterminants macroéconomiques. En rassemblant un vaste ensemble de données économiques sans postuler un système d'agrégation, nous proposons un diagnostic objectif de l'attractivité du site France. Nous avons identifié les indicateurs clés que sont la taille des marchés, le capital humain, la recherche et l'innovation, les infrastructures, l'environnement administratif et financier, le coût du capital et du travail (au sein desquels la fiscalité joue un rôle important), sans oublier la qualité de vie. Chaque thème est illustré à partir d'indicateurs spécifiques.

Ces pays ont un poids important dans les marchés des investissements internationaux et des compétences et/ou des relations économiques importantes avec la France. La Pologne a été choisie pour intégrer un pays d'Europe centrale et orientale ayant récemment rejoint l'UE. Les performances relatives de ces 14 pays sont autant que possible comparées à la moyenne européenne. Pour certains indicateurs déterminants, une comparaison mondiale est proposée.

Les pays étudiés sont :

Européens :

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Espagne
- Finlande
- France
- Irlande
- Italie
- Pays-Bas
- Pologne
- Royaume-Uni
- Suède

Non européens :

- États-Unis
- Japon

ATTRACTIVITÉ DE LA FRANCE : LES RÉSULTATS OBSERVÉS

Synthèse des principaux indicateurs de résultats

Indicateurs	Rang de la France parmi les 14 pays étudiés ^a	Premiers parmi les 14 pays étudiés
Projets d'investissements industriels en Europe (En nombre, 2015)	1 (1)	France, Royaume-Uni
Proportion d'étudiants étrangers inscrits dans des programmes de recherche de haut niveau (En %, 2014)	2 (1)	Royaume-Uni, France
Projets d'investissements d'origine étrangère en Europe ^c (En nombre, 2015)	2 ^b (2)	Royaume-Uni, France
Nombre d'étudiants étrangers par pays d'accueil ^d (En nombre, 2014)	4 ^d (4)	États-Unis, Royaume-Uni
Stock d'investissements directs étrangers reçus ^d (En Md\$, 2015)	8 ^d (8)	États-Unis, Hong Kong
Poids des filiales étrangères dans l'emploi du secteur manufacturier (En %, 2013)	9 (9)	Irlande, Belgique
Poids des filiales étrangères dans la valeur ajoutée du secteur manufacturier (En %, 2012)	9 (10)	Irlande, Belgique
Flux d'investissements directs étrangers entrants ^d (En Md\$, 2015)	11 ^d (20)	États-Unis, Hong Kong

a Entre parenthèses le rang de la France dans l'édition 2015 du Tableau de bord.

b Selon Ernst & Young, la France est le 3^e pays d'accueil des investissements étrangers en Europe.

c Le classement est basé sur les 12 pays européens de notre échantillon, le Japon et les États-Unis en sont exclus.

d Classement mondial.

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX DÉTERMINANTS D'ATTRACTIVITÉ

(Indicateurs triés des plus aux moins favorables)

Indicateurs	Rang de la France parmi les 14 pays étudiés*	Premiers parmi les 14 pays étudiés
Incitations fiscales à la R & D des entreprises (en % du PIB, 2013)	1 (1)	France, Belgique
Transport aérien de passagers de l'UE 27 (en millions de passagers, 2015)	2 (2)	Royaume-Uni (London Heathrow), France (Roissy-Charles de Gaulle)
Taux de pénétration de l'internet haut débit fixe (nombre d'abonnés pour 100 habitants, décembre 2015)	2 (2)	Pays-Bas, France
Part de marché mondiale dans l'industrie européenne de fonds d'investissement (en %, décembre 2015)	3 (2)	Irlande, Allemagne
Prix de l'électricité (en euro par KWH, 2 ^e semestre 2015)	3 (3)	Suède, Finlande
Transport ferroviaire de marchandises (en millions de tonnes-km, 2015)	3 (3)	Allemagne, Pologne
Accès aux marchés de l'UE 27 (indice France = 100, 2015)	3 (3)	Belgique, Pays-Bas
Investissement en capital-risque (en % du PIB, 2015)	3 (3)	Finlande, Irlande
Personnel de R & D (effectifs pour 1 000 actifs, 2014)	4 (4)	Finlande, Suède
Facilité d'accès aux emprunts (score du WEF, 2015-2016)	4 (4)	Suède, Finlande
Nombre de demandes de brevets déposées au titre du PCT (en nombre, 2013)	4 (4)	États-Unis, Japon
Avantage technologique révélé dans la nanotechnologie (indice, 2012)	4 (6)	Pologne, Espagne
Exportations de services (en % des exportations mondiales, 2015)	5 (4)***	États-Unis, Royaume-Uni
Productivité par tête du travail (en dollars, à la parité des pouvoirs d'achat de 2015)	5 (4)	Irlande, États-Unis
Rémunération du travail par salarié (en \$US, 2015)	5 (5)	Pologne, Espagne
PIB mondial (en milliards de dollars, 2015)	6 (6)	États-Unis, Chine
Dépenses intérieures de R & D (en milliards de dollars, 2014)	6 (6)***	États-Unis, Chine
Moindre inégalité de la distribution des revenus (coefficient de Gini, 2013)	6 (9)	Finlande, Belgique
Ressources humaines en science et technologie (Part dans la population active, 2015)	7 (7)	Finlande, Suède
Intensité des activités de R & D (en % du PIB, 2014)	8 (8)	Japon, Finlande
Avantage technologique révélé dans les biotechnologies (indice, 2013)	8 (6)	Espagne, Belgique
Modèles et dessins industriels (nombre par million d'habitants, 2014)	9 (7)	Suède, Autriche
Croissance du PIB (en %, 2015)	10 (10)	Irlande, Suède
Cotisations sociales (en % des recettes fiscales totales, 2014)	10 (10)	Irlande, Royaume-Uni
Taux nominal de l'impôt sur les sociétés (en %, 2015)	12 (12)**	Irlande, Pologne

* Entre parenthèses le rang de la France dans l'édition 2015 du Tableau de bord.

** Exclut États-Unis et Japon.

*** Classement mondial.

SYNTHÈSE

GRILLE DE LECTURE

L'analyse des déterminants de l'attractivité de l'économie française souligne les forces dont bénéficie la France :

- **la taille du marché domestique** (la France est la 6^e économie mondiale) ; à moins de deux heures des grandes villes européennes, **son positionnement géographique au cœur du marché européen** en fait un véritable tremplin vers le marché européen (3^e en termes d'accès aux marchés de l'UE 27) ;
- **sa puissance commerciale** : 5^e exportatrice mondiale de services et 8^e exportatrice mondiale de biens ;
- **les compétences de sa main-d'œuvre** se traduisant notamment par une productivité horaire élevée (7^e mondiale et 4^e de notre échantillon), une bonne représentation des chercheurs dans la population (9,4 chercheurs pour 1000 actifs, 4^e de notre échantillon) ;
- **son excellente connexion aux réseaux mondialisés et à la qualité de ses infrastructures** : la France bénéficie d'infrastructures aéroportuaires de qualité (**Roissy-Charles de Gaulle, 1^{er} aéroport européen pour le fret et 2^e derrière l'aéroport London Heathrow pour les passagers**) ; ainsi qu'une attractivité forte en termes d'accès à l'énergie avec un réseau électrique performant et fiable (**un niveau de prix de l'électricité parmi les plus compétitifs d'Europe**), et un **très bon taux de pénétration de l'internet haut débit fixe** (2^e de notre échantillon) ;
- **une dynamique démographique** : avec une moyenne de 2 enfants par femme, la France bénéficie de la meilleure fécondité en Europe ;
- **la France affiche en 2015 une nette amélioration de la compétitivité-coût**, s'expliquant notamment par un allègement des coûts induit par le CICE, ainsi qu'une hausse de **la productivité horaire dans l'industrie manufacturière : la productivité par heure travaillée a progressé de +3,6% en France en 2015** (+1,1% pour l'UE 28).
- la compétitivité coût de la France dans les activités de R&D s'est renforcée depuis 2008, **la France offre le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux pour les entreprises** (1^{er} de notre échantillon) ;
- **une qualité de vie** : outre la diversité et la richesse du patrimoine culturelle et historique, **le système public français propose un modèle social permettant aux citoyens d'accéder à un ensemble de services gratuits et de qualité, notamment en matière d'éducation et de santé.**

Le marché français est très dynamique en termes de créations nettes d'entreprises : +7,2% en 2014, soit 230 187 créations nettes d'entreprises pour l'ensemble de l'économie. La moyenne de l'UE 28 enregistre une hausse des créations nettes de seulement +0,9% en 2014. Dans l'industrie manufacturière, le taux de créations nettes d'entreprises atteint +6,8% en 2014, soit 16 117 créations nettes d'entreprises. Ces résultats contrastent avec le reste de l'UE 28 qui enregistre une baisse de -0,7% en 2014, de même qu'en Allemagne (-0,6%) et qu'au Royaume-Uni (-0,7%).

Cette créativité, tout comme le développement des entreprises, est facilitée par **des conditions administratives et financières plutôt favorables**. Et même **très favorables s'agissant des startups** : Paris, notamment, fait partie des villes ayant mis en place les politiques publiques de soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation les plus performantes aux côtés de San-Francisco, New York et Londres (*City Initiatives for Technology, Innovation and Entrepreneurship, Accenture*). Notre pays se distingue aussi pour l'accès des startups à la finance de marché (*Global Entrepreneurship Index 2016*). En 2015, la France était à la 2^e place en Europe pour le nombre d'opérations de **capital-risque**. **En termes de facilité d'accès aux emprunts**, la France maintient son rang et se positionne à la 4^e place de l'échantillon en 2015 selon le *Global Competitiveness report 2015-2016* du WEF, devant l'Allemagne (7^e) et devant le Royaume-Uni (10^e).

Le coût du travail et la fiscalité sont présentés comme des points faibles de la France dans les enquêtes d'opinion et dans les classements internationaux.

Une analyse plus fine des indicateurs permet cependant de nuancer ces classements. L'indicateur de rémunération du travail par salarié en 2015 place la France à la 5^e place de l'échantillon, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni. En 2015, le salaire par tête pour l'ensemble de l'économie a progressé en France de +1,4%, soit moins que l'Allemagne (+2,2%), et que le Royaume-Uni (+1,8%). **Par rapport aux principaux concurrents européens, la maîtrise du coût horaire du travail en France a été marquée.**

En termes de fiscalité, malgré un taux nominal d'imposition des bénéfices parmi les plus élevés, **les recettes tirées de l'IS ne représentent qu'une faible part du PIB en France** (2,0% en 2014, contre 2,4% pour le Royaume-Uni et 2,6% pour les États-Unis). Son rendement est ainsi plutôt faible par rapport à la moyenne de 2,9% dans les pays de l'OCDE. **Le Pacte de responsabilité et de solidarité annoncé en 2014 prévoit de réduire le taux d'IS de 33,3% à 28% entre 2017 et 2020, de supprimer la majoration d'impôt sur les sociétés en 2016, et d'éliminer progressivement la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) entre 2015 et 2017.**

La singularité fiscale française se caractérise par un taux de l'IS élevé, mais une assiette étroite, réduite par la multitude des dérogations et exonérations existantes, **la France offrant le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux pour les entreprises.**

Dans un environnement international caractérisé par une mobilité croissante du capital et une concurrence renforcée entre les économies, **ces avantages ne constituent pas pour autant un acquis définitif.** Au-delà de nos handicaps, pour lesquels des mesures spécifiques s'imposent, ce sont l'ensemble des facteurs d'attractivité qu'il faut constamment reconsidérer et renforcer. L'attractivité est en effet une notion relative, tous les pays s'efforçant d'améliorer la leur. Elle est donc toujours à remettre en chantier.

LES POINTS FORTS DE LA FRANCE

INDICATEURS	RANG FRANCE		PREMIERS PAYS
	Édition 2016	Variation	
I. TAILLE ET DYNAMISME DU MARCHÉ			
Accès aux marchés de l'UE 27	3	-	Belgique, Pays-Bas
Dépenses de consommation finale	4	-	Royaume-Uni, Italie
Taux de fécondité	1	-	France, Irlande
II. ÉDUCATION ET CAPITAL HUMAIN			
Personnel de R&D, effectif pour 1 000 actifs	4	-	Finlande, Suède
III. RECHERCHE ET INNOVATION			
Crédits publics pour la R&D	4	-	États-Unis, Allemagne
Nombre de demandes de brevets déposées au titre du PCT	4	n/a	États-Unis, Japon
Avantage technologique révélé — Nanotechnologies	4	2	Pologne, Espagne
IV. INFRASTRUCTURES			
Investissements dans les infrastructures de transport intérieur	1	-	France, Japon
Transport routier de marchandises	4	-	Allemagne, Pologne
Transport ferroviaire de marchandises	3	-	Allemagne, Pologne
15 premiers aéroports de l'UE 28	2	-	Royaume-Uni (Heathrow), France (Roissy-CDG)
Taux de pénétration de l'internet haut débit	2	-	Pays-Bas, France
Vitesse de téléchargement descendant moyen	4	-	Suède, Japon
Prix de l'électricité	3	-	Suède, Finlande
Indicateurs des principaux marchés européens de bureaux	1	-	France (Paris), Royaume-Uni (Londres)
V. ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE			
Facilités administratives en termes d'exécution des contrats	3	-	Autriche, Allemagne
Utilisation d'internet par les entreprises et les particuliers pour leurs contacts avec les pouvoirs publics	2	-	Finlande, France
Estimation de la valeur des marchés publics	2	-	Royaume-Uni, France
Croissance nette de la population d'entreprises - Ensemble de l'économie	1	-	France, Royaume-Uni
Croissance nette de la population d'entreprises - Industrie manufacturière	1	-	France, Pays-Bas
Taux de création d'entreprises	4	-1	Royaume-Uni, Pologne
VI. ENVIRONNEMENT FINANCIER			
Facilité d'accès aux emprunts	4	-	Suède, Finlande
Évolution des crédits aux sociétés non financières	1*	n/a	France, Allemagne
Parts de marché dans l'industrie européenne de fonds d'investissements	3	-1	Irlande, Allemagne
Investissement en capital-risque	3	-	Finlande, Irlande
VII. COÛTS ET FISCALITÉ			
Coût d'exploitation des entreprises - Ensemble économie	3*	-	Pays-Bas, Italie
Coût d'exploitation des entreprises - Secteur de la R&D	2*	1	Pays-Bas, France
Évolution des coûts salariaux unitaires - Ensemble économie	3*	5	Pays-Bas, Espagne
Évolution des coûts salariaux unitaires - Industrie manufacturière	1*	6	France, Pays-Bas
Évolution de la productivité par heure travaillée - Industrie manufacturière	2*	n/a	Suède, France
Évolution de la compétitivité-coût - Zone euro	2*	1	Espagne, France
Financement public et incitations fiscales à la R&D des entreprises	1	-	France, Belgique
VIII. QUALITÉ DE VIE			
Accessibilité de la santé	1	1	France, Pologne
Dépenses publiques de protection sociale	1	-	France, Finlande
Dépenses publiques pour la culture, les loisirs et les cultes	2	-	Pays-Bas, France
IX. CROISSANCE VERTE			
Production primaire d'énergie provenant des énergies renouvelables	3	-	Allemagne, Italie
Intensité carbone	2	-	Suède, France
Émissions de CO ₂ par combustion de carburant, pour 1 000 habitants	2	1	Suède, France
Intensité énergétique du PIB, avec et sans l'énergie nucléaire	1	-	France, Irlande
Emplois dans le secteur des énergies renouvelables	2	-	Allemagne, France
Chiffre d'affaires dans le secteur des énergies renouvelables	2	-	Allemagne, France

*Échantillon restreint (10 pays en moins) **Parmi les premières économies mondiales

1

Investissements directs étrangers

La France accueille sur son sol le 8^e stock (7^e si l'on regroupe Hong Kong et la Chine) d'investissements directs étrangers (IDE) dans le monde, après les États-Unis, Hong Kong, le Royaume-Uni, la Chine, l'Allemagne, Singapour et la Suisse. Selon les données de la Banque de France, le stock des IDE entrants en France atteint 606 Md€ fin 2015, en hausse de 45 Md€ par rapport à la fin d'année précédente. Les flux mondiaux d'investissements directs étrangers (IDE) enregistrent une hausse massive de 38% pour atteindre 1760 Md\$. Les pays développés redeviennent les principaux pays récipiendaires et accueillent 55% des flux d'IDE. Avec 380 Md\$, les États-Unis sont les leaders. Les flux d'IDE entrants en France ont connu un rebond pour atteindre 43 Md\$ en 2015, positionnant la France au 11^e rang mondial dans le classement du top 20 des IDE entrants.

Selon les données de la CNUCED, les flux mondiaux d'IDE ont connu un rebond de 38% en 2015, pour s'établir à 1760 Md\$.

Avec 962 Md\$, les flux d'IDE dirigés vers les pays développés ont presque doublé. Les pays développés redeviennent ainsi les premières économies récipiendaires et accueillent 55% des flux mondiaux.

Les entrées d'IDE en Europe ont atteint 504 Md\$ (en hausse de 65%) dont 439 Md\$ dans les pays de l'UE (en hausse de 50%). Avec un montant de 380 Md\$, les États-Unis deviennent le premier bénéficiaire de l'IDE au niveau mondial, devant Hong Kong et la Chine. Les États-Unis connaissent une forte hausse des investissements entrants de l'ordre de plus de 250%.

Les données de la CNUCED rappellent que la France est une terre d'accueil privilégiée des investissements étrangers. Historiquement ouverte sur l'international, **la France se positionne au 11^e rang mondial dans le classement du top 20** des IDE entrants dans le monde. La France enregistre une hausse massive des flux d'IDE entrants qui atteignent 43 Md\$ en 2015.

Fig 1

Source : UNCTAD, 2016

Flux d'investissements directs étrangers entrants (1995-2015)

En Md\$

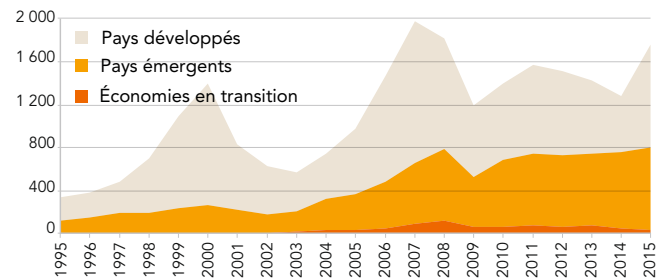


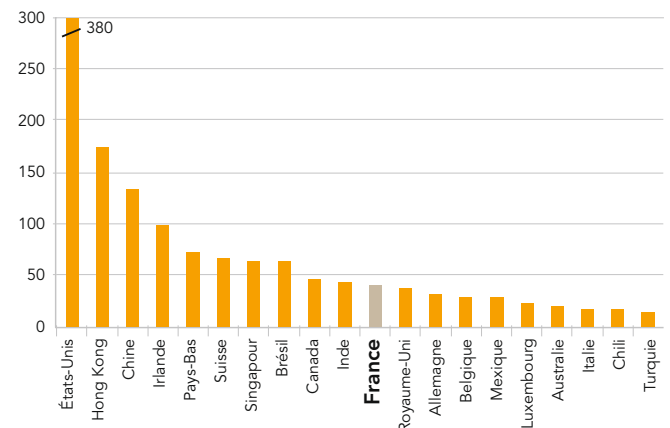
Fig 2

Source : UNCTAD, 2016

Flux entrants d'investissements directs étrangers, 2015

Principaux pays d'accueil (top 20)

En Md\$



En termes de stocks d'IDE, la France se positionne au 8^e rang mondial (7^e si l'on regroupe Chine et Hong Kong) et au 3^e rang européen avec 772 Md\$ en 2015, derrière les États-Unis (5 409 Md\$), Hong Kong (1 572 Md\$), le Royaume-Uni (1 457 Md\$), la Chine (1 221 Md\$), l'Allemagne (1 121 Md\$) Singapour (978 Md\$), et la Suisse (833 Md\$).

Par rapport à la richesse nationale (stocks d'IDE/PIB), la France accueille autant d'investissements étrangers que l'Allemagne, et plus que l'Italie ou les États-Unis.

Les pays les plus ouverts, sont généralement des lieux de transit de flux internationaux ou des pays de plus petite taille, dans lesquels une part importante des flux d'IDE enregistrés sont liés aux activités transfrontalières à des sociétés holding ou à des entités à vocation spécifique : Belgique, Pays-Bas, Irlande (cf. encadrés méthodologiques).

Fig 3

Source : CNUCED, FMI, calculs Business France

Stock d'IDE entrants, 2015

En % du PIB

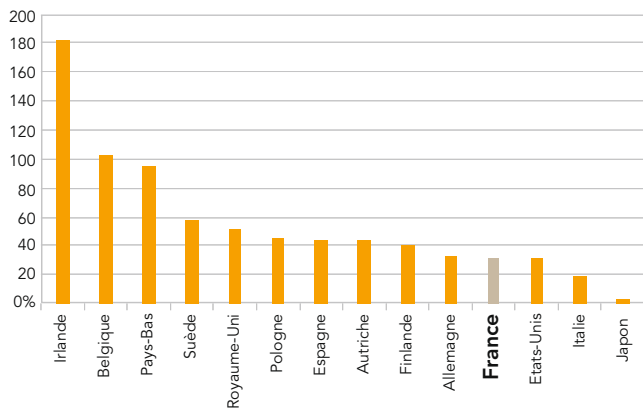


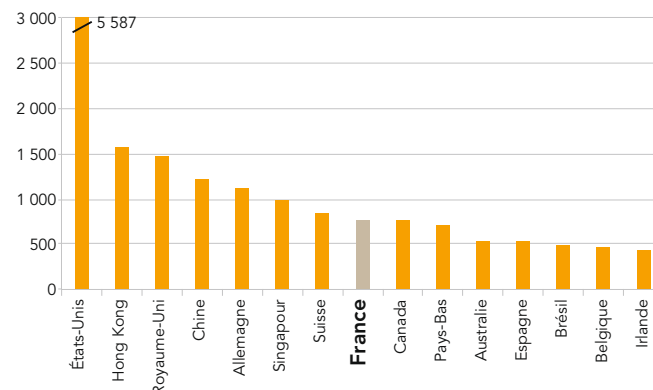
Fig 4

Source : CNUCED, 2016

Stock d'IDE entrants, 2015

Principaux pays d'accueil, top 15

En Md\$



FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS, CNUCED

Définition

Les statistiques de flux et de stocks d'investissements directs au niveau mondial sont collectées par la CNUCED, et par le FMI s'agissant des stocks, auprès des banques centrales, des instituts statistiques ou des autorités nationales. L'investissement direct est établi dès lors qu'une entreprise ou un particulier (l'investisseur) détient au moins 10% des droits de vote lors des assemblées générales d'une entreprise (considérée alors comme l'entreprise investie) ou, à défaut, 10% du capital social. L'ensemble des opérations financières entre les deux entreprises est alors enregistré en investissements directs et est présenté dans le compte financier de la balance des paiements¹.

Les statistiques de flux d'investissements directs étrangers retracent les transferts de capitaux entre les entreprises étrangères et leurs filiales françaises. Elles prennent en compte :

- les opérations en capital social *stricto sensu*, qui comprennent les créations, les acquisitions d'entreprises réalisées sous forme d'acquisitions de titres ou d'actifs productifs, les subventions d'équilibre, les consolidations de prêts, prêts subordonnés et prêts participatifs du secteur bancaire ;
- les investissements immobiliers ;
- les bénéficiers réinvestis, qui correspondent à la part des résultats opérationnels des entreprises investies revenant à la maison mère au cours d'un exercice comptable, diminuée des dividendes versés à la maison mère au cours du même exercice ;
- les autres opérations, qui recouvrent les opérations de prêt, avances, dépôts, à court et long terme, entre sociétés affiliées, à l'exception des crédits commerciaux et des crédits et dépôts entre les banques résidentes et leurs correspondants étrangers, classés en « autres investissements ».

La fiabilité des données de la CNUCED présente des limites méthodologiques

• Les flux d'IDE regroupent des opérations de nature très différente, qui ne peuvent être interprétées de manière satisfaisante au niveau agrégé comme le fait la CNUCED : les créations d'entreprises et acquisitions de capital, les investissements immobiliers (fondus au sein du poste « capital social ») et les prêts intra-groupe. Au-delà de la simple interprétation du montant total des IDE, il convient d'analyser l'évolution des investissements dits en « capital social », qui représentent les nouvelles implantations en France.

• Les flux d'IDE sont fortement volatiles et soumis à des révisions. Une très forte révision à la hausse des flux d'IDE entrants en France en 2013, a été réalisée par la Banque de France. La France figure ainsi à nouveau dans le « classement » des 20 premières économies d'accueil d'IDE, au 11^e rang en 2013 et au 19^e en 2014. La France occupait ainsi le 42^e rang en 2013².

⁽¹⁾ Méthode de balance des paiements, 05-016z, novembre 2005.

⁽²⁾ Rang exact non publié.

FLUX D'INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS, BANQUE DE FRANCE

• Selon la méthodologie internationale de référence du Manuel de la Balance des Paiements du FMI (6^e édition), la Banque de France recense les flux d'investissements étrangers entrants en France qui s'élève à 37,7 Md€ en 2015, contre 0,2 Md€ en 2014.

• Au-delà de la simple interprétation du montant total des IDE, il convient donc d'analyser et de distinguer l'évolution des différentes composantes (cf. figure ci-dessous):

– Le montant des investissements en capital social (y compris les investissements immobiliers) a triplé par rapport à 2014 pour atteindre 34,6 Md€. Ce rebond s'explique par plusieurs opérations majeures de fusions-acquisitions comptabilisées en 2015, telles que la fusion de Lafarge-Holcim et le rachat par General Electric de la branche énergie d'Alstom.

– Les bénéfices réinvestis sont en hausse de 38% : 7,3 milliards en 2015 après 5,3 milliards en 2014.

– Enfin, les prêts intra-groupe (flux de prêts internes entre filiales appartenant à la même maison mère) présentent un solde de -6 Md€ en 2015. Ce solde négatif signifie que les groupes étrangers ont globalement réduit leurs créances vis-à-vis des sociétés françaises qui leur sont affiliées au lieu de leur prêter des capitaux. En réduction par rapport à 2014 (-15 milliards), ce

solde résulte d'un recul marqué de l'endettement des sociétés françaises affiliées à des groupes étrangers et d'un recours accru au financement par endettement des opérations de fusion-acquisition.

• Flux d'IDE au sens Balance des paiements, et questions méthodologiques

La Banque de France souligne que la hausse des flux d'IDE observée ces dernières années résulte notamment des prêts intra-groupe, qui traduisent en partie le rôle croissant des établissements à vocation spécifique (EVS). Ces EVS, implantés dans des zones fiscales favorables, ont pour activité principale la détention de titres de participations de sociétés étrangères pour le compte de leur maison mère, ainsi que la gestion de trésorerie entre les différents affiliés du groupe. Ces flux accroissent les montants d'IDE et rendent difficile l'interprétation des statistiques d'investissements directs.

La Banque de France établit les statistiques d'IDE selon 2 méthodologies : (i) une méthodologie traditionnelle, appliquée par la plupart des États et utilisée par les organisations internationales ; elle seule permet une comparaison mondiale et un classement des États selon leur niveau d'IDE, en flux ou en stock ; (ii) la méthodologie dite du « principe directionnel étendu », préconisée par le FMI (6^e édition du Manuel de la balance des paiements du FMI – BPM6) et l'OCDE, consistant à retraiter les opérations de prêts intra-groupe pour ne retenir qu'un chiffre net par groupe.

Le rôle des opérations en capital social (nouvelles implantations et prises de participations) dans l'explication des résultats 2015 rappelle que les flux annuels d'IDE restent une donnée très volatile d'année en année et souvent fortement liée à quelques opérations de montant élevé. Il souligne également que l'IDE ne peut pas être lu uniquement comme un indicateur d'attractivité d'une économie : il est largement constitué d'opérations financières de fusion-acquisition, reflétant des stratégies d'entreprises, qui ne sont pas liées uniquement à l'attractivité du pays siège des entreprises rachetées

Une conclusion s'impose : l'attractivité d'une économie ne peut être appréhendée à partir de ces seuls flux d'IDE, dont les montants recouvrent des flux de nature très diverse et soumise à de fortes volatilités.

Le recours à des données de firmes est dès lors nécessaire. L'analyse doit intégrer les données relatives aux projets d'investissement productifs d'origine étrangère, ainsi que celles relatives à la contribution des filiales étrangères aux économies (emploi, R&D, valeur ajoutée). Telle est l'orientation retenue, dans son rapport annuel, par Business France.

Tab 1

Source : Banque de France

Les flux d'IDE étrangers en France (Md€)

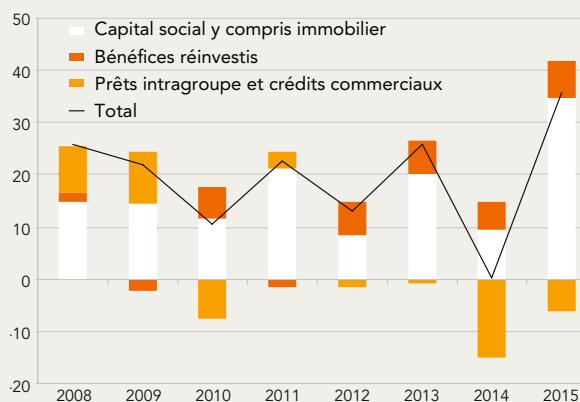
	2014	2015
Les flux d'IDE totaux	0,2	35,7
Capital social	9,7	34,6
Bénéfices réinvestis	5,3	7,3
Autres opérations (prêts intra-groupe)	-14,8	-6,2

Fig 5

Source : Banque de France, 2016

Flux d'IDE entrants en France

En Md€



DES OUTILS PUBLICS MOBILISÉS EN FAVEUR DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE L'INVESTISSEMENT

Des outils redonnant aux entreprises les moyens d'un positionnement offensif et durable dans la concurrence internationale.

- **Le Pacte national pour la croissance**, la compétitivité et l'emploi annoncé par le Premier ministre, le 6 novembre 2012, s'articule autour de huit leviers de compétitivité et de trente-cinq décisions. L'innovation est au cœur de cette stratégie.
- **Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** est un crédit automatique pour toute entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu (régime réel) et employant au moins un salarié. Le montant annuel du CICE correspond à 6 % de la masse salariale brute constituée par les salaires inférieurs à 2,5 SMIC depuis 2014. Au total, ce crédit représente 20 Md€ par an au bénéfice des entreprises à horizon 2017, soit 1 % du PIB du pays. Ce taux de crédit d'impôt sera porté à 7 % à partir du 1^{er} janvier 2017.
- **La Loi de sécurisation de l'emploi** issue d'un accord entre les partenaires sociaux. La loi répond aux besoins d'adaptation des entreprises et renforce la sécurisation de l'emploi, en permettant :
 - une meilleure anticipation des évolutions de l'entreprise ;
 - la recherche de solutions collectives pour s'adapter aux changements en sauvegardant l'emploi ;
 - la refonte des procédures de licenciements collectifs, mieux encadrées et sécurisées ;
 - la sécurisation des parcours professionnels.
- **La loi relative au dialogue social et à l'emploi** améliore la qualité et l'efficacité du dialogue social dans l'entreprise en permettant une meilleure représentativité des salariés dans les TPE, l'élargissement des possibilités de regroupement des instances de représentation du personnel, le rassemblement des nombreuses obligations annuelles de négociation et d'information et la consultation des instances de représentation du personnel.
- **La loi travail** (Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) vient renforcer cette logique en élargissant le champ de la négociation collective afin de donner plus de marges de manœuvre aux entreprises pour ajuster leur organisation aux cycles économiques, notamment en matière de temps de travail, et en créant un nouveau type d'accord visant à préserver ou développer l'emploi.
- **Le Pacte de responsabilité et de solidarité** qui se fonde sur 4 leviers :
 - alléger le coût du travail et la fiscalité des entreprises : les mesures de baisse du coût du travail représentent un effort de près de 35 Md€ à horizon 2017 ; la suppression de la contribution exceptionnelle à l'impôt sur les sociétés a permis de baisser le coût du capital des grandes entreprises pour un montant de 3 Md€ en 2016 ; la contribution sociale de solidarité des entreprises (C3S) a été supprimée pour plus de 90 % des entreprises redevables, pour un montant de 2 Md€ en 2016 ; le taux de l'impôt sur les sociétés sera ramené à 28 % à horizon 2020 pour toutes les entreprises, en commençant par les PME en 2017 ;
 - réduire les prélèvements salariaux pour mieux rémunérer le travail ;
 - amplifier le choc de simplification ;
 - améliorer le champ de la négociation sociale.
- **La Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances** comprend notamment les réformes suivantes :
 - la réforme des prud'hommes : le plafond des indemnités est fixé et est fonction de l'ancienneté du salarié et de la taille de l'entreprise ;
 - la sécurisation des procédures de licenciements collectifs permettant aux entreprises contraintes d'y avoir recours de maintenir une partie de leur activité et de conserver le maximum d'emplois ;
 - le suramortissement productif (fixé à 140 % du prix de revient de l'investissement) : toutes les entreprises qui réalisent un investissement productif entre le 15 avril 2015 et le 15 avril 2016 bénéficient d'un avantage fiscal exceptionnel permettant une réduction immédiate de l'impôt sur les sociétés en proportion du montant de leur investissement. Ce dispositif a en outre été prolongé jusqu'à avril 2017 et étendu aux industries numériques ;
 - la désintermédiation bancaire : faciliter le crédit inter-entreprises, développer les bons de caisse, possibilité de créer des contrats d'assurance vie ;
 - la suppression de la peine de prison associée au délit d'entrave au fonctionnement des instances représentatives du personnel ;
 - le régime des impatriés est rendu plus attractif : le salarié peut continuer à bénéficier du régime des impatriés, dont la durée maximale est fixée à 5 ans, même s'il évolue au sein du groupe.
 - la réforme des Bons de Souscription en Parts de Créateurs d'Entreprises qui facilitera le recrutement de talents dans les startups.

Des outils améliorant l'écosystème et facilitant l'investissement décidé par les entreprises.

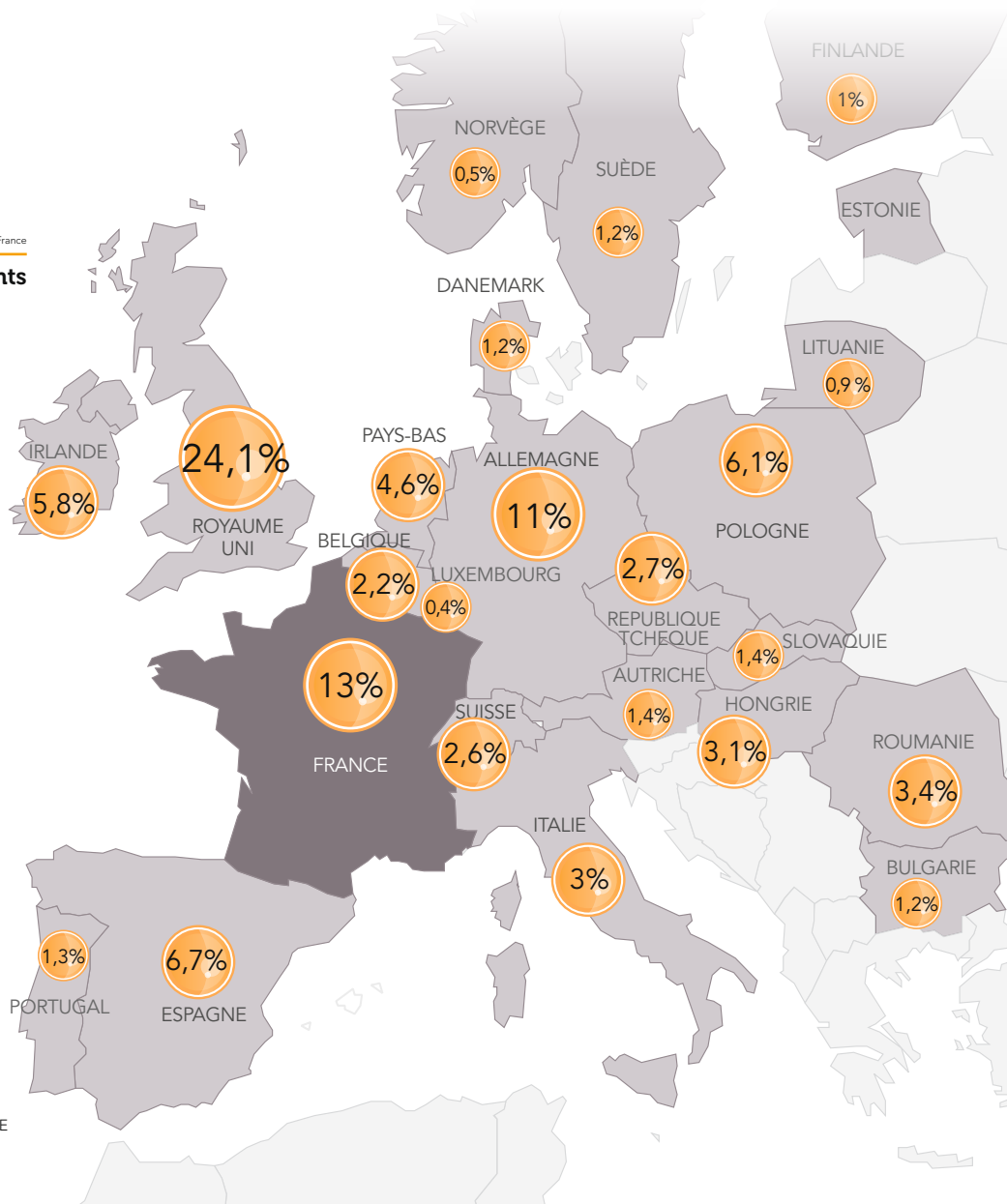
- **La Banque publique d'investissement (BPI)** offre aux entreprises, en particulier les PME et ETI innovantes, un service de financement de proximité, à l'aide d'une palette élargie d'instruments financiers et de conseils pour intervenir à tous les stades de leur développement.
- **Le « crédit d'impôt recherche »**, incitation fiscale sans équivalent en Europe reposant sur un crédit d'impôt de 30 % des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€, et de 5 % au-delà de ce montant, est étendu aux dépenses d'innovation (prototypes et pilotes) pour les PME dès 2013 (crédit d'innovation au taux de 20 %, dans la limite de 400 000 € de dépenses). Ce dispositif représente un levier puissant pour la recherche partenariale, puisque les dépenses sous-traitées à des organismes publics sont prises en compte à hauteur de 200 %, (à concurrence de 12 M€). En 2013, 16 531 entreprises recourent au crédit d'impôt recherche et/ou au crédit impôt innovation pour une créance de 5,6 Md€ (au titre des dépenses de recherche et d'innovation).
- **L'Industrie du Futur**, action transversale des 9 solutions de la Nouvelle France Industrielle lancée en mai 2015, accompagne les entreprises qui modernisent leur outil productif par le numérique. Les investissements dans des actifs immatériels, particulièrement sujets à des défaillances de marché, sont éligibles à des prêts sans garantie, distribués par Bpifrance. Par ailleurs, plus de 2 000 PME et ETI seront accompagnées vers la transition numérique par les conseils régionaux avec l'appui technologique de l'Alliance pour l'Industrie du Futur.

L'attractivité d'une économie doit également s'apprécier au travers des investissements étrangers productifs créateurs d'emploi (nouveaux sites de production ou de services) et des extensions d'activité. Ces investissements physiques d'origine étrangère sont restés dynamiques depuis le début de la crise : la France compte, avec le Royaume-Uni et l'Allemagne, parmi les pays européens les plus attractifs pour les investissements étrangers créateurs d'emploi.

La dynamique des décisions d'implantation des firmes multinationales s'est maintenue en 2015. Les États-Unis sont les principaux investisseurs réalisant près du tiers des implantations en Europe. Le Royaume-Uni se positionne au 1^{er} rang en Europe pour le nombre de projets d'implantation créatrice d'emploi en 2015. La France a accueilli 13 % des investissements étrangers créateurs d'emploi qui ont été recensés en Europe.

Les principales fonctions servies par les projets d'investissements étrangers en Europe en 2015 sont les « services aux entreprises » (30%), « les centres de décision » (29%), ainsi que « la production » (23%). Dans un contexte de ralentissement économique mondial et de rééquilibrage budgétaire dans les pays développés, la France a maintenu son attractivité et a attiré 963 nouveaux projets associés à la création ou au maintien de 33 682 emplois. 60% de ces investissements sont le fait d'entreprises européennes. Les États-Unis et l'Allemagne sont les principaux pays investisseurs et réalisent le tiers des investissements étrangers.

Fig 6 Source : Observatoire Europe, Business France
Répartition des projets d'investissements étrangers en Europe (2015)
 Part de marché européenne



LE CONTRÔLE DES INVESTISSEMENTS

La France est ouverte à l'investissement étranger. Le principe de liberté est posé par l'article L.151-1 du Code monétaire et financier, qui énonce : « Les relations financières entre la France et l'étranger sont libres. »

Comme d'autres États, la France conserve la possibilité d'imposer des restrictions limitées à ce principe d'ouverture. De nombreux pays en Europe (Allemagne, Royaume-Uni, Italie notamment) et hors d'Europe (États-Unis, Canada, Australie notamment) disposent également de législations qui permettent de contrôler les investissements étrangers réalisés dans les secteurs stratégiques.

Elle a ainsi précisé le régime relatif aux investissements sensibles à travers les dispositions prévues par les articles L.151-3 et R.153-1 et suivants du Code monétaire et financier :

- le régime français prévoit une distinction entre les investissements provenant d'États

membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, et ceux provenant de pays tiers, pour tenir compte des exigences des Traités européens ;

- la liste des activités soumises à autorisation préalable est définie dans les domaines qui relèvent de l'ordre public, de la sécurité publique et de la défense nationale.

Le décret n° 2014-674 du 14 mai 2014 relatif aux investissements étrangers soumis à autorisation préalable d'investissement (Journal Officiel du 15 mai 2014) actualise le champ des secteurs qui relèvent de la procédure d'autorisation préalable d'investissement pour prendre en compte les activités essentielles à la garantie des intérêts du pays en matière d'ordre public, de sécurité publique ou de défense nationale dans six secteurs : les transports, l'eau, l'énergie, les communications électroniques, la santé publique et les activités d'importance vitale telles que définies par le Code de la défense.

Cette évolution réglementaire a pour enjeu de s'assurer que les objectifs légitimes de protection de l'ordre public seront bien pris en compte par les investisseurs étrangers, qu'ils soient issus de pays de l'Union européenne ou de pays tiers. Au besoin, le Gouvernement pourra demander des engagements spécifiques ou imposer des conditions à la réalisation des investissements concernés.

Les conditions des engagements sont prévues par la réglementation et ces derniers doivent être proportionnés aux intérêts français en matière de défense nationale, de sécurité et d'ordre public, en tenant compte de chaque situation.

Les investisseurs étrangers peuvent, en application de l'article R.153-7 du Code monétaire et financier, saisir le ministre chargé de l'économie, avant la réalisation d'un investissement, d'une demande écrite aux fins de savoir si cet investissement est soumis à une procédure d'autorisation préalable.

INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

Bilan France

Le « Bilan de l'investissement étranger en France » élaboré par Business France et ses partenaires régionaux recense annuellement, depuis 1993, les investissements créateurs d'emploi en France décidés par des entreprises étrangères. Ce bilan comptabilise le nombre d'emplois générés durant les trois premières années du projet. Il fournit des statistiques détaillées par secteur d'activité, type d'opération et de fonction, pays d'origine et région d'accueil.

• Types d'investissements productifs recensés :

- les créations, qui correspondent à des emplois créés sur un nouveau site ;
- les extensions, qui génèrent de nouveaux emplois sur un site existant ;
- les reprises, qui intègrent les emplois sauvegardés grâce à l'acquisition d'une société en difficulté par un investisseur étranger ;
- les reprises-extensions, pour lesquelles sont comptabilisés les emplois créés suite à l'acquisition d'une entreprise française – qui n'est pas en difficulté – par un investisseur étranger ;
- les rachats-extensions, qui correspondent à des emplois créés à la suite d'acquisition d'entreprises saines.

Le recueil des données

Les données du bilan des investissements étrangers en France sont issues de trois sources :

- les projets identifiés et accompagnés par Business France.

- les projets suivis directement par les partenaires territoriaux (correspondants chef de fil en région (CCFR)) de Business France en France ;

- l'« Observatoire France » de Business France, qui détecte, au travers d'un suivi de la presse économique internationale les entreprises étrangères susceptibles de venir s'implanter en France. Chaque année, plus de 700 projets étrangers sont intégrés à cet observatoire.

Observatoire Europe, Business France

L'observatoire de Business France recense les projets d'investissement étrangers créateurs d'emploi en Europe qui ont fait l'objet d'une communication dans la presse, depuis 2007. Les sources comprennent les communiqués de presse, les journaux et la presse spécialisée, les publications d'associations professionnelles, sites web d'entreprises.

Chaque décision d'investissement est rattachée à la maison mère de l'entreprise qui investit. Deux types d'investissement sont retenus : les créations de sites et les extensions de sites déjà existants. Sont exclues les

fusions-acquisitions, les prises de participation ainsi que les alliances stratégiques.

European Investment Monitor, EY

Sont pris en compte dans la base de données EIM les projets d'investissement direct étranger créant des emplois dans le cadre de créations ou d'extensions de sites, tels que des unités de production, plateformes logistiques, centres de back office, centres de service partagés, quartiers généraux, centres de R&D, bureaux de marketing et vente.

Crossborder Investment Monitor, fDi Markets

La base de données Crossborder Investment Monitor, réalisée par fDi Markets selon l'approche des observatoires, rassemble des données relatives aux projets d'implantation des firmes étrangères dans le monde, depuis 2003. Ne sont pris en compte que les projets « greenfield » et les extensions. Sont exclues les fusions-acquisitions, les privatisations ainsi que les alliances stratégiques.

Les observatoires ne détectent qu'une partie des décisions d'investissement vérifiées et comptabilisées par Business France et ses partenaires régionaux annuellement lors de la construction du Bilan France. En dépit de ces limites, les observatoires sont utilisés pour évaluer les positions relatives des pays européens.

2

Internationalisation et ouverture des économies

La contribution des entreprises sous contrôle étranger est particulièrement importante en Irlande et en Belgique, et est pour l'ensemble des pays de l'échantillon plus marquée dans l'industrie manufacturière.

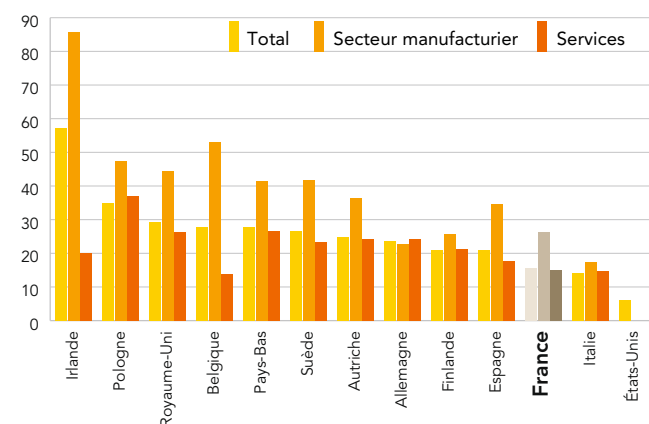
L'économie française est très ouverte aux capitaux étrangers. Les entreprises étrangères, qui ne représentent que 1 % du nombre des entreprises opérant en France, apportent une contribution substantielle à l'économie française. Près d'un salarié sur 9 travaille dans une filiale de groupe étranger, et un salarié sur 5 dans l'industrie manufacturière. La part qu'occupent les capitaux étrangers dans la capitalisation boursière française témoigne également de l'ouverture et de l'attractivité de l'économie française.

La contribution des entreprises sous contrôle étranger (*Foreign Affiliates Trade Statistics - FATS*) aux différentes économies est significative. **Ces indicateurs illustrent l'internationalisation de l'ensemble des économies.** En 2013, ces entreprises occupent une place importante dans l'industrie manufacturière des principaux pays développés. Elles assurent, dans de nombreux pays de l'Union européenne, plus du quart de la valeur ajoutée du secteur manufacturier. **En France, la contribution des filiales étrangères à la valeur ajoutée est de 16 % en 2013 pour l'ensemble de l'économie et est plus marquée dans l'industrie manufacturière : les filiales étrangères y assurent 26 %.**

Fig 7

Source : OCDE, activités des FMN 2016

Contribution des filiales étrangères à la valeur ajoutée (2013)
En % du total

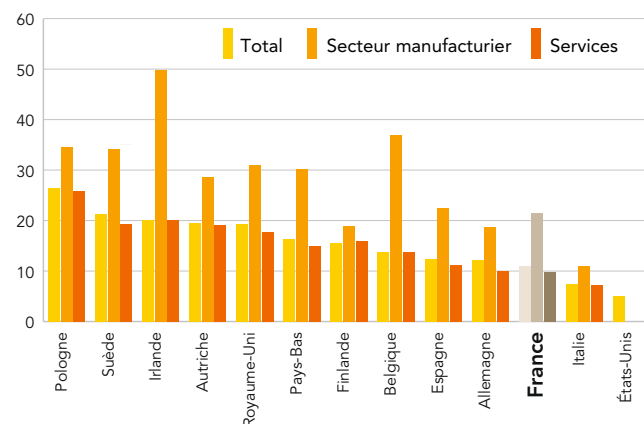


La contribution à l'emploi est variable selon les pays et est également plus marquée dans l'industrie manufacturière. En Irlande, la moitié des emplois dans l'industrie manufacturière est réalisée par les entreprises sous contrôle étranger. **En France, 21 % de l'emploi est réalisé par ces entreprises.**

Fig 8

Source : OCDE, activités des FMN 2016

Contribution des filiales étrangères à l'emploi (2013)
En % du total



L'internationalisation des économies se mesure également à la part que prennent les filiales étrangères dans les dépenses de R&D exécutées par les entreprises sur le territoire national. Ces filiales jouent un rôle prédominant dans la réalisation des activités de recherche & développement en Belgique, Irlande, Autriche et Royaume-Uni.

Fig 9

Source : OCDE, activités des FMN 2016

Contribution des filiales étrangères à la R&D (2013)

En % du total

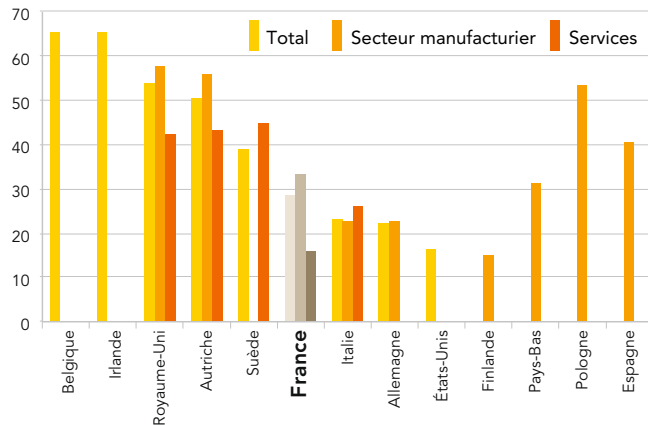
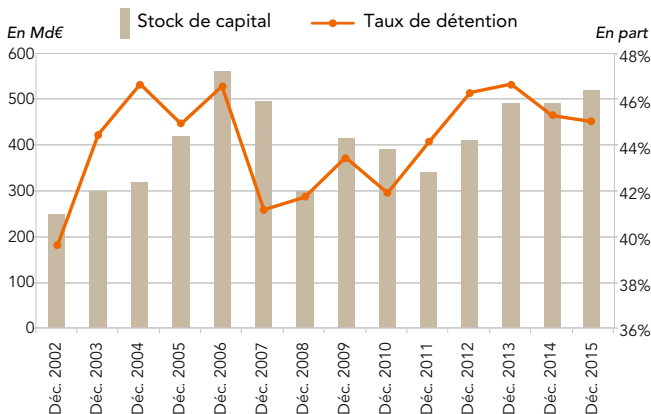


Fig 10

Source : Banque de France, 2015

Taux de détention par les non-résidents du CAC 40



En France, les filiales étrangères réalisent 28% des dépenses de R&D exécutées par les entreprises sur le territoire national. Si ce taux est plus faible qu'en Autriche, Belgique ou au Royaume-Uni, il surpasse celui observé en Allemagne (22%).

À la fin de l'année 2015, les non-résidents détiennent 517 milliards d'euros d'actions des sociétés françaises du CAC 40, sur une capitalisation boursière totale de 1 150 milliards d'euros, soit un taux de détention de 45%. Bien que ce taux soit en baisse par rapport à 2014, il reste supérieur au point bas observé en 2007 (41,2%), ainsi qu'à la moyenne des dix dernières années.

Les non-résidents augmentent leurs achats de titres de sociétés du CAC 40, pour 2,1 milliards d'euros, mais les résidents y investissent davantage, à hauteur de 6,7 milliards d'euros, d'où la hausse de leur part relative de détention.

À fin 2015, sur les 45% d'actions françaises du CAC 40 détenues par des non-résidents, 19,9% le sont au sein de la zone euro, 15,9% aux États-Unis et 3,5% au Royaume-Uni (Cf. Bulletin de la Banque de France n°207, Septembre Octobre 2016).

OUVERTURE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

Selon l'INSEE, les filiales de groupes étrangers :

- emploient près du quart de l'effectif salarié du secteur de l'industrie en France ;
- contribuent à hauteur de 29% au chiffre d'affaires de l'industrie française ;
- assurent 34% des exportations de l'industrie manufacturière ;
- assurent 28% des dépenses de R&D totales des entreprises en France (MESR-SIES, 2013).

Parmi les 500 premières entreprises mondiales, 29 entreprises sont françaises, 28 allemandes et 26 britanniques (Global Fortune 500, 2016).

3

Activités stratégiques

L'implantation de centres de Recherche et Développement (R&D) et de quartiers généraux/sièges sociaux des groupes internationaux a des effets d'entraînement sur le reste de l'économie, en termes de savoir-faire et de transferts technologiques. En ce sens, ces opérations méritent d'être identifiées comme stratégiques. Elles contribuent très fortement à l'attractivité du site France et au potentiel de croissance de l'économie. En 2015, la France est le troisième pays européen d'implantation des activités de Recherche et Développement d'entreprises étrangères, derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne.

La France compte parmi les premiers pays européens pour l'accueil des projets étrangers de R & D.

En 2015, elle a été le 3^e pays d'accueil des activités de R & D, après le Royaume-Uni et l'Allemagne, accueillant 11% de l'ensemble des projets étrangers de R&D recensés en Europe.

Le Royaume-Uni est de loin le principal pays d'accueil des quartiers généraux: 44% de ces implantations destinées à l'Europe se localisent au Royaume-Uni.

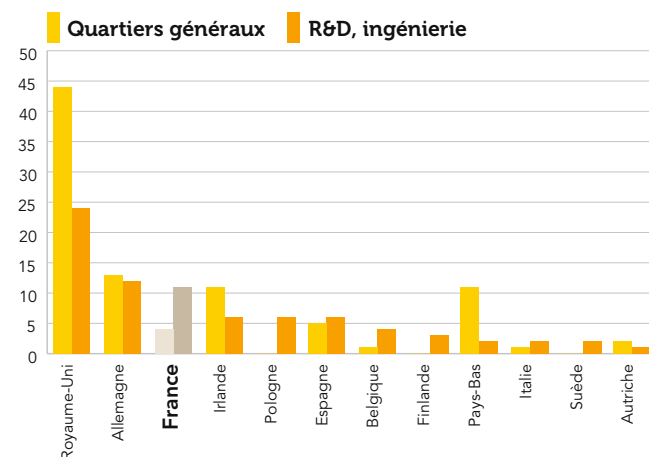
Fig 11

Source : fDi Markets

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2015)

En part du marché européen dans les fonctions retenues

En %



Note : le rang dépend du poids de la fonction R&D, ingénierie

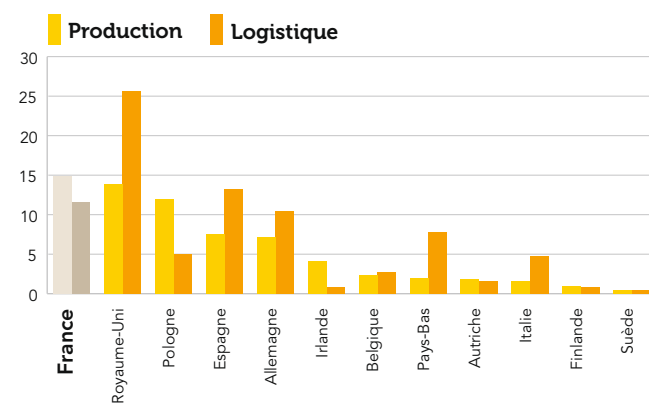
Fig 12

Source : Observatoire Europe, Business France

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2015)

En part du marché européen dans les fonctions retenues

En %



Note : le rang dépend du poids dans la fonction production

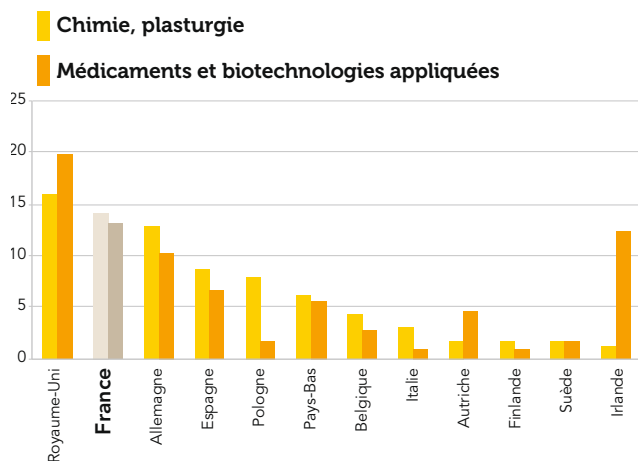
Comme les années précédentes, **la France est le 1^{er} pays d'accueil des investissements de production en Europe** : elle accueille 15% des investissements dans les activités de production destinés aux pays européens.

Les activités industrielles relèvent principalement des secteurs de la chimie, de la plasturgie, de la métallurgie, de l'automobile, de l'agro-alimentaire ainsi que des machines et équipements mécaniques. La France est une terre d'accueil privilégiée pour les investissements

Fig 13 Source : Observatoire Europe, Business France

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2015)

En part du marché européen dans les secteurs retenus
En %

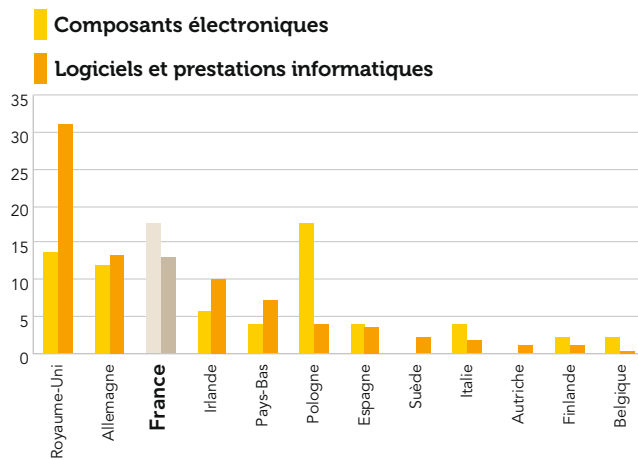


Note : le rang dépend du secteur chimie plasturgie

Fig 14 Source : Observatoire Europe, Business France

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2015)

En part du marché européen dans les secteurs retenus
En %



Note : le rang dépend du poids du secteur logiciels

étrangers dans les secteurs⁽¹⁾ de la chimie, des médicaments et biotechnologies appliquées, des composants électroniques. Le Royaume-Uni se distingue de ses partenaires dans l'accueil des investissements étrangers dans les secteurs des services financiers et du conseil.

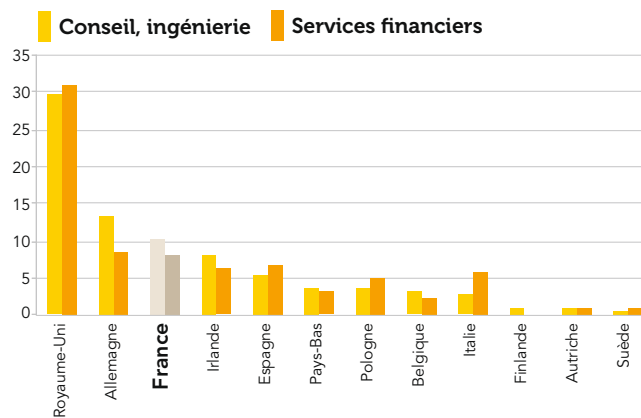
La France se positionne au 3^e rang des pays d'accueil des investissements dans les services à forte intensité de connaissance tels que le conseil et les services financiers, derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne.

(1) Il s'agit de secteurs intensifs en valeur ajoutée et à forte connaissance.

Fig 15 Source : Observatoire Europe, Business France

Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2015)

En part du marché européen dans les secteurs retenus
En %



Note : le rang dépend du secteur conseil, ingénierie

4

Compétences étrangères

La capacité à former des talents venus de l'étranger traduit, autant qu'elle conditionne, le rayonnement international et l'attractivité d'un pays. Avec plus de 240 000 étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur, la France figure, en 2014, au 3^e rang des pays de l'échantillon (4^e rang mondial).

L'internationalisation de la France a des incidences positives sur l'écosystème de l'enseignement supérieur. Les étudiants étrangers sont fortement présents dans les programmes de recherche de haut niveau et représentent 40 % de l'ensemble des doctorants.

La mobilité géographique des étudiants dans le monde s'est renforcée : en 2013, près de 4 millions étaient scolarisés à l'étranger, soit +1,4% en un an. Le nombre d'étudiants en mobilité internationale ne cesse de progresser et pourrait dépasser 7,5 millions en 2025.

Cette main-d'œuvre qualifiée contribue à améliorer le potentiel d'innovation des pays d'accueil :

Avec plus de 240 000 étudiants accueillis, **la France⁽¹⁾ est le 3^e pays (4^e pays mondial) d'accueil des étudiants en mobilité internationale**, derrière les États-Unis et le Royaume-Uni. La France est donc un acteur important de l'internationalisation.

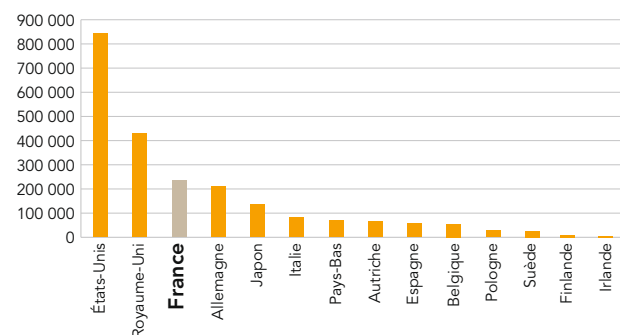
Les étudiants étrangers représentent près de 10 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France en 2014.

Cette part est de 18 % pour le Royaume-Uni et de 7 % pour l'Allemagne.

Fig 16

Source : Unesco

Nombre d'étudiants étrangers par pays d'accueil, 2014



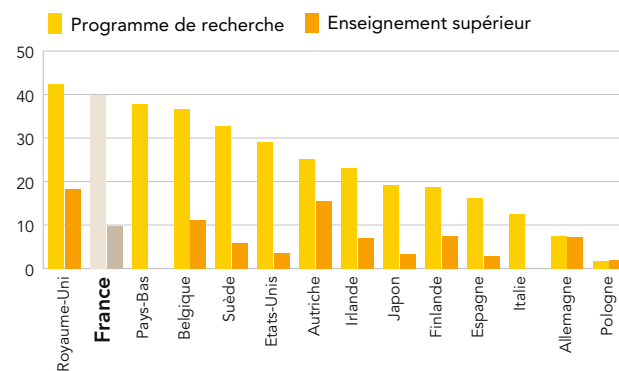
Données 2013 pour Pologne, Irlande, Pays-Bas, Espagne, Italie et Japon

Fig 17

Source : Eurostat 2016

Part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur, 2014

En %



Données 2013 pour Espagne et Pays-Bas

La France se distingue par une **très forte proportion d'étudiants étrangers venant suivre des programmes de recherche de haut niveau⁽²⁾ (40 %)**.

L'Afrique est la première région d'origine des étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur en France (41,9 %), devant l'Asie (23,1 %) et l'Europe (17,9 %). En Allemagne et au Royaume-Uni, la part des étudiants européens est beaucoup plus élevée (respectivement 41,7 % et 25,2 %).

La part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences est élevée en France (34,3 % des étudiants).

(1) Selon le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), en 2014-2015, la France a accueilli 309 642 étudiants étrangers parmi lesquels 218 443 (73,1 %) sont inscrits à l'université. Les étudiants étrangers représentent 12,1 % du total des étudiants et 41,4 % du total des doctorants. Le périmètre retenu par l'Unesco se réfère aux étudiants en mobilité internationale tandis que 309 642 correspondent à l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère.

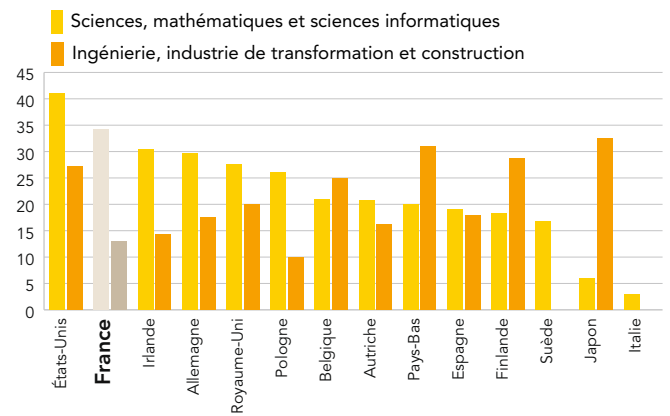
(2) Diplôme équivalent au doctorat.

Fig 19

Source : Eurostat 2016

Part des étudiants étrangers dans les programmes de recherche, 2014

En %



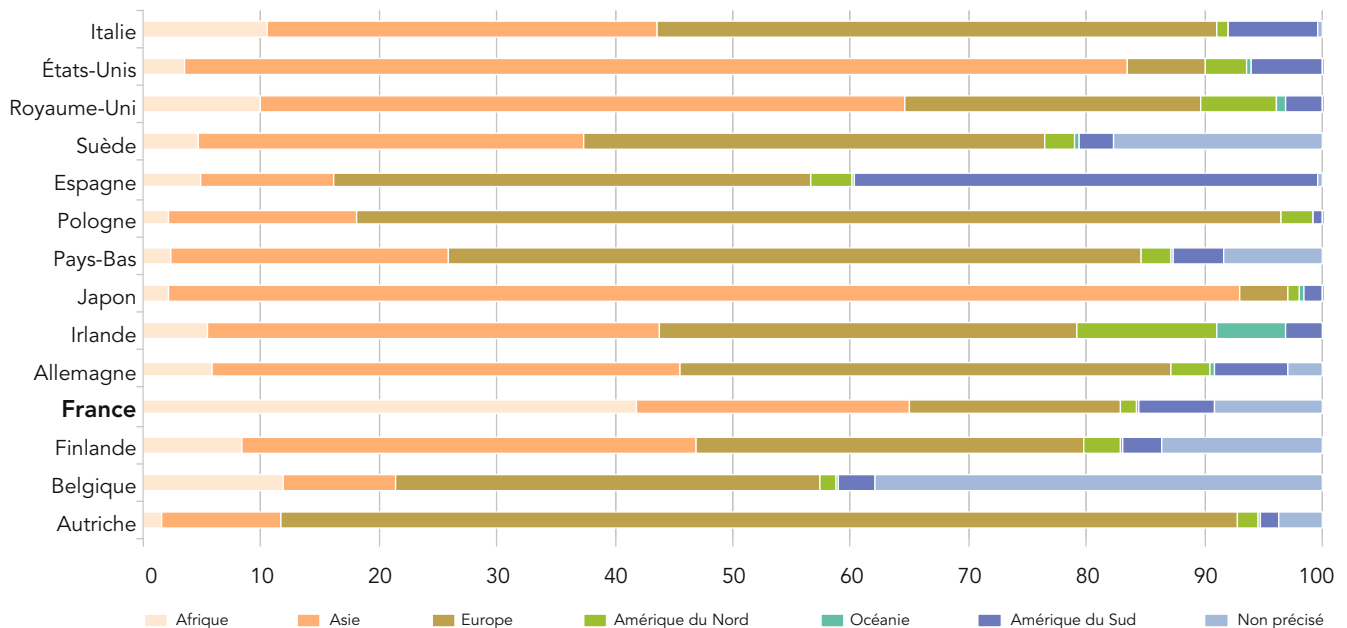
Données 2012 pour Italie et Suède

Fig 18

Source : OCDE 2016

Répartition des étudiants étrangers par zone géographique (2014)

En %



1

Taille et dynamisme du marché

La taille de marché du pays d'accueil (appréhendée, notamment, par le PIB nominal et le PIB par habitant), comme son dynamisme, sont des facteurs déterminants dans les choix de localisation des firmes multinationales.

En 2015, avec un PIB de 2422 Md\$ à prix courants, la France est le 6^e marché mondial après les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

L'Europe est le 2^e plus vaste marché du monde. Son PIB est estimé à 16 220 Md\$ (Md\$) courants en 2015 pour l'UE 28, contre 17 947 Md\$ pour les États-Unis.

En 2015, avec un PIB de 2422 Md\$ à prix courants, la France est la 6^e économie mondiale après les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

En termes de PIB par habitant, la France se situe en 2015 derrière l'Allemagne et les États-Unis, mais devant le Royaume-Uni et le Japon.

Après trois années de croissance modérée entre 2012 et 2014 (+0,5 % en moyenne sur la période), l'économie française connaît une dynamique de nette reprise depuis fin 2014. En 2015, la croissance française a en effet atteint +1,1 %* contre +2,6 % aux États-Unis, +2,2 %** au Royaume-Uni et +1,5 %*** en Allemagne.

* L'INSEE a révisé la croissance du PIB en France en 2015 à 1,3 %.

** Croissance révisée à 2,4 %.

*** Croissance révisée à 1,7 %.

Fig 1

Source : FMI, World Economic Outlook Database, 2016

PIB par habitant

En dollars et PPP courants

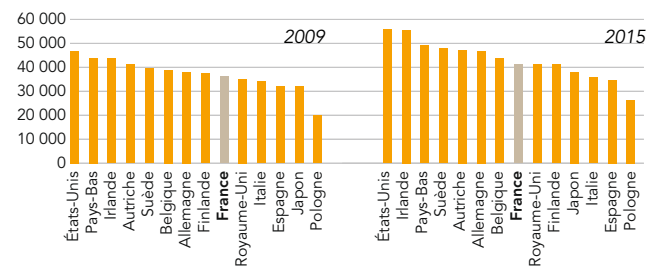


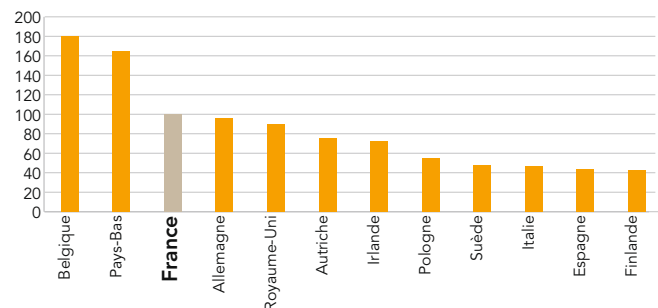
Fig 2

Source : FMI 2016, CEPII 2012 ; calculs Business France

Accès aux marchés de l'UE 27 (2015)

Niveau comparatif avec la France

Indice France = 100



La position géographique de la France et la taille de son marché en font une plateforme de rebond vers les marchés européens.

Une société étrangère sera incitée à se localiser dans un pays avec une demande nationale élevée, bénéficiant d'un accès aisé aux autres marchés européens. Selon ce critère de proximité appliqué aux marchés de l'UE 27, la France est en 3^e position en 2015, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Fig 3

Source : FMI, World Economic Outlook Database, 2016 ; calculs Business France à partir des séries en monnaie nationale à prix constants.

Taux de croissance annuel moyen du PIB en volume

En %

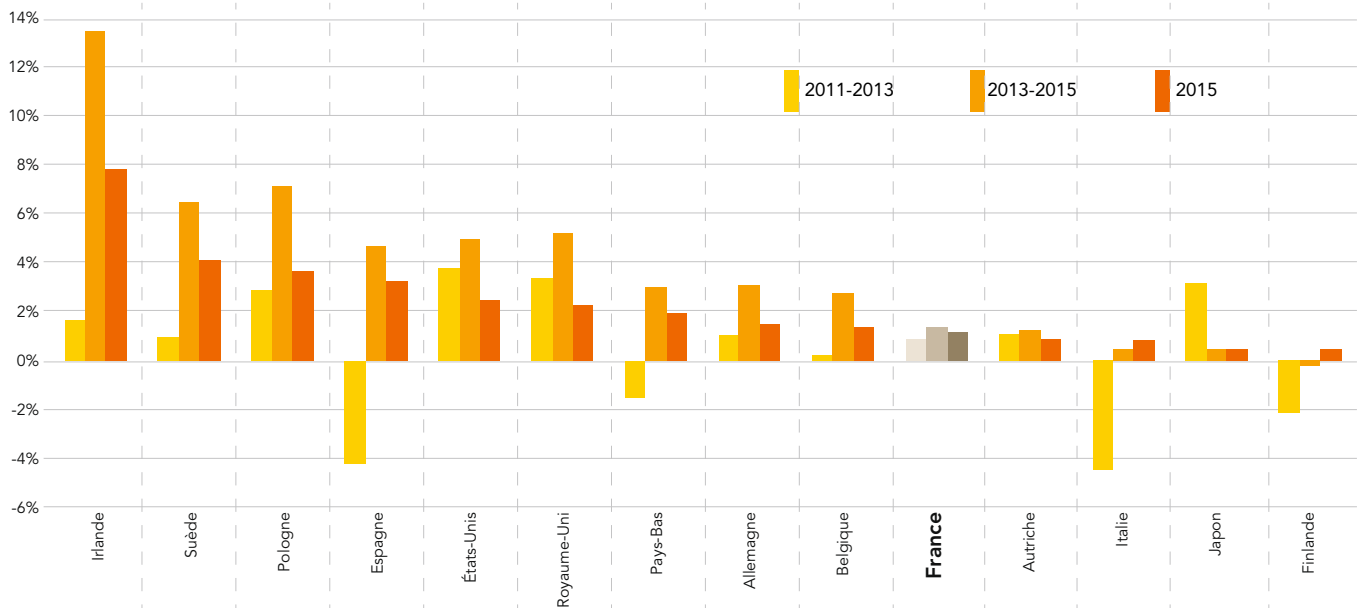
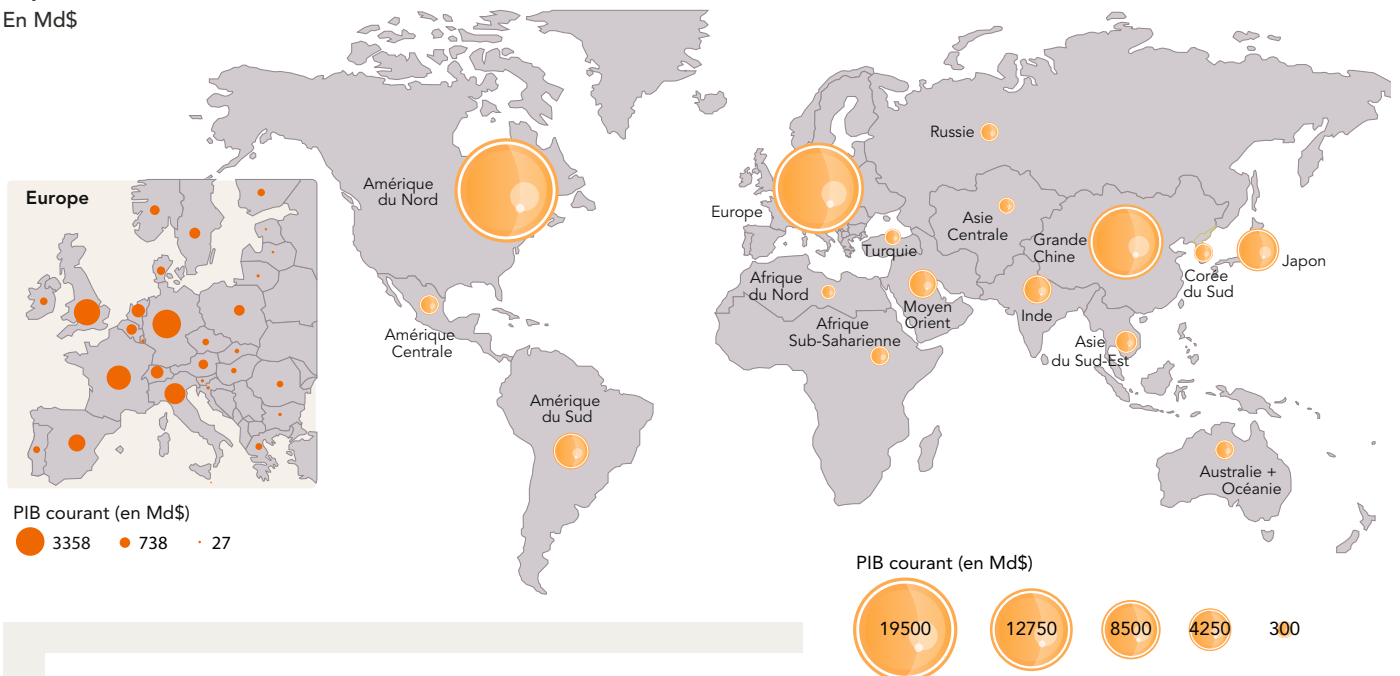


Fig 4

Source : FMI, World Economic Outlook Database, April 2016.

Répartition de la richesse mondiale 2015

En Md\$



L'ACCÈS AUX MARCHÉS EXTERNES

La variable d'accès aux marchés externes s'appuie sur une notion plus large que celle du PIB. Elle se rapproche du concept de potentiel marchand, en prenant en compte la demande externe adressée à un pays. Cet indicateur est calculé pour le marché de l'UE 27. Nous définissons le potentiel marchand d'un pays comme la somme des PIB des pays voisins pondérés par la distance géographique qui les sépare.

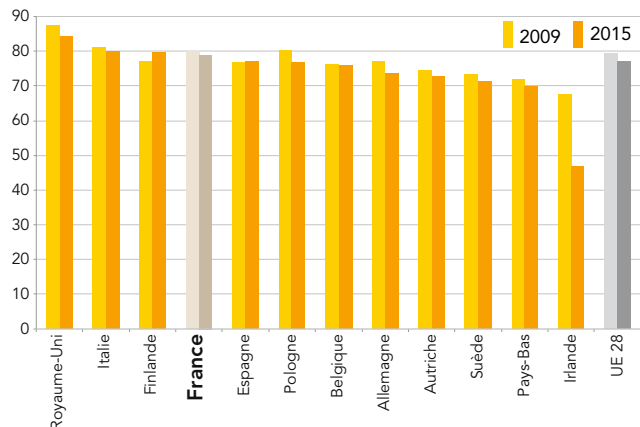
L'économie française est soutenue notamment par les dépenses de consommation finale, qui représentent 79 % du PIB en 2015. C'est un peu moins qu'au Royaume-Uni (84 % du PIB) mais plus qu'en Allemagne (73 %) ou en Irlande (47 %).

Fig 5

Source : Eurostat

Dépenses de consommation finale

En % du PIB



La France bénéficie également d'une démographie dynamique : **la France est le seul pays à dépasser le seuil de deux enfants par femme (2,01) en 2014.**

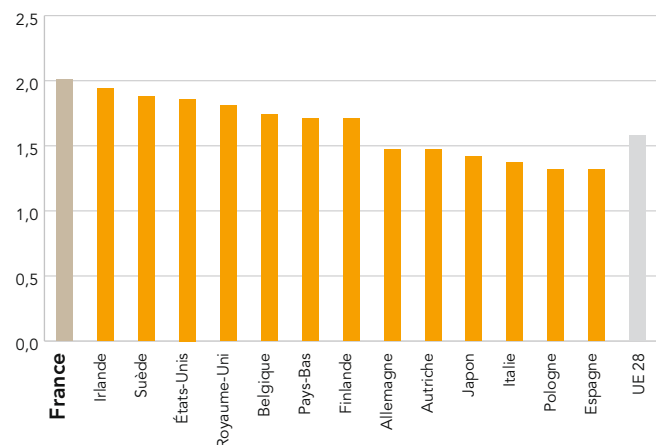
Les projections à horizon 2080 soulignent que ce dynamisme permettra à la France de maintenir le niveau de sa population active, là où d'autres États pourraient la voir baisser.

Fig 6

Source : Eurostat (UE 28), Banque Mondiale (États-Unis et Japon)

Taux de fécondité (2014)

En nombre d'enfants par femme, toutes tranches d'âge



Les entreprises captent la demande étrangère via l'exportation et l'implantation à l'étranger. Leurs performances en la matière reposent sur la compétitivité des pays. Elles influent, en retour, sur l'attractivité des économies.

En 2015, avec 3,1 % des exportations mondiales de marchandises, la France se place au 8^e rang mondial et au 3^e rang européen, derrière la Chine (13,8 %), les États-Unis (9,1 %), l'Allemagne (8,1%), le Japon (3,8 %), les Pays-Bas (3,4 %), la Corée du Sud (3,2 %) et Hong Kong (3,1 %).

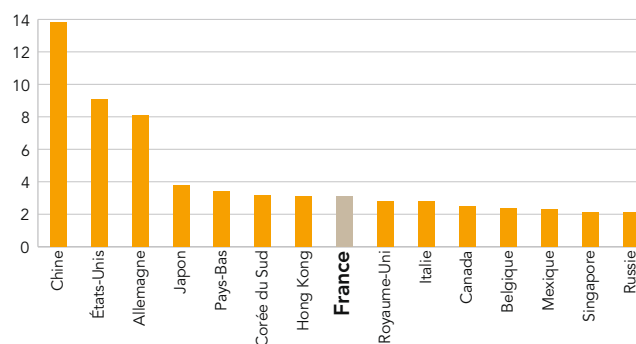
Fig 7

Source : OMC ; calculs Business France

Exportations de marchandises

Part de marché des 15 premières économies

En % des exportations mondiales



La France occupe le 5^e rang mondial pour les exportations de services, avec 5,0 % du total, derrière les États-Unis (14,7 %), le Royaume-Uni (7,2 %), la Chine (5,9 %) et l'Allemagne (5,2 %).

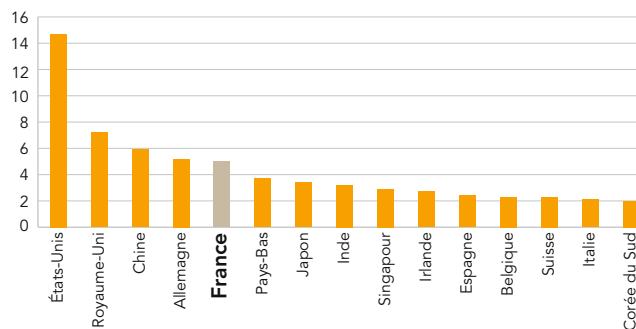
Fig 8

Source : CNUCED, UNCTADstat ; calculs Business France

Exportations de services (2015)

Part de marché des 15 premières économies

En % des exportations mondiales



Après une reprise quasi-générale en 2013 et un ralentissement en 2014, les exportations en valeur reculent fortement en 2015 dans la quasi-totalité des pays de l'échantillon, à l'exception de l'Irlande (+0,8%). Dans les pays de l'échantillon, les plus forts reculs sont enregistrés en Finlande (-17,3 %), en Belgique (-16,3%), au Japon (-15,2%) et aux Pays-Bas (-14,8%). Au niveau mondial, les exportations ont diminué de -11,9%, contre -11,7% pour l'UE 28.

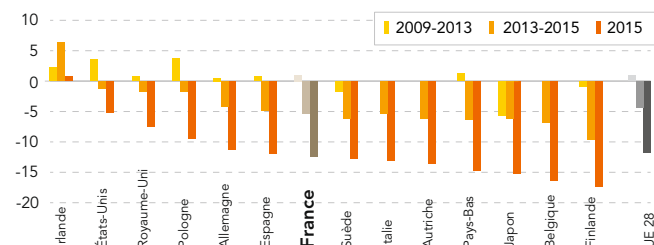
Après deux années de croissance modérée, les exportations françaises de biens ont rebondi de 4,3% en 2015 et atteignent

455,1 Md€⁽¹⁾. Les exportations françaises ont été plus dynamiques que la demande mondiale adressée à la France en 2015, portée majoritairement par les économies avancées. Le dynamisme du secteur des matériels de transport (hausse des exportations de 10,5%), tiré par l'aéronautique et l'automobile, contribue pour plus de la moitié à la croissance des exportations françaises en 2015. La part de marché de la France dans le commerce mondial se stabilise, à 3,6% en 2015, alors que, comme celle de la plupart des économies développées, elle était en baisse depuis des années

Fig 9 Source : CNUCED, UNCTADstat ; calculs Business France à partir de données en dollars courants

Taux de croissance annuel moyen des exportations de biens et services

En %



du fait de pertes de compétitivité et de la montée des économies émergentes dans le commerce mondial.

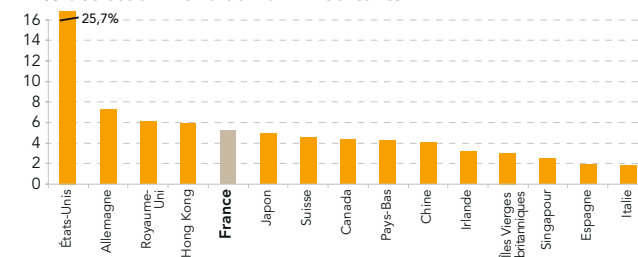
La France est au carrefour de l'investissement et totalement intégrée à la mondialisation. **Elle représente l'un des principaux pays investisseurs dans le monde. En 2015, la France est la 5^e économie mondiale en termes de stocks d'IDE sortants (5,2% des stocks mondiaux),** derrière les États-Unis (23,9%), l'Allemagne (7,2%), le Royaume-Uni (6,1%) et Hong Kong (5,9%).

(1) Source Douanes, données estimées brutes, CAF/FAB y compris matériel militaire

Fig 10 Source : CNUCED, World Investment Report 2016

Parts de marché dans les IDE sortants (2015) 15 premières économies mondiales

En % des stock mondiaux d'IDE sortants



LES POLITIQUES DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT À L'EXPORT

L'amélioration des dispositifs publics d'accompagnement à l'export s'est poursuivie en 2015 :

a. La stratégie sectorielle définie en 2012, autour de couples «pays/secteurs» porteurs à horizon de 10 ans, a été amplifiée. À quatre premières «familles» de produits prioritaires identifiées en 2012 («mieux se nourrir», «mieux se soigner», «mieux vivre en ville» et «mieux communiquer») ont été ajoutés deux nouveaux secteurs: les industries créatives et culturelles et le tourisme. Une dimension export est également intégrée aux initiatives de renforcement des filières industrielles françaises, à travers les plans de la Nouvelle France industrielle et les comités stratégiques de filière.

b. Depuis le 1^{er} janvier, Business France est opérationnel. Opérateur issu de la fusion d'Ubifrance, agence française pour le développement international des entreprises, et de l'AFII (Agence française pour les investissements internationaux), cet acteur intégré permettra de renforcer l'efficacité des outils au service du développement international des entreprises et de l'attractivité du territoire.

c. L'amélioration des instruments d'appui aux entreprises et le développement de l'accompagnement personnalisé se

poursuivent. Le programme d'accompagnement personnalisé à l'export de 1 000 PME et ETI de croissance d'ici fin 2015 progresse, avec 712 PME et ETI ayant donné leur accord à fin 2014 pour bénéficier du dispositif. Au total, Ubifrance a accompagné l'an dernier 14 490 PME et ETI basées en France.

d. Les financements export ont fait l'objet de plusieurs réformes afin d'en maintenir la compétitivité. S'inscrivant dans le cadre du Pacte de compétitivité, elles visent à permettre aux entreprises de lutter à armes égales avec leurs concurrentes, en les faisant bénéficier de dispositifs alignés sur les meilleures pratiques étrangères. Les innovations introduites depuis 2012 comprennent en particulier un **élargissement des sources de financement des exportations** (mise en place d'une garantie de refinancement), une **extension du champ de certaines garanties** (ouverture de la garantie «pure et inconditionnelle» aéronautique à d'autres exportateurs qu'Airbus), et la **mise en place de mesures visant à faciliter l'accès des PME et ETI aux soutiens financiers publics à l'export** (définition et mise en œuvre d'un plan d'action spécifique et création d'un label de commercialisation de l'ensemble des produits existants – «Bpifrance export»).

De nouveaux outils sont mis en place en 2015. Ils comprennent le **développement de mécanismes de prêt direct**: lancement par Bpifrance d'une offre de crédits-export de petit montant (inférieur à 25 M€) ciblée sur les PME et ETI et mise en place d'un prêt du Trésor non-concessionnel. Ils incluent également la création au sein de la SFIL (Société de financement local) d'un mécanisme public de refinancement de crédits-exports avec cession de créance, ciblé sur le **soutien aux grands contrats** (contrats d'un montant supérieur ou égal à 70 M€).

e. En mars 2015 a été lancé un plan d'action en direction des petites et moyennes entreprises. Il comprend, sous le pilotage d'un Conseil stratégique de l'export, la mise en place d'un **parcours simplifié d'accompagnement à l'international**, appuyé sur une convention entre Business France et les Chambres de commerce et d'industrie. Il inclut également un objectif d'**extension à 10 000 à horizon 2017 du nombre de volontaires internationaux en entreprise (VIE)** ou encore une **simplification des démarches d'exportation**. Les actions de portage à l'international de PME par des grands groupes seront également favorisées et un travail est engagé pour mettre en place un format plus souple pour les **groupements d'entreprises** à l'export.

2

Éducation et capital humain

La France dispose d'une main-d'œuvre bien formée et très productive. Pour pérenniser ses atouts et renforcer ses compétences scientifiques, elle continue d'investir dans l'enseignement supérieur.

La formation, l'enseignement supérieur et la recherche sont, en effet, des leviers de compétitivité et d'attractivité. Cet enjeu est présent dans les nombreuses mesures adoptées par le gouvernement depuis 2012.

Consacrant un peu plus de 5% du PIB aux dépenses d'éducation en 2013, **la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE.**

Tous niveaux d'enseignement confondus (du primaire au supérieur), le niveau des dépenses par élève/étudiant en France est en moyenne de 10 907 \$ (PPA), un niveau inférieur à celui du Royaume-Uni (13 613 \$) et de l'Allemagne (11 545 \$), et des États-Unis (15 720 \$).

Dans l'enseignement supérieur, la dépense annuelle par étudiant (16 194 \$) est inférieure à celle des États-Unis (27 924 \$) ou du Royaume-Uni (25 744 \$).

Fig 11

Source : OECD, Regards sur l'Éducation 2016

Dépenses totales d'éducation (2013)

En % du PIB

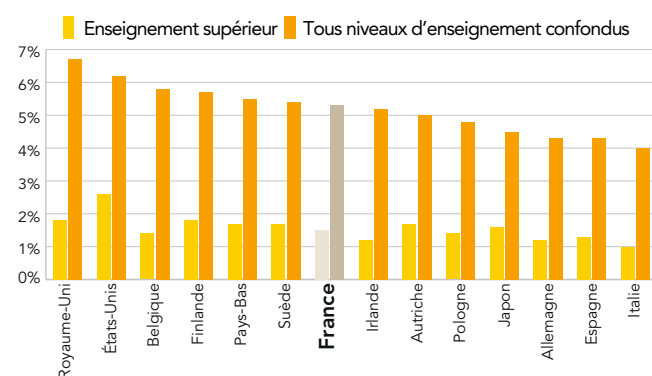
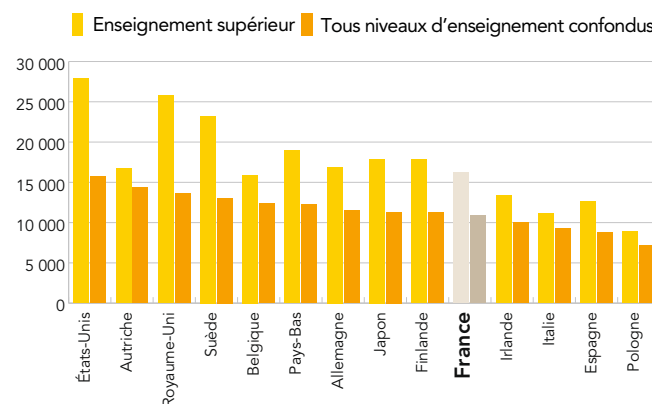


Fig 12

Source : OECD, Regards sur l'Éducation 2015

Dépenses annuelles totales par élève/étudiant (2013)

En US\$ PPA



À l'exception des États-Unis, du Japon et du Royaume-Uni, les dépenses d'éducation dans l'enseignement supérieur sont essentiellement des dépenses publiques. En 2013, elles représentent 87,5% de la dépense totale dans ce domaine en France, un niveau supérieur à celui de l'Allemagne (86,5%) et du Royaume-Uni (76,8%), mais en dessous de la Finlande (98,3%), de la Suède (96,8%) ou de l'Autriche (95,4%).

L'évaluation des compétences scientifiques des élèves de 15 ans (enquête PISA) place la France dans une position moyenne : 8 % des élèves atteignent les deux niveaux les plus élevés en 2012, niveau identique à l'Autriche et un peu plus élevé que les États-Unis (7,5%), contre 11 % au Royaume-Uni, 12 % en Allemagne et 18 % au Japon.

La part de diplômés du supérieur dans les 25-64 ans en France (34%) est inférieure à celle observée au Royaume-Uni (43%), aux États-Unis (45%) ou au Japon (50%), mais supérieure au niveau

de l'Allemagne (28%). Cet écart provient d'une démocratisation plus tardive de l'accès à l'enseignement supérieur en France, qui a désormais rattrapé son retard.

En effet, **la population des 25-34 ans est particulièrement qualifiée en France :** 44,7% d'entre eux ont atteint un diplôme de l'enseignement supérieur en 2015. Ce niveau est proche de celui observé en Suède (46,4%) ou aux États-Unis (46,5%), inférieur à celui du Royaume-Uni (49,2%), mais très supérieur à celui de l'Allemagne (29,6%) ou de l'Italie (25,1%).

Fig 13 Source : OCDE, Regards sur l'Éducation 2016

Dépenses publiques d'éducation (2013)
Part relative dans les dépenses totales
En %

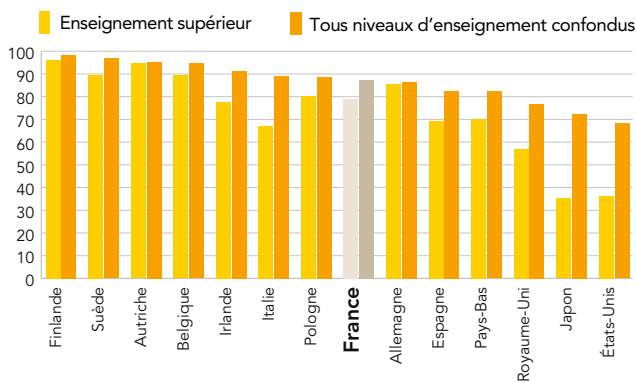
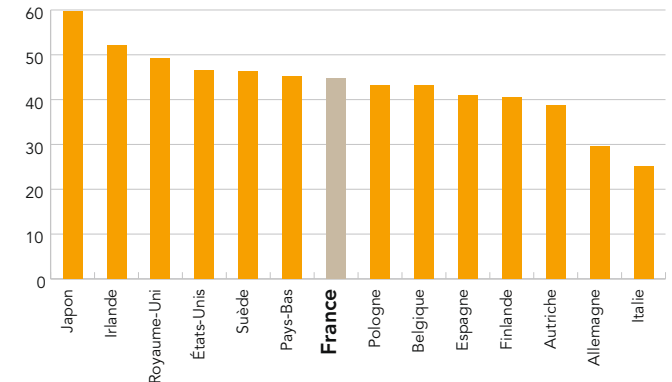


Fig 14 Source : OCDE, Résultats PISA 2012 (Volume I)

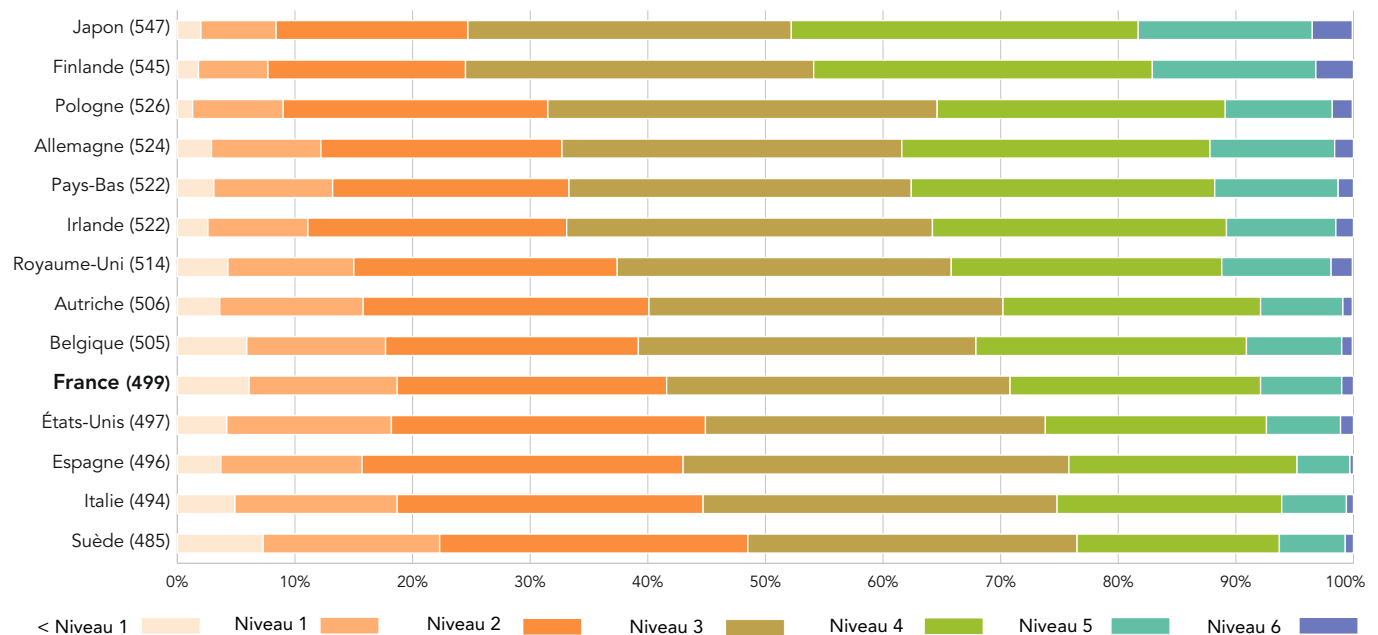
Fig 15 Source : OCDE, Regards sur l'Éducation 2016

Diplômés de l'enseignement supérieur (2015)
Part dans la population des 25-34 ans
En %



Niveau de culture scientifique des élèves de 15 ans
Classement par ordre décroissant du score moyen (entre parenthèses)

% d'élèves classés à chaque niveau



LA LOI SUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE DU 8 JUILLET 2013

Depuis 2012, la France s'est engagée dans un programme de réformes de l'éducation, qui s'est traduit dans la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École. Le budget de l'enseignement scolaire (crédits exécutés) est passé de 62,3 Md€ en 2012 à 67,1 Md€ en 2016. Et le projet de loi de finances 2017 prévoit un budget de 68,4 Md€. Alors que l'État français est engagé dans un processus de réduction du nombre de fonctionnaires, 42 338 emplois ont été créés dans l'éducation nationale sur la période 2012-2016 (60 000 postes créés dans l'Éducation, Ministère de l'Éducation nationale). L'objectif est la création de 60 000 postes dans l'éducation d'ici 2017. La priorité est donnée à l'éducation primaire, la formation des enseignants est revue, les rythmes scolaires sont modifiés pour faire passer la durée de l'enseignement hebdomadaire en primaire à 4,5 jours et la lutte contre le décrochage scolaire est mise en avant. Enfin, afin de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire, l'éducation prioritaire est réformée en profondeur et les programmes du primaire et du collège sont revus.

La réforme du collège a été adoptée le 20 mai 2015, avec deux objectifs principaux : (i) assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves (accompagnement personnalisé pour tous, travail en petits groupes avec 4 000 postes d'enseignants supplémentaires, création d'enseignements pratiques interdisciplinaires); et (ii) transmettre des compétences adaptées au monde actuel (deux langues vivantes étrangères dès la 5^e, travail en équipe et expression orale, développement des compétences numériques).

Les ressources humaines en science et technologie (RHST) sont considérées comme l'un des principaux moteurs des économies fondées sur la connaissance. En plus des diplômés de l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences et technologies, elles comprennent les personnes employées sur un poste scientifique ou technologique pour lequel un haut niveau de qualification est exigé.

En France, les RHST représentent 50% de la population active en 2015. La France fait partie des pays où la part des ressources humaines en science et technologie dans l'emploi total est significative. Elle se situe derrière le Royaume-Uni (55,4%), mais devant l'Allemagne (47,7%)

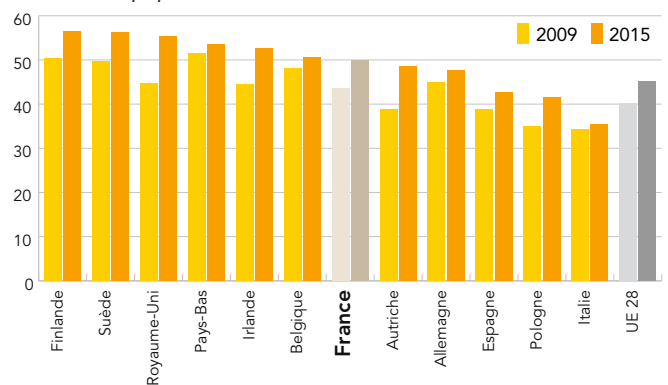
La population de chercheurs est bien représentée : avec 9,4 chercheurs pour 1 000 actifs en 2014, la France se place en 6^e position, devant l'Allemagne (8,4) et le Royaume-Uni (8,4).

Fig 16

Source : Eurostat

Ressources humaines en science et technologie* (2015) Personnes employées dans les sciences et technologies et/ou diplômés de l'éducation tertiaire

Part dans la population active des 25 à 64 ans



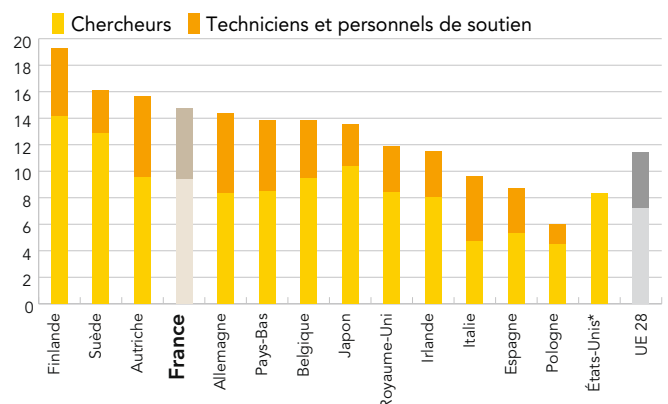
*Nouvel indicateur de l'édition 2016 ; l'indicateur de l'édition 2015 recensait seulement les personnes employées dans les sciences et technologies ; pour l'année 2015, la France serait classée 8^e avec l'indicateur de l'édition 2015.

Fig 17

Source : OCDE (PIST)

Personnel de R&D (2014)

Effectif pour 1000 actifs



* Données 2013, seulement disponibles pour le nombre de chercheurs

Cette main-d'œuvre qualifiée capable de s'adapter et de maîtriser ces nouveaux outils permettra aux entreprises d'investir dans les nouvelles technologies, indispensable à la croissance de la productivité. **La croissance de la productivité horaire en France a progressivement ralenti comme dans de nombreux pays développés : entre 1,5 % et 2 % dans les années 1990 contre moins de 1 % depuis la crise. La France affiche cependant une forte productivité du travail**, que celle-ci soit mesurée par personne employée ou par heure travaillée.

Sur la période 2013-2015, la croissance de la productivité horaire du travail ralentit : +1 % au Royaume-Uni, +0,4 % en France, contre -0,1 % au Japon et -0,3 % en Italie.

En 2015, la France connaît une croissance de la productivité horaire du travail de +0,8 %. Ce niveau est légèrement inférieur à celui du Royaume-Uni (+1,0%), mais supérieur à celui de l'Allemagne (+0,5%). Seule l'Italie connaît un recul de -0,1 %.

Une mesure de la productivité basée sur la valeur ajoutée brute par heure travaillée permet d'estimer l'évolution de la productivité dans l'industrie manufacturière (cf. #7). **Dans l'industrie manufacturière, la productivité par heure travaillée a progressé de +3,6 % en France en 2015** (+1,1 % pour l'UE 28). La même évolution est constatée pour la productivité par actif occupé : +3,9 % dans l'industrie manufacturière en France en 2015 (+1,8 % pour l'UE 28).

Fig 18

Source : The Conference Board 2016

Productivité par tête du travail* en 2015

Ensemble de l'économie

En USD à PPA de 2015

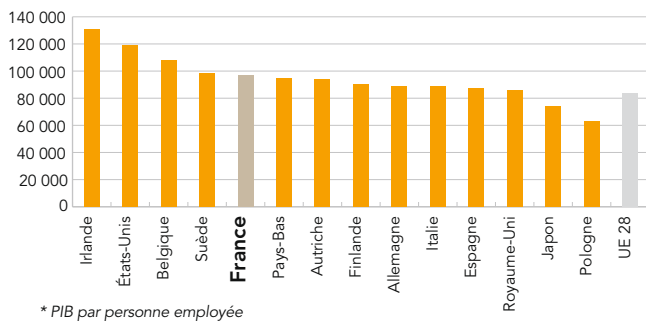


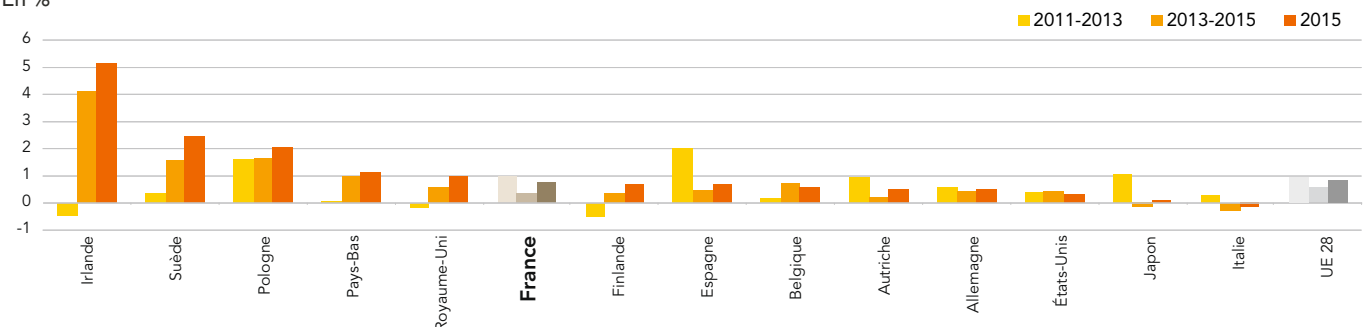
Fig 20

Source : The Conference Board 2016, calculs Business France

Évolution de la productivité horaire du travail*

Taux de croissance annuel moyen - Ensemble de l'économie

En %



LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE DU 22 JUILLET 2013

La Loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 repose sur le principe du **décloisonnement entre les disciplines, entre les cursus, et entre les établissements**. Elle s'accompagne d'une simplification du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche et s'appuie sur l'impulsion d'une nouvelle dynamique de regroupement et de mutualisation entre universités, écoles et organismes de recherche. Les réformes principales concernant le cycle de la licence (spécialisation progressive et passerelles de réorientation, simplification des intitulés), le renforcement des filières professionnelles et technologiques, et le doublement du nombre d'étudiants en alternance à l'horizon 2020.

Le regroupement des établissements de l'enseignement supérieur, notamment en Communautés d'universités et établissements (ComUES), a d'ores et déjà permis d'initier 25 rapprochements sur tout le territoire regroupant plus de 1,7 million d'étudiants en tout.

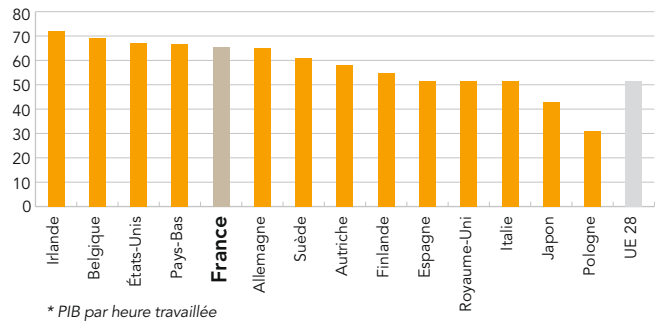
Fig 19

Source : The Conference Board 2016

Productivité horaire du travail* en 2015

Ensemble de l'économie

En USD à PPA de 2015



RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

La loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale du 5 mars 2014 réforme en profondeur le paysage de la formation professionnelle car elle simplifie le schéma de financement pour les entreprises, se traduit par une réduction du coût du travail pour les entreprises de 10 salariés et plus et alloue plus efficacement la formation aux publics qui en ont le plus besoin. Le compte personnel de formation (CPF) devient l'outil majeur pour le droit à la formation, qui permet de favoriser les transitions et sécuriser les parcours professionnels. La loi améliore par ailleurs le système de l'apprentissage sur trois points majeurs :

- la sécurisation des parcours professionnels avec notamment la création du CDI apprentissage,
- le fléchage plus marqué des fonds issus de la taxe d'apprentissage (TA) vers l'apprentissage lui-même,
- la simplification du réseau de collecte de la TA avec, notamment, la réduction du nombre d'organismes collecteurs, ces derniers passant de 150 à une vingtaine. Ces mesures visent à améliorer la mobilité et l'employabilité des salariés, ce qui devrait accroître leur productivité et favoriser la croissance potentielle du pays.

L'adoption de cette loi a été suivie de la publication d'une **feuille de route** issue de la 3^e **conférence sociale** de juillet 2014 et des **Assises de l'apprentissage** de septembre 2014. Il a été rappelé à cette occasion l'objectif de compter 500 000 apprentis en France en 2017 et plusieurs mesures ont été prises :

- création d'une prime de 1 000 € pour l'embauche d'un premier apprenti et/ou d'apprentis supplémentaires à partir du 1^{er} juillet 2014 pour les entreprises de moins de 250 salariés;
- hausse de 50% du nombre d'apprentis dans les établissements publics de l'Éducation Nationale et 10 000 apprentis dans la fonction publique d'État d'ici 2017.

Enfin, une nouvelle mesure a été annoncée en avril 2015 : l'exonération totale de salaire et de cotisations sociales pour les TPE embauchant un apprenti de moins de 18 ans à partir du 1^{er} juillet 2015, soit une exonération de 4 400 € par an par apprenti, prise en charge par l'État.

3

Recherche et innovation

Le dynamisme des activités de recherche et d'innovation ainsi que l'investissement dans le numérique et les TIC sont sources de croissance et de gains de productivité. Ces facteurs sont également déterminants pour l'implantation d'entreprises à forte intensité technologique ou de connaissances.

L'intensité en R&D de la France est en progression constante depuis 2007.

Elle a amélioré sa position dans les domaines technologiques les plus porteurs. Ainsi, elle présente des avantages technologiques révélés dans les nanotechnologies et les biotechnologies, ainsi que dans la gestion environnementale générale.

Pour pérenniser ces atouts, le gouvernement a renforcé les dispositifs visant à promouvoir l'innovation en France.

Les dépenses intérieures de R&D (DIRD) s'élèvent en France à 58,8 Md\$ (PPA) en 2014. Au 6^e rang mondial, la France est devancée par les États-Unis, la Chine, le Japon, l'Allemagne et la Corée du Sud.

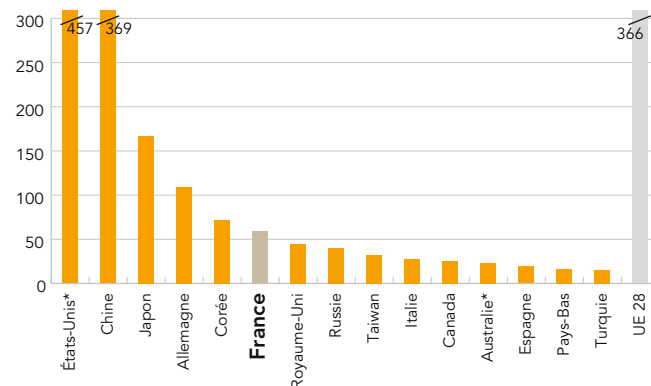
Entre 2013 et 2014, la DIRD (à prix constants) a progressé en France de +0,7 %, soit moins qu'en Allemagne (+4,1 %) et qu'au Royaume-Uni (+5,1 %). Dans l'échantillon, la Pologne croît fortement en 2014 (+11,5%) et la Finlande recule (-4,2 %).

Fig 21

Source : OCDE

Dépenses intérieures de R&D (2014) 15 premières économies

En milliards d'US\$ en prix et à PPA courants



* Données 2013

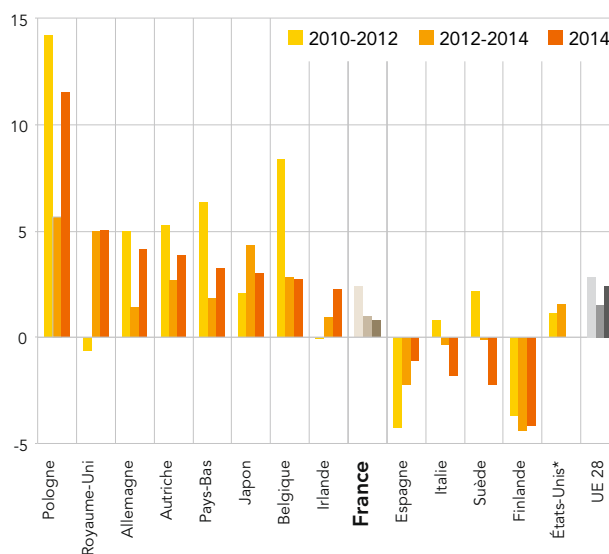
Fig 22

Source : OCDE, calculs Business France

Évolution des dépenses intérieures de R&D

Taux de croissance annuel moyen en volume

En %



* Évolutions 2010-2012 et 2012-2013

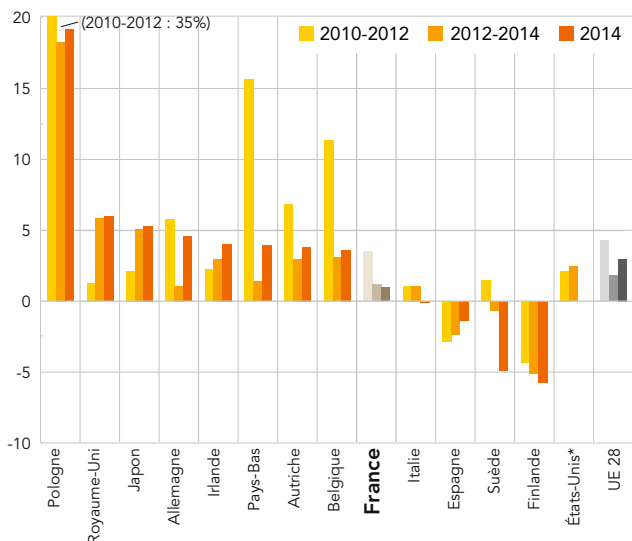
Entre 2013 et 2014, la DIRD des entreprises a progressé en France (+0,9%), mais moins rapidement qu'en Allemagne (+4,6%) et qu'au Royaume-Uni (+5,9%). La plus forte progression est enregistrée en Pologne (+19,1%). Les plus fortes baisses sont observées en Finlande (-5,8%), en Suède (-4,9%) et en Espagne (-1,4%).

En 2014, l'intensité en R&D de la France (ratio DIRD/PIB, de 2,26%), est plus élevée que dans l'ensemble de l'UE 28 (1,95%). Elle est inférieure à l'intensité observée au Japon (3,59%), en Finlande (3,17%) et en Suède (3,16%), ou encore en Allemagne (2,90%),

Fig 23 Source : OCDE, calculs Business France

Évolution des dépenses intérieures de R&D des entreprises

Taux de croissance annuel moyen en volume
En %

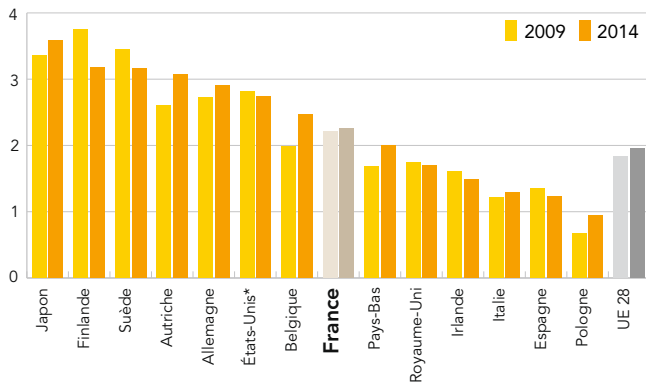


* Évolutions 2010-2012 et 2012-2013

Fig 24 Source : OCDE

Intensité des activités de R&D (DIRD/PIB)

En % de PIB



* Données 2009 et 2013

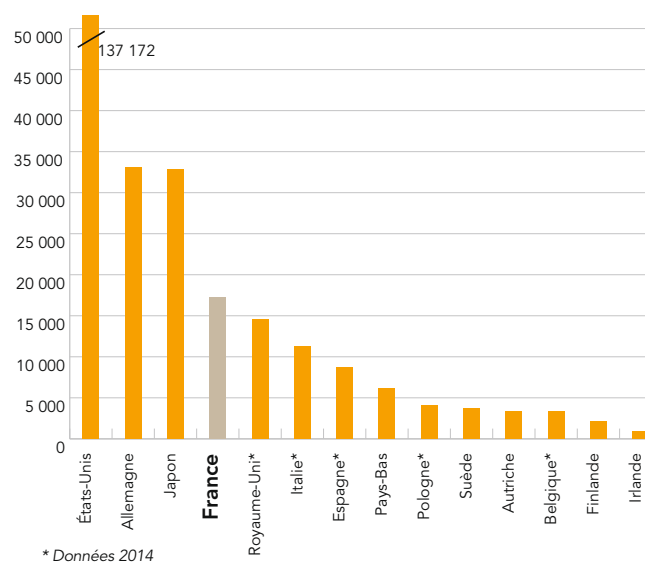
mais supérieure au Royaume-Uni (1,70%). Ce positionnement de la France s'explique par une base industrielle moins large que dans les pays les plus intensifs en R&D, ainsi que par une spécialisation industrielle différente. En retrait sur la période 2002-2007 (passant de 2,17% à 2,02%), ce ratio s'est redressé depuis 2007.

En 2015, la France a consacré plus de 17 milliards de dollars de crédits publics à la recherche et au développement. C'est moins que les États-Unis (137,2 Md\$ en 2015), le Japon (32,8 Md\$) et l'Allemagne (33 Md\$), mais plus que le Royaume-Uni (14,6 Md\$ en 2014).

Fig 25 Source : OCDE

Crédits budgétaires publics pour la R&D (2015)

En millions US dollars, PPA courantes



* Données 2014

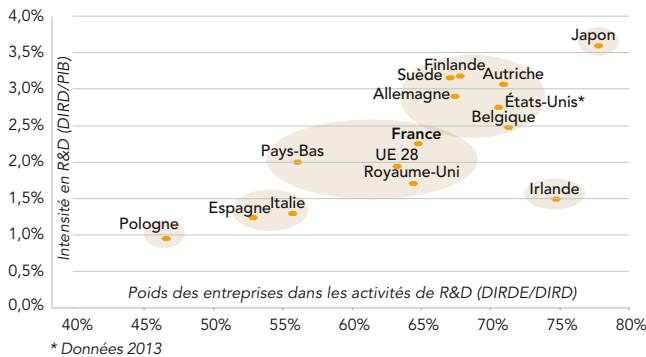
En France, la contribution des entreprises à la DIRD s'accroît depuis 2009. Les dépenses de R&D des entreprises en France représentent 65% de la DIRD en 2014, contre 77,8% au Japon, 74,7% en Irlande, 70,6% aux États-Unis et 67,5% en Allemagne. On obtient une corrélation positive entre l'intensité en R&D des pays et le poids des entreprises dans les activités de R&D. Ainsi, les pays qui sont les plus dynamiques en termes de R&D sont ceux où les entreprises sont les plus présentes dans les activités de R&D. Dans tous les pays étudiés, la capacité d'innovation des entreprises est plus faible pour les PME que pour les grandes entreprises. La France se place dans une position moyenne, avec 52% de PME et 81% de grandes entreprises déclarant avoir innové entre 2010 et 2012.

Les investissements dans les TIC (équipements et logiciels) donnent une mesure de l'effort consenti par chaque pays pour son développement technologique. En 2013, la France est le 4^e pays de l'échantillon pour ces investissements (2,7% du PIB), devant le Royaume-Uni (2,4%) et l'Allemagne (2,1%); et plus spécifiquement le 1^{er} pour les investissements dans les logiciels.

Fig 26

Source : OCDE, calculs Business France

Intensité en R&D et poids des entreprises dans la R&D (2014)



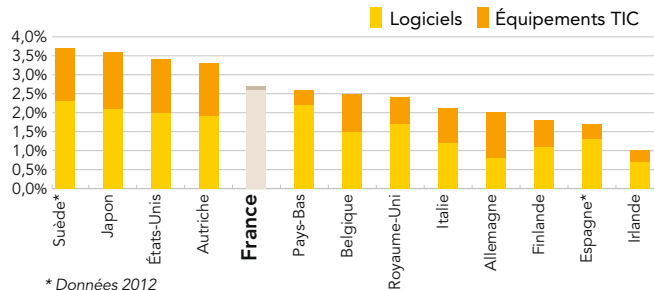
* Données 2013

Fig 27

Source : OCDE, Science, technologie et industrie Tableau de bord de l'OCDE 2015

Investissements dans les TIC (2013)

En % du PIB



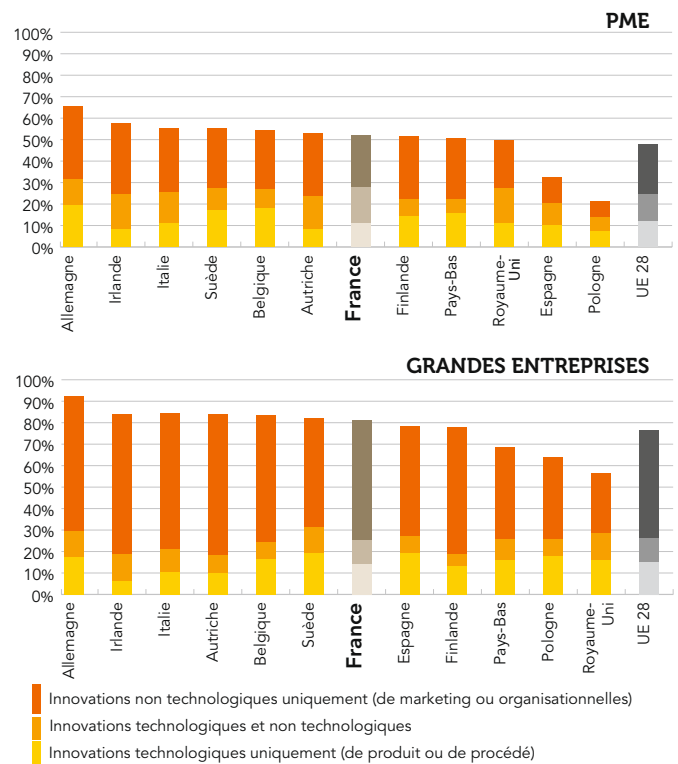
* Données 2012

Fig 28

Source : Eurostat, enquête CIS 2012, Calculs Business France

Stratégies d'innovation par taille d'entreprise (2012)

En %



LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE PROMOTION DE L'INNOVATION EN FRANCE

De nombreux dispositifs existent, dont les principaux sont les suivants :

- **Le Crédit-Impôt-Recherche (CIR)** est un dispositif fiscal de soutien à la recherche qui permet aux entreprises de déduire de l'impôt sur les sociétés une partie de tous leurs investissements dans la R&D, sans restriction de secteur ou de taille. Le crédit d'impôt est de 30% des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€, et de 5% au-delà de ce montant. **En 2013, le CIR a été étendu aux dépenses d'innovation pour les PME** (taux de 20%, dans la limite de 400 000 €) : les dépenses concernées sont celles relatives aux activités de conception de prototypes ou d'installations pilotes de nouveaux produits.
- **Le statut de Jeune Entreprise Innovante** confère depuis 2004 aux PME nouvelles et indépendantes de moins de 8 ans qui engagent des dépenses de R&D représentant au moins 15% de leurs charges des allègements fiscaux et des exonérations de charges sociales (exonération d'impôt sur les bénéfices

et les plus-values, exonération totale de certaines cotisations sociales patronales...). **Ces avantages, réduits en 2011 (dégressivité des exonérations de cotisations sociales à partir de la quatrième année), ont été restaurés en 2014.** Il existe également un statut de Jeune Entreprise Universitaire, qui a vocation à encourager la création d'entreprises par des étudiants, des titulaires de masters ou doctorats depuis moins de 5 ans et toute personne impliquée dans des travaux de recherche des établissements d'enseignement supérieur, et qui octroie les mêmes avantages.

- **La Commission Innovation 2030**, présidée par Mme Anne Lauvergeon, a identifié un nombre limité d'opportunités majeures au potentiel particulièrement fort pour l'économie française. Les 8 thématiques d'avenir retenues sont les suivantes : stockage de l'énergie, recyclage des matières, valorisation des richesses marines, protéines végétales et chimie verte, médecine individualisée, big data, silver economy, sécurité collective et protection contre les actions malveillantes.

- **La French Tech** est un grand mouvement de mobilisation collective des écosystèmes territoriaux les plus dynamiques de France pour la croissance de leurs startups et entreprises numériques.

- Accélération : 200 M€ investis dans des initiatives privées (des « programmes d'accélération ») qui aident les entreprises numériques à croître plus vite pour devenir des championnes internationales.

- Attractivité internationale : 15 M€ pour soutenir des Fablabs et attirer des talents, entrepreneurs et investisseurs étrangers.

- **Un nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA 3)**, doté de 10 Md€, vient après le PIA 1 (35 Md€ ; 2010) et le PIA 2 (12 Md€ ; 2014). Trois priorités : soutenir l'enseignement et la recherche publique, valoriser la recherche, et accélérer l'innovation et le développement des entreprises.

Pour une analyse plus détaillée des dispositifs de soutien de l'innovation en France, se référer au rapport « Quinze ans de politiques d'innovation en France » de France Stratégie*.

* www.strategie.gouv.fr/publications/quinze-ans-de-politiques-dinnovation-france

Fig 29

Source : OCDE, Eurostat ; calculs Business France

Nombre de demandes de brevets déposées au titre du PCT

Année de priorité, pays de résidence du/des inventeur(s)

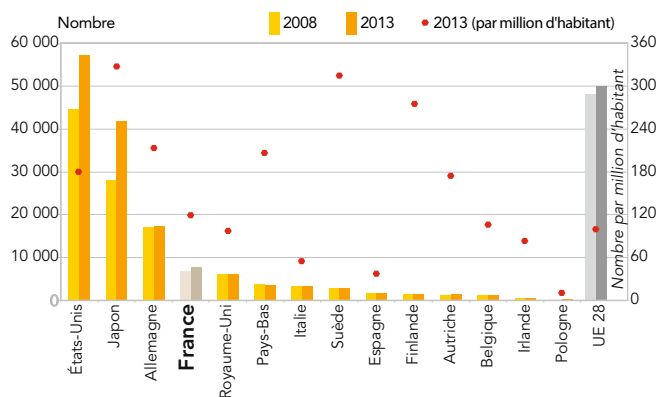


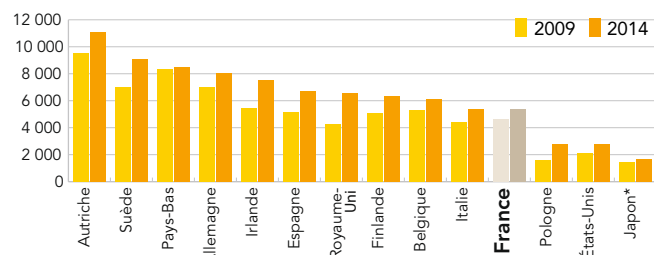
Fig 30

Source : OMPI Statistics database, Eurostat, OCDE ; calculs Business France

Marques commerciales déposées par pays d'origine

Ensemble des demandes enregistrées en direct et via le système de Madrid

Nombre par million d'habitants



* Données population 2009 et 2013

Les indicateurs de brevets sont fréquemment utilisés pour révéler la performance d'un pays en matière d'innovation technologique, et notamment le nombre de demandes de brevets déposées au titre de la procédure internationale PCT. En 2013, avec 7726 demandes de brevets déposées, la France se place derrière les États-Unis (57 266), le Japon (41 739), et l'Allemagne (17 206), mais devant le Royaume-Uni (6 194). Les dépôts de marques sont utilisés pour mesurer l'innovation en termes de marketing. **En 2014, la France a déposé 5 368 marques par million d'habitants**, derrière l'Allemagne (8046) et le Royaume-Uni (6 550), mais devant les États-Unis (2 768) et le Japon (1 698). Les dépôts de dessins industriels sont un troisième indicateur relatif à la propriété intellectuelle. En 2014, 1 013 modèles et dessins industriels par million d'habitants ont été déposés par des personnes originaires de France. Les pays dont les ressortissants ont déposé le plus de modèles sont la Suède (1 953), l'Autriche (1 859), la Finlande (1 836). Les États-Unis n'en ont déposé que 339 par million d'habitants en 2014.

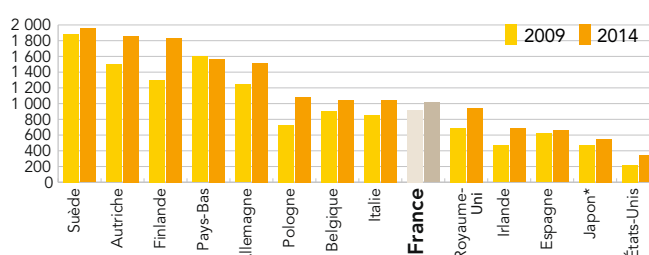
Fig 31

Source : OMPI Statistics database, Eurostat, OCDE ; calculs Business France

Modèles et dessins industriels par pays d'origine

Ensemble des demandes enregistrées en direct et via le système de La Haye

Nombre par million d'habitants



* Données population 2009 et 2013

LES BREVETS, MARQUES, MODÈLES ET DESSINS INDUSTRIELS COMME INDICATEURS DE L'ACTIVITÉ D'INNOVATION

Un **brevet** est un titre de propriété intellectuelle qui confère à son titulaire un droit exclusif d'exploitation sur l'invention brevetée, durant une durée limitée (généralement 20 ans) et sur un territoire déterminé. Les demandes de brevets peuvent concerner uniquement le territoire national, ou viser un territoire plus large (pays de l'Union européenne, par exemple, dans le cas des demandes déposées auprès de l'Office Européen des Brevets). Un brevet peut également être déposé au titre de la **procédure PCT**, selon le **Traité de coopération en matière de brevets** (*Patent Cooperation Treaty*). Ce traité « permet de demander la protection d'un brevet pour une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une demande "internationale" de brevet ». Depuis juin 2016, 151 États membres ont adhéré au Traité, plaçant le PCT au cœur de

la coopération internationale pour la propriété intellectuelle. Cette procédure présente l'avantage d'améliorer la comparabilité internationale en termes de brevets.

Selon l'INPI, « au sens de la propriété industrielle, **la marque** est un "signe" servant à distinguer précisément les produits ou services d'une entreprise de ceux de ses concurrents. » Le dépôt d'une marque constitue une protection de la propriété intellectuelle qui donne au détenteur un droit exclusif d'utilisation. Elle sert à signaler la nouveauté (innovations de produit mais également de commercialisation et de services) et à s'approprier les avantages des innovations lors du lancement de nouveaux produits sur le marché. **Le système de Madrid** offre au titulaire d'une marque la possibilité d'obtenir la protection de sa marque dans plusieurs pays en déposant une

seule demande d'enregistrement directement auprès de son Office national ou régional.

Un dessin ou modèle industriel est constitué par l'aspect ornemental ou esthétique d'un objet. Il ajoute à la valeur marchande du produit et en accroît le potentiel commercial. Dans la plupart des pays, le dessin ou modèle industriel doit être enregistré afin d'être protégé par la loi. Selon la législation nationale considérée et le type de dessin ou modèle, il peut aussi être protégé par le droit d'auteur en tant que dessin ou modèle non enregistré ou en tant qu'œuvre d'art. **Le système de La Haye** concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels offre au propriétaire d'un dessin ou modèle industriel la possibilité d'obtenir une protection dans plusieurs pays grâce au dépôt d'une demande unique.

La France a amélioré sa position dans les domaines technologiques les plus porteurs. Par rapport à la période 2009-2012, elle dispose en 2012 d'un avantage technologique dans les nanotechnologies, dans les biotechnologies et dans les technologies liées à l'environnement.

Le secteur des TIC est particulièrement dynamique en France et est le 1^{er} secteur clé en termes de brevets déposés. En 2012, les TIC représentent 28,4 % de l'ensemble des brevets déposés par la France (cf. encadré méthodologique).

Fig 32 Source : OCDE, Base de données sur les brevets ; calculs Business France (à partir des parts de marché mondiales)

Avantage technologique révélé dans les nanotechnologies

Demandes de brevets selon la voie PCT ; année de priorité ; pays de résidence du (des) inventeur(s)

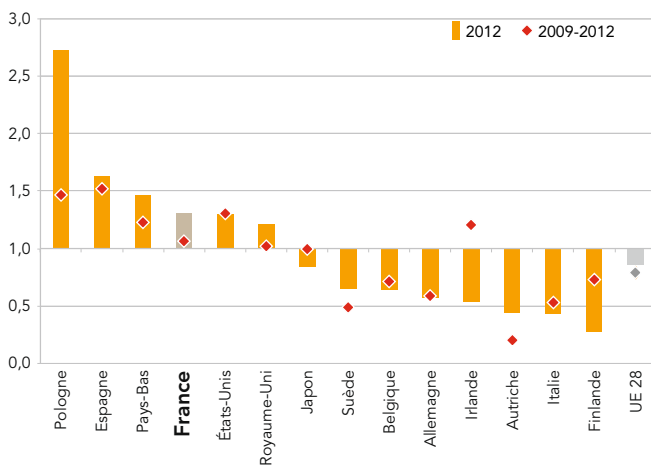
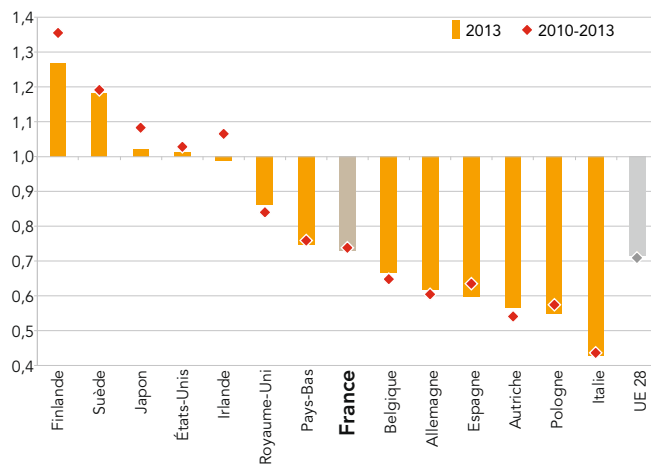


Fig 33 Source : OCDE, Base de données sur les brevets ; calculs Business France (à partir des parts de marché mondiales)

Avantage technologique révélé dans les TIC

Demandes de brevets selon la voie PCT ; année de priorité ; pays de résidence du (des) inventeur(s)



Cependant, le poids de la France dans les TIC (2,9 %) est inférieur à son poids dans le total des brevets mondiaux (4 %), se traduisant par une moindre spécialisation relative dans ce secteur clé.

Fig 34 Source : OCDE, Base de données sur les brevets ; calculs Business France (à partir des parts de marché mondiales)

Avantage technologique révélé dans les biotechnologies

Demandes de brevets selon la voie PCT ; année de priorité ; pays de résidence du (des) inventeur(s)

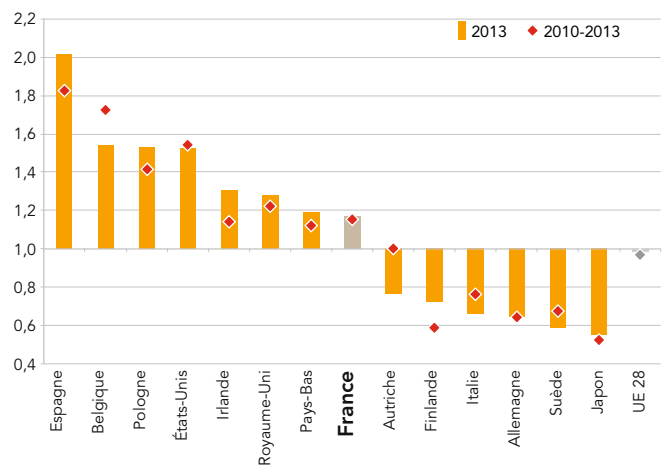
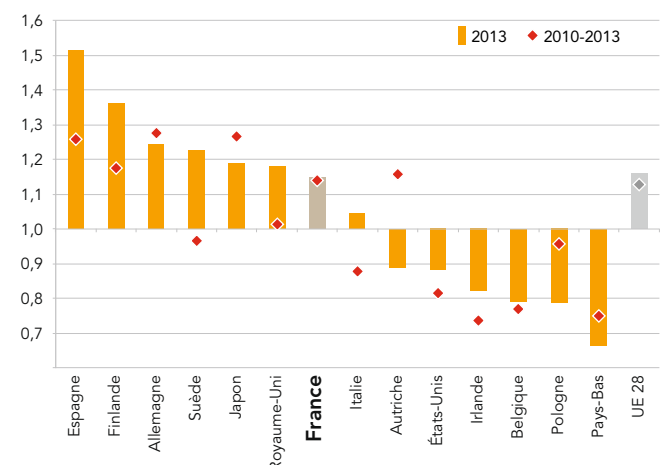


Fig 35 Source : OCDE, Base de données sur les brevets ; calculs Business France (à partir des parts de marché mondiales)

Avantage technologique révélé dans les technologies liées à l'environnement

Demandes de brevets selon la voie PCT ; année de priorité ; pays de résidence du (des) inventeur(s)



L'INDICATEUR D'AVANTAGE TECHNOLOGIQUE RÉVÉLÉ (ATR)

L'indicateur d'avantage technologique révélé (ATR) permet d'apprécier la position relative des domaines technologiques faisant l'objet de brevets au sein d'un même pays. En effet, cet indicateur permet d'obtenir la spécialisation technologique d'un pays en calculant la part de marché des brevets originaires de ce pays dans le domaine visé, rapporté à la part de marché total des brevets originaires du pays. Cet indicateur de spécialisation technologique d'un pays i , dans un domaine technologique j , est défini par le ratio suivant :

$$ATR_i^j = \frac{\text{Part de marché du pays } i \text{ dans les demandes de brevets du domaine } j}{\text{Part de marché du pays } i \text{ dans les demandes de brevets tous domaines technologiques confondus}}$$

Si $ATR_i^j > 1$, alors le pays i est relativement spécialisé dans le domaine technologique j (sa part de marché dans le domaine j est supérieure à sa part de marché globale).

Cet indicateur est calculé à partir des demandes de brevets par la voie du *Patent Community Treaty* (PCT, signé par 151 pays dont la France) qui correspondent à des demandes de brevets « internationaux » (la demande de protection est déposée simultanément dans plusieurs pays). Les quatre domaines retenus dans cette analyse – nanotechnologies, biotechnologies, TIC et technologies liées à l'environnement – comptent pour 41,8 % du total des brevets originaires de France en 2012 (48,7 % sur la période 2009-2012).

AVANTAGE TECHNOLOGIQUE RÉVÉLÉ (ATR) DE LA FRANCE DANS LES SECTEURS CLÉS

En 2013, les 9 secteurs clés retenus par l'OCDE représentent 73,2 % de l'ensemble des brevets déposés par la France.

En termes de brevets déposés, les principaux secteurs sont les TIC, l'électricité, les technologies liées à l'environnement, les biotechnologies, les technologies médicales, les produits pharmaceutiques et les préparations à usage médical.

La France présente un avantage technologique révélé dans les secteurs des préparations à usage médical (5,6 % des brevets de ce secteur sont d'origine française), des nanotechnologies (5,1 %), des biotechnologies (4,5 %), des technologies liées à l'environnement (4,4 %), et des micro-organismes ou enzymes (4,4 %) ; car le poids de la France dans ces secteurs est supérieur à son poids dans le total des brevets mondiaux (3,8 %).

Fig 36

Source : OCDE, Base de données sur les brevets ; calculs Business France

Brevets déposés par la France dans tous les secteurs clés

En % du total des brevets déposés par la France

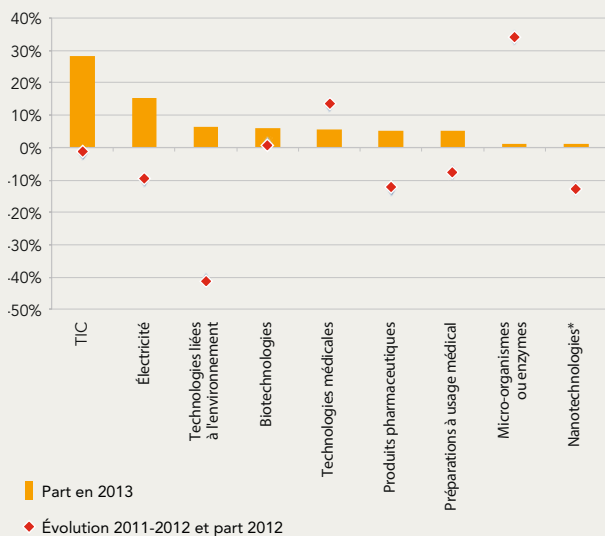
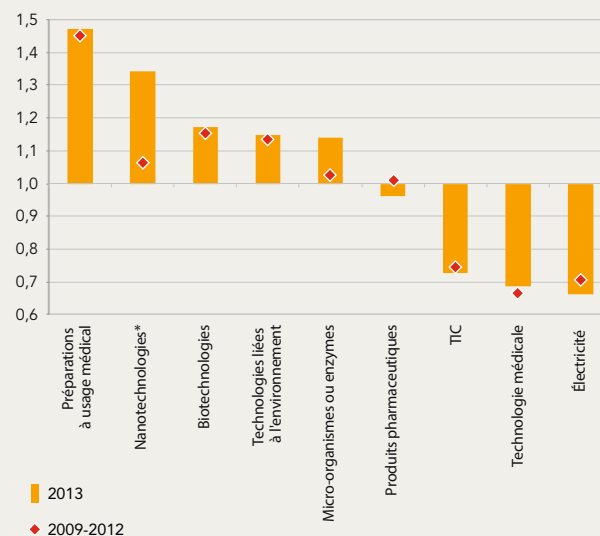


Fig 37

Source : OCDE, Base de données sur les brevets ; calculs Business France

Avantage technologique révélé en France dans tous les secteurs clés



* Données 2012

4

Infrastructures

Le « site France » se caractérise par des infrastructures de transport de grande qualité, offrant des connexions rapides et efficaces avec le reste du monde, en particulier l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient. Ce facteur d'attractivité représente un atout majeur dans la distribution géographique des activités productives.

Les entreprises implantées en France bénéficient également d'infrastructures de communication de qualité avec une bonne couverture du réseau haut débit, et d'une fourniture d'électricité à des prix très compétitifs et stables.

La France se caractérise par un taux d'investissement public (3,5% du PIB en 2015) plus élevé que celui des États-Unis (3,2% en 2014), du Royaume-Uni (2,7%) et de l'Allemagne (2,2%). La Formation Brute de Capital Fixe (rapportée au PIB) des administrations publiques a diminué depuis 2009 en France (-0,8 point), comme dans la quasi-totalité des pays de l'échantillon : Royaume-Uni (-0,7 point), Allemagne (-0,2 point) ou États-Unis (-1 point).

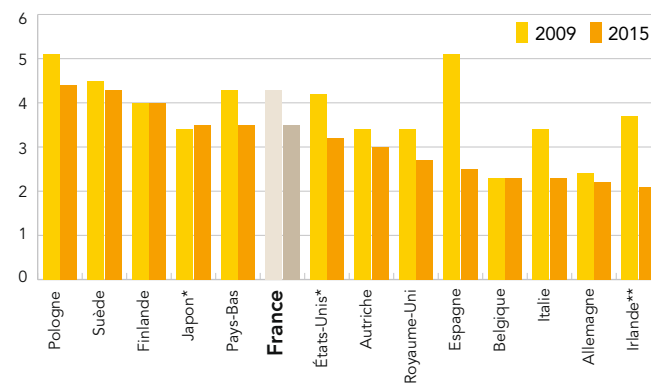
En 2014, les investissements dans les infrastructures de transport représentent 1% du PIB français, devant l'Allemagne (0,6%), les États-Unis (0,6%) et le Royaume-Uni (0,7%).

Fig 38

Source : OCDE, calculs Business France

FBCF des administrations publiques

En % de PIB



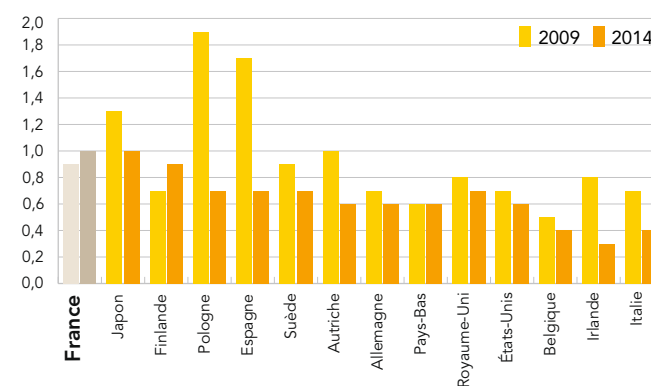
* Données 2014 ; ** Données PIB 2014

Fig 39

Source : OCDE

Investissement dans les infrastructures de transport intérieur

Dépenses brutes d'investissement en % du PIB



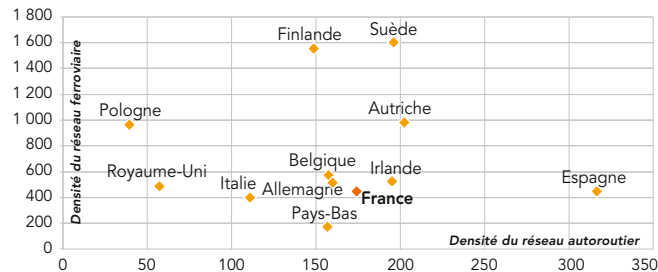
Avec plus de 11 000 km d'autoroutes, 30 000 km de lignes ferroviaires et 5 000 km de voies navigables, la France dispose d'un **réseau intérieur d'infrastructures de transport particulièrement dense.**

Fig 40

Source : Eurostat ; calculs Business France

Densité des infrastructures de transport terrestre (2014*)

En km par million d'habitants



* Ou dernière année disponible

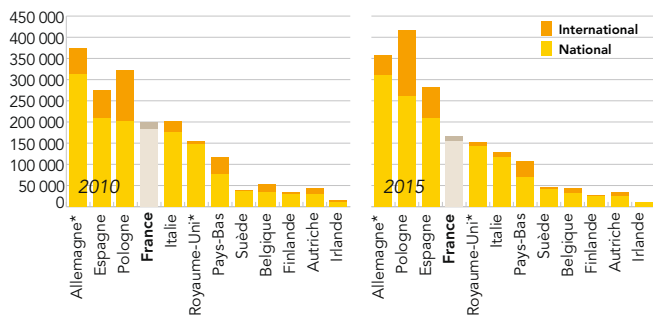
Le volume de transport routier est élevé en France. Avec 153 000 millions de tonnes-kilomètre chargées en 2015, la France occupe la 4^e place des pays européens de l'échantillon, derrière l'Allemagne, la Pologne et l'Espagne.

Fig 41

Source : Eurostat

Transport routier de marchandises

Total chargé en millions de tonnes-km



* Données 2010 et 2014

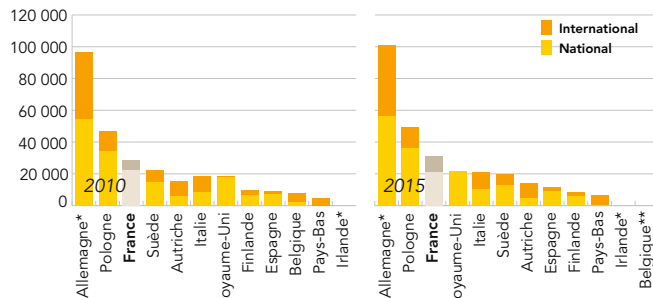
Le transport ferroviaire de marchandises est également fortement développé. Avec plus de 34 000 millions de tonnes-kilomètre convoyées en 2015, la France occupe la 3^e place des pays européens de l'échantillon, derrière l'Allemagne et la Pologne.

Fig 42

Source : Eurostat

Transport ferroviaire de marchandises

En millions de tonnes-km



* Données 2010 et 2014 ; ** Absence de données après 2011

LA RÉFORME FERROVIAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS MULTIMODAUX EN FRANCE

La loi du 4 août 2014 portant sur la réforme ferroviaire a réorganisé le secteur en créant un groupe industriel public intégré réunissant le transporteur et le gestionnaire d'infrastructure. Ce nouveau groupe est constitué d'un établissement public de tête « mère » (la SNCF) et deux établissements publics « filles » : le gestionnaire d'infrastructure (SNCF Réseau) et l'exploitant ferroviaire (SNCF Mobilités). La réforme a en outre permis de réunifier les métiers de la gestion de l'infrastructure, aujourd'hui séparés entre RFF et SNCF, en une seule entité, SNCF Réseau. Cette mutualisation de compétences et de fonctions devrait permettre des gains de productivité concourant à une amélioration de la gestion du réseau. La réforme permettra également de stabiliser la dette de l'établissement, et les projets de développement de l'infrastructure devront être financés prioritairement par l'État et les collectivités locales.

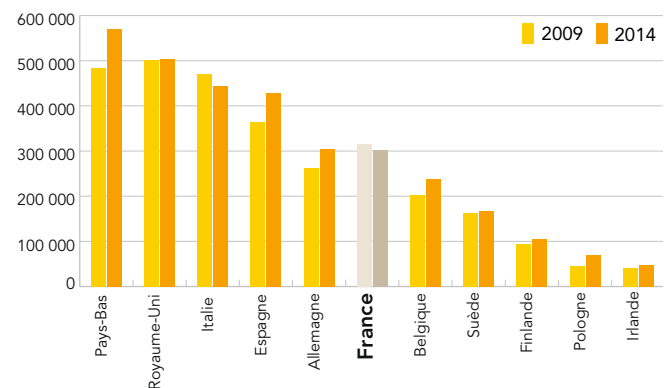
La France dispose également de nombreux atouts concernant le transport maritime. Elle est ouverte sur trois grandes façades maritimes européennes (Atlantique, Méditerranée, Manche et mer du Nord), et sur quatre océans. En 2014, le trafic de marchandises chargées ou déchargées dans les ports métropolitains et départements d'Outre-Mer totalise 303 millions de tonnes, plaçant la France au 6^e rang des pays européens de l'échantillon.

Fig 43

Source : Eurostat

Transport maritime de marchandises

Poids brut en milliers de tonnes



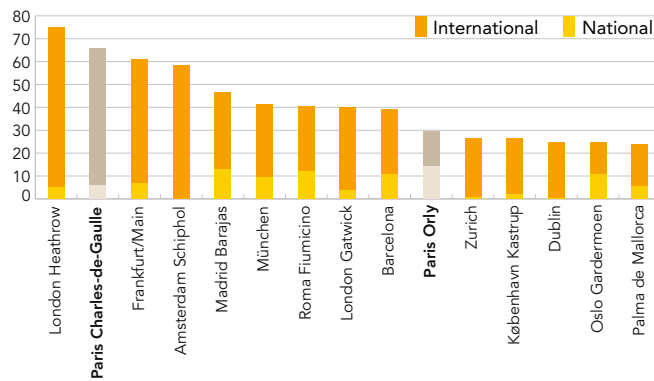
Ces réseaux terrestre et maritime sont complétés par des infrastructures aéroportuaires de qualité. En France, 41 aéroports enregistrent, chacun, plus de 150 000 mouvements de passagers par an. En 2015, deux aéroports parisiens sont classés parmi les 15 premiers aéroports de l'UE 28, avec **Roissy-Charles de Gaulle à la 1^{re} place pour le fret et à la 2^e place derrière l'aéroport London Heathrow pour les passagers.**

Fig 44

Source : Eurostat

15 premiers aéroports de l'UE 28 (2015)

En millions de passagers à bord



Les investissements dans les télécommunications publiques atteignent 146 US\$ par habitant en France en 2013, devant le Royaume-Uni (131 US\$) et l'Allemagne (104 US\$), mais derrière les Pays-Bas (336 US\$) et les États-Unis (276 US\$).

Comme dans l'ensemble des pays de l'échantillon, le taux de pénétration de l'internet haut débit a fortement progressé ces dernières années en France. Avec 40,4% d'abonnés à un réseau fixe en 2015, la France se place au 2^e rang des pays étudiés, devant le Royaume-Uni (37,9%) et l'Allemagne (37,6%). Les écarts entre les pays sont plus marqués pour le réseau haut débit sans fil, avec notamment 138,8% d'abonnés au Japon, 135,4% en Finlande, 120,78% en Suède et 116,8% aux États-Unis, contre 90,3% au Royaume-Uni, 66,8% en Allemagne et 73,4% en France.

Les prix de l'accès au très haut débit sont à des niveaux comparables dans les pays européens de l'échantillon, à l'exception de l'Espagne (49 US\$). En France, le prix mensuel moyen d'un accès est de 35 US\$, nettement inférieur à celui des États-Unis (70 US\$).

Fig 45

Source : OECD, Digital Economy Outlook 2015

Investissement dans les télécommunications publiques

Par habitant en dollars US

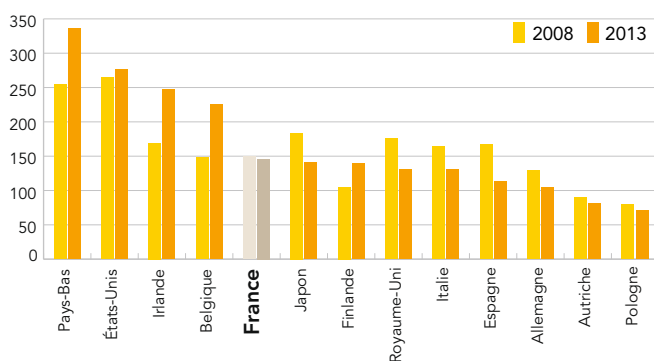


Fig 46

Source : OCDE, Broadband statistics

Taux de pénétration de l'internet haut débit (décembre 2015)

Nombre d'abonnés pour 100 habitants

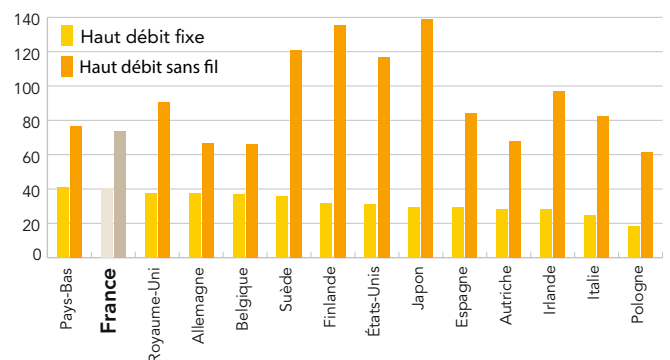


Fig 47

Source : OECD, Digital Economy Outlook 2015

Tarification mensuelle de l'internet très haut débit (2014)

En USD à parité de pouvoir d'achat

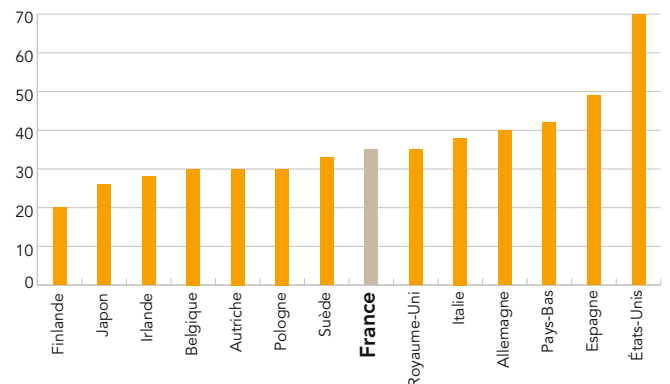


Fig 48 Source : OECD, Digital Economy Outlook 2015

Vitesse de téléchargement descendant moyen en septembre 2014
En Kbit/s

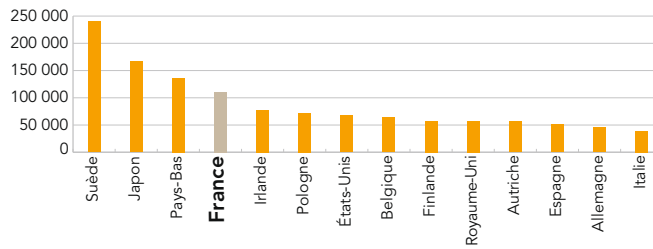


Fig 49 Source : Digital Scoreboard, Commission européenne

Part des souscriptions à un abonnement internet fixe >= 10 Mbps

Part du total des souscriptions à un abonnement internet fixe
En %

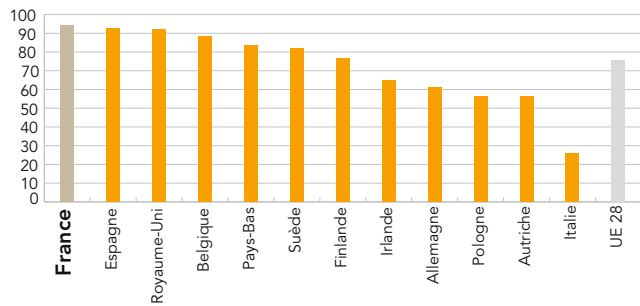
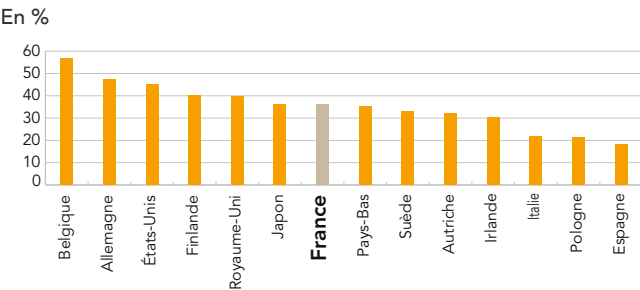


Fig 50 Source : Cisco

Déploiement de l'IPv6 en août 2016*



* Ratio calculé par Cisco afin de mesurer le déploiement de la technologie IPv6 en prenant en compte le pourcentage des préfixes, du trafic, des contenus et des utilisateurs d'internet l'utilisant.

L'IPv6

L'IPv6 est la dernière version du protocole d'identification des appareils connectés à internet, qui est destinée à remplacer le système précédent appelée IPv4. Celui-ci, encore largement utilisé, permettait d'identifier environ quatre milliards d'adresses. Pendant la période de transition actuelle, qui dure plusieurs années, les deux systèmes d'identification coexistent. Disposer des infrastructures rendant possible l'utilisation du protocole IPv6 permet à un pays de faire face à l'épuisement prochain des adresses IPv4.

En 2014, la vitesse moyenne de téléchargement descendant en France était de 110 Mbit/s, ce qui la place au 4^e rang de l'échantillon, derrière notamment la Suède (240 Mbit/s), le Japon (167 Mbit/s) et les Pays-Bas (136 Mbit/s), mais devant le Royaume-Uni (57 Mbit/s) et l'Allemagne (45 Mbit/s).

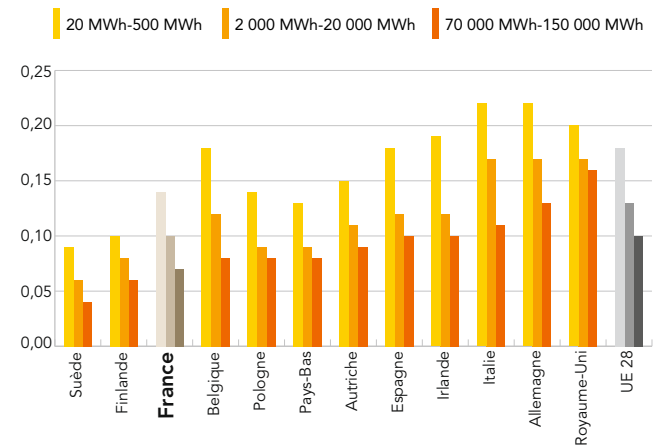
En termes de déploiement des technologies de l'IPv6, la France est en bonne position. Selon Cisco, son ratio de déploiement est de 36,1% en août 2016, ce qui la place en 7^e place des pays de l'échantillon.

Les prix de l'électricité sont particulièrement attractifs pour les entreprises installées en France. Ils comptent parmi les plus compétitifs d'Europe, en raison d'une bonne maîtrise de la production et du réseau.

La variabilité du prix de l'électricité en France reste faible. Avec moins d'une interruption par consommateur par an, la France dispose d'un réseau électrique performant et fiable.

Fig 51 Source : Eurostat

Prix de l'électricité (2^e semestre 2015)
Consommateurs industriels par niveau de consommation
Prix TTC (€/kWh)



Afin que l'utilisateur final utilise l'IPv6, il faut que les sites web qu'il consulte, son serveur ainsi que son fournisseur d'accès aient adopté les modifications nécessaires.

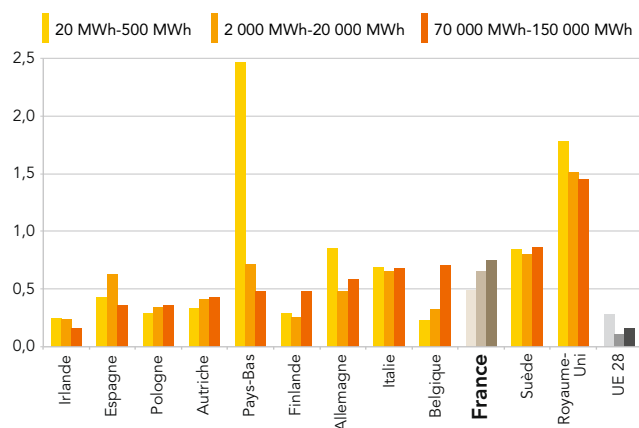
Cisco a élaboré un ratio afin d'assurer le suivi du déploiement de ce protocole, qui varie de 0 (pas de déploiement de l'IPv6) à 100. Ce ratio dépend du trafic, du contenu et des utilisateurs finaux, selon la formule:

$$\text{Deployment Ratio} = \frac{\% \text{ TransitAS} + 3 \times \sqrt{\% \text{ contenu}} \times \% \text{ user}}{4}$$

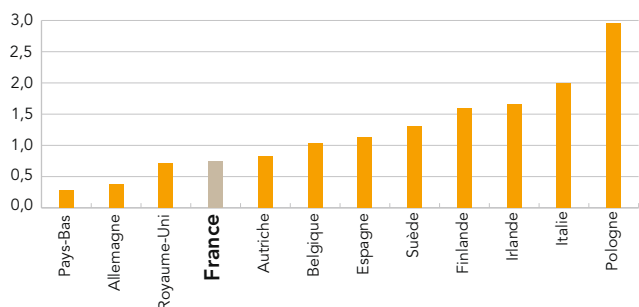
Fig 52

Source : Eurostat ; calculs Business France

Variabilité du prix de l'électricité (S2 2013-S2 2015) Consommateurs industriels par niveau de consommation Écart-type du prix TTC (en %)

Fig 53 Source : 6^e CEER Benchmarking Report on the Quality of Electricity and Gas Supply - 2016, CEER (Council of European Energy Regulators)

Fiabilité et qualité du réseau électrique (2014) Indice de Fréquence d'Interruption Moyenne du Système (SAIFI) En nombre moyen d'interruptions par an



LE SAIFI

L'Indice de Fréquence d'Interruption Moyenne du Système (SAIFI) est un indicateur couramment utilisé afin de déterminer la fiabilité des réseaux électriques. Il représente le nombre moyen d'interruptions du réseau électrique par consommateur et par an :

SAIFI = nombre d'interruptions pour les consommateurs / nombre de consommateurs desservis

Il est généralement mesuré sur une année. Les données utilisées proviennent du CEER (Conseil des régulateurs européens de l'énergie), qui regroupe depuis 2000 les régulateurs de 33 pays européens dont les 28 États membres de l'Union européenne, la Norvège et l'Islande.

Tab 1

Source : BNP Paribas Real Estate, European Office Market 2016

Indicateurs des principaux marchés européens de bureaux

	Transactions (m ²)		Taux de vacance (en %)	
	2015	2014	Q4 2015	Q4 2014
Paris Centre	1 890 047	1 864 190	8,0%	8,3%
Londres Centre	1 275 480	1 490 932	4,3%	5,1%
Berlin	814 000	609 000	4,2%	4,7%
Munich	741 000	597 000	4,5%	6,2%
Varsovie	555 000	400 000	12,5%	13,5%
Hambourg	529 000	513 000	5,9%	6,3%
Madrid	451 527	370 118	15,5%	16,0%
Francfort	438 000	411 000	10,8%	11,4%
Milan	382 081	278 787	13,0%	13,2%
Barcelone	361 920	233 694	12,9%	15,4%
Bruxelles	298 323	437 777	9,8%	10,3%
Lyon	272 483	242 627	6,6%	6,2%
Dublin	259 868	246 941	10,2%	13,2%
Amsterdam	220 331	230 056	15,0%	17,3%
Vienne	210 000	250 000	6,4%	6,6%
Lille	172 086	165 791	n.d.	n.d.
Marseille	154 927	126 375	n.d.	n.d.
Helsinki	147 551	23 638	13,3%	13,0%
Rome	146 021	110 763	8,0%	8,2%
Manchester	122 301	123 802	12,6%	14,7%
Toulouse	115 963	140 063	4,9%	4,7%
Birmingham	88 608	66 283	8,4%	11,1%
Édimbourg	85 006	80 080	9,5%	12,2%
Glasgow	75 058	85 514	11,5%	16,5%
Stockholm	10 000	175 000	8,8%	9,0%

Note : Les transactions correspondent aux superficies sur lesquelles un bail ou un contrat de vente a été signé.

Le marché français reste dynamique dans l'immobilier d'entreprise. Paris devance les principales métropoles européennes, avec 4 autres métropoles françaises présentes dans ce classement (Lyon, Lille, Marseille, Toulouse).

5

Environnement administratif et réglementaire

L'environnement administratif et réglementaire en France est souvent perçu comme un point de critique dans les enquêtes d'opinion. La réglementation du travail est notamment considérée comme complexe. Au regard des critères utilisés par la Banque mondiale pour apprécier l'environnement des affaires, la France occupe une position moyenne, avec, cependant, de bonnes performances sur plusieurs critères importants (commerce transfrontalier, exécution des contrats, création d'entreprises, fourniture d'électricité, protection des intérêts minoritaires, gestion de l'insolvabilité).

Toutefois, certains aspects de l'environnement administratif et réglementaire mettent en lumière certains atouts : l'accessibilité des marchés publics ou encore le développement de l'e-administration font de la France un pays attractif pour les investisseurs étrangers. Enfin, le marché français se distingue par la dynamique des créations nettes d'entreprises.

Le classement « Doing Business » de la Banque mondiale évalue 189 économies selon la facilité à y faire des affaires. La France occupe le 27^e rang (9^e dans l'échantillon du présent Tableau de bord) dans le rapport 2016. Ce classement est établi à partir d'une évaluation des réglementations dans 10 domaines : la création d'entreprise, l'octroi de permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention de prêts, la protection des investisseurs, le paiement des impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et le traitement de l'insolvabilité.

Fig 54 Source : Banque Mondiale, Doing Business 2016 ; nouvelle méthodologie appliquée aux éditions 2015 et 2016

Facilités administratives en termes d'exécution des contrats

Classement mondial des pays

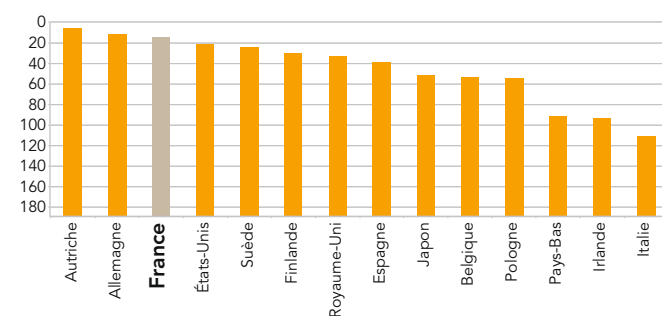


Fig 55 Source : Banque Mondiale, Doing Business 2016 ; nouvelle méthodologie appliquée aux éditions 2015 et 2016

Facilités administratives en termes de création d'entreprise

Classement mondial des pays

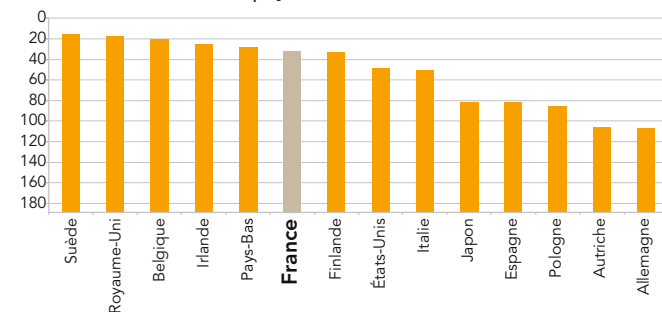
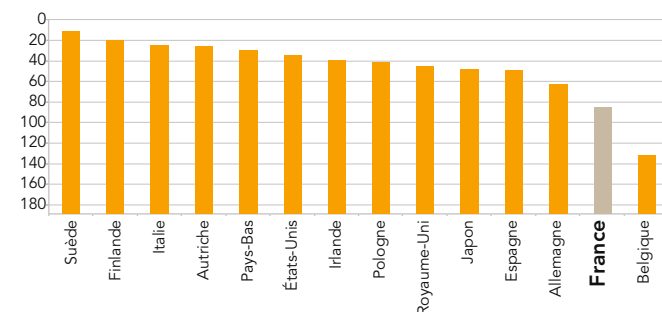


Fig 56 Source : Banque Mondiale, Doing Business 2016 ; nouvelle méthodologie appliquée aux éditions 2015 et 2016

Facilités administratives en termes de transfert de propriété

Classement mondial des pays



Le rapport vise d'abord à évaluer les coûts de transaction. Il ne traduit pas l'attractivité globale du territoire français en ce qu'il ne rend notamment pas compte des gains associés à la fourniture de services publics de qualité, de la qualité des infrastructures, de la productivité de la main-d'œuvre, etc. Il est à noter que la méthodologie a évolué pour les éditions 2015 et 2016.

Les meilleures performances de la France sont notamment obtenues en matière d'exécution des contrats (indice basé sur le nombre de procédures, le délai en jours et le coût en pourcentage de la créance) **et de création d'entreprise** (indice basé sur le nombre de procédure, le délai en jours, le coût et le capital minimum versé en pourcentage du revenu).

La France apparaît mal classée en matière de transfert de propriété (indice basé sur le nombre de procédures, le délai en jours et le coût en pourcentage de la valeur du bien).

Le dispositif de l'auto-entrepreneur, créé en 2008 dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie (LME), simplifie la conduite d'une activité à but lucratif, notamment en permettant de s'inscrire directement en ligne.

LES MAUVAIS CLASSEMENTS DE LA FRANCE CONTRASTENT AVEC LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE

Sur la thématique de la compétitivité, les classements les plus connus sont le *Global Competitiveness Index* du World Economic Forum, le *World Competitiveness Yearbook* de l'IMD de Lausanne et le *Doing Business* de la Banque Mondiale. Le positionnement de la France est variable selon ces classements, qui mêlent indicateurs statistiques et enquêtes d'opinion : au 32^e rang du classement réalisé par l'IMD, *World Competitiveness Yearbook*, au 22^e rang du classement réalisé par le WEF, *Global Competitiveness Index 2015-2016* et au 27^e rang du *Doing Business* de la Banque mondiale.

Dans le *World Competitiveness Yearbook*, près de la moitié de l'indice composite repose sur des enquêtes d'opinion. Outre la difficulté à traduire la compétitivité d'un pays par un unique indice composite, le poids prépondérant des enquêtes d'opinion sur l'estimation de cet indice, amène à interpréter les résultats avec beaucoup de prudence. Les idées reçues pénalisent traditionnellement la France, perçue comme excessivement administrée et rétive à la mondialisation, alors que notre économie est fortement ouverte aux capitaux internationaux, se situant au 7^e rang mondial du stock d'IDE entrants et qu'elle est le 1^{er} pays européen en matière d'accueil des investissements étrangers dans le domaine industriel.

Or, dans le cas de la France, la significativité de l'échantillon se pose car l'analyse relative à la perception ne se base que sur une cinquantaine de réponses reçues des dirigeants d'entreprises.

Dans le *Global Competitiveness Index 2015-2016*, la France se positionne au 59^e rang pour le critère de perception « Productivité et salaire », alors que la France présente une productivité horaire du travail très élevée : 7^e au niveau mondial.

Enfin, le *Doing Business* positionne la Sierra Leone – qui émerge de plusieurs décennies de guerre civile – au 88^e rang pour l'indicateur de protection des investisseurs, alors que la Suisse n'est que 105^e.

Ces classements doivent donc être exploités avec prudence car ils présentent de fortes limites méthodologiques.

Le développement de l'administration électronique, ou e-administration, est un atout supplémentaire de la France. Selon l'étude *E-government Survey 2016* des Nations unies, la France se classe à la 10^e place mondiale, et à la 5^e place de l'échantillon en termes de développement de l'e-administration.

Le gouvernement a lancé depuis 2012 un vaste programme de simplification administrative, qui s'est notamment traduit dans la loi relative à la simplification de la vie des entreprises (décembre 2014) et la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (août 2015).

Le gain pour les entreprises et les ménages des mesures de simplification adoptées sur la période 2013-2014 est estimé par le gouvernement à 3,3 Md€. Sur les années 2015-2016, la mise en place d'une déclaration sociale nominative unique doit permettre aux entreprises une économie de 1,6 Md€.

En termes d'utilisation d'internet pour accéder aux services administratifs publics en ligne, la France figure parmi les meilleurs pays de l'UE 28. En effet, **96 % des entreprises françaises ont utilisé internet dans les 12 derniers mois pour contacter les pouvoirs publics en 2013**, contre 88 % en moyenne pour l'UE 28, devant le Royaume-Uni (91 %) et l'Allemagne (83 %).

De plus, **63 % des particuliers français ont utilisé internet dans les 12 derniers mois pour contacter les pouvoirs publics en 2015**, contre seulement 46 % en moyenne pour l'UE 28 et devant l'Allemagne (53 %) et le Royaume-Uni (49 %).

Fig 57

Source : UNPACS (United Nations Public Administration Country Studies)

Indice de développement de l'administration électronique (e-administration) en 2016

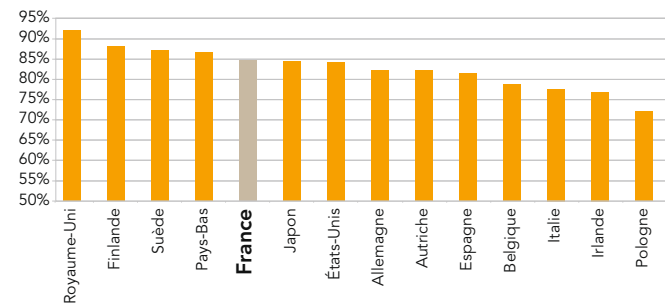
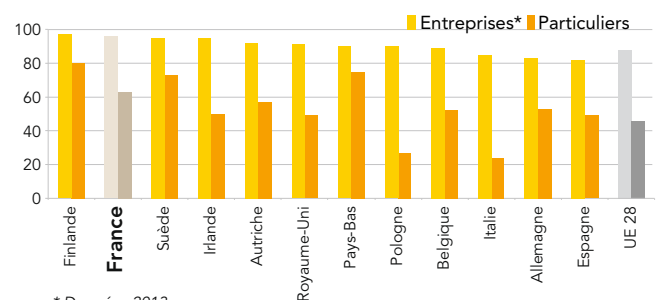


Fig 58

Source : Eurostat

Utilisation d'internet par les entreprises et les particuliers pour leurs contacts avec les pouvoirs publics en 2015

En %



* Données 2013

Le niveau de protection de l'emploi est relativement élevé en France, selon l'indicateur synthétique de l'OCDE.

Cette position s'explique principalement par la réglementation sur les formes d'emploi particulières. En revanche, les obligations applicables aux licenciements collectifs ne valent pas à la France un classement défavorable, selon les données de l'OCDE.

LA LOI DE SÉCURISATION DE L'EMPLOI

La loi de sécurisation de l'emploi, adoptée au printemps 2013, renforce la sécurité nécessaire pour les salariés et les possibilités d'adaptation indispensables aux entreprises pour maintenir l'activité et l'emploi :

- **la loi permet de faire face aux difficultés économiques sans nécessairement avoir recours aux suppressions d'emplois** : le temps de travail et le salaire pourront être temporairement adaptés ; le régime d'activité partielle, véritable alternative aux licenciements, sera développé et pour cela simplifié et unifié ; le recours à la mobilité interne sera facilité.
- **elle apporte des éléments de sécurisation des parcours professionnels, en facilitant le maintien dans l'emploi et l'embauche dans un contexte économique instable** (transformation profonde des procédures de licenciements collectifs). C'est un paramètre important pour **l'attractivité des sites de production français**.

LA LOI TRAVAIL

La loi Travail, publiée le 9 août 2016, définit un **nouveau compromis sur le marché du travail** selon trois axes : plus de dialogue social, plus de souplesse et de visibilité pour les entreprises, et plus de protection pour les actifs et en particulier ceux en situation de précarité.

Le dialogue social est renforcé par la **primauté des accords d'entreprises**, sous condition de validation par les syndicats de salariés majoritaires au sein de l'entreprise (représentant 50 % des voix).

Le renforcement de la **négociation collective** et la clarification des motifs de licenciement économique donneront plus de visibilité aux entreprises et plus de souplesse pour s'adapter aux variations de l'activité et aux mutations économiques.

Les actifs, salariés ou non, bénéficieront de **plus de droits et de protections**, notamment via le Compte Personnel d'Activité (CPA). Le CPA permettra aux actifs de conserver leurs droits, par exemple à la formation, tout au long de leur parcours professionnel, quelle que soit leur situation (salarié, entrepreneuriat, périodes de chômage).

Enfin, les jeunes en situation de précarité, sans emploi et sans formation, bénéficieront de la **Garantie jeunes** : une allocation et un suivi personnalisé pour un retour à l'emploi.

Selon les données de l'IMD (période 2012-2014), les grèves se sont traduites par une perte de 35,9 jours de travail pour 1000 habitants par an en France (période 2008-2010 pour la France), derrière l'Espagne (57,6 jours) et la Belgique (39,2 jours). La comparabilité internationale est cependant délicate, dans la mesure où les pratiques nationales (droit ou usage de la grève) peuvent fortement varier entre les pays. Le rapport de la Commission européenne *Public Procurement Indicators 2014* nous enseigne que **la France est le 2^e pays en valeur en ce qui concerne l'ouverture des marchés publics**, juste derrière le Royaume-Uni. Au total, 64,9 Md€ de marchés publics sont proposés en procédure ouverte en France en 2014.

Fig 59

Source : OCDE, Perspectives de l'emploi

Indicateur de protection de l'emploi (2013)

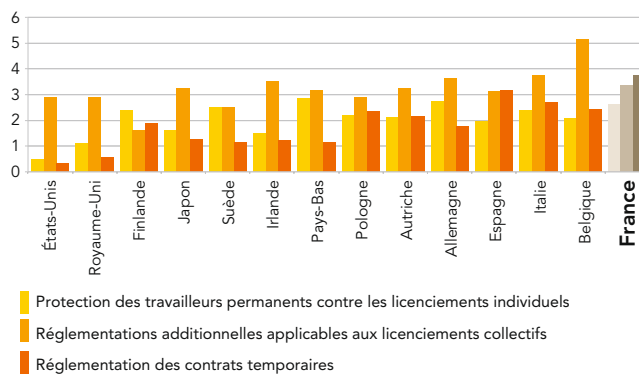
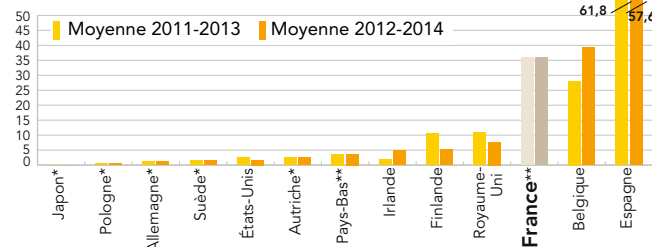


Fig 60

Source : IMD, World Competitiveness Yearbook, 2016

Nombre annuel de jours de travail perdus pour cause de grève (2012-2014)

Pour 1000 habitants



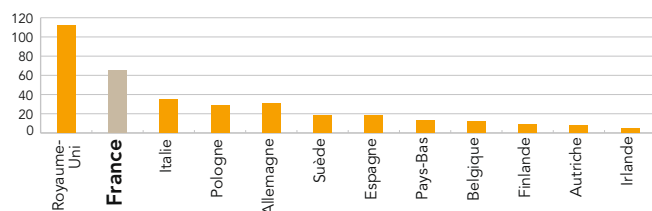
Les données pour la France excluent le secteur public ; les données pour l'Allemagne excluent l'administration publique. * Données 2011-2013 ; ** Données 2008-2010

Fig 61

Source : Commission européenne, Public procurement indicators, 2014

Estimation de la valeur des marchés publics en 2014

En Md€



Les créations d'entreprises sont dynamiques en France. Le taux de création d'entreprises pour l'ensemble de l'économie est de 9,9% pour la France en 2014, derrière le Royaume-Uni (14,3%), mais devant l'Allemagne (7,2%). Dans l'industrie manufacturière, ce taux passe à 8,3% pour la France, 3^e meilleur taux après la Pologne (10,1%) et le Royaume-Uni (9,8%), et devant l'Allemagne (3,8%).

Dans l'ensemble, le nombre d'entreprises actives en France s'accroît de +7,2% en 2014, soit 230 187 créations nettes d'entreprises pour l'ensemble de l'économie. La moyenne de l'UE 28 enregistre une hausse des créations nettes de seulement +0,9% en 2014.

Dans l'industrie manufacturière, le taux de créations nettes d'entreprises atteint +6,8% en 2014, soit 16 117 créations nettes d'entreprises. La vigueur de la population des entreprises de l'industrie manufacturière en France contraste avec le reste de l'UE 28 qui enregistre une baisse de -0,7% en 2014, de même qu'en Allemagne (-0,6%) et qu'au Royaume-Uni (-0,7%).

La France possède également le 2^e taux de disparition des entreprises le plus faible de l'échantillon (5,6%), derrière la Belgique (3,5%), et devant l'Allemagne (8,3%) et le Royaume-Uni (9,9%). Dans l'industrie manufacturière, ce taux passe à 4,6% pour la France, contre 5,4% pour l'Allemagne et 8,3% pour le Royaume-Uni.

Fig 62

Source : Eurostat

Croissance nette de la population d'entreprises en 2014 Ensemble de l'économie

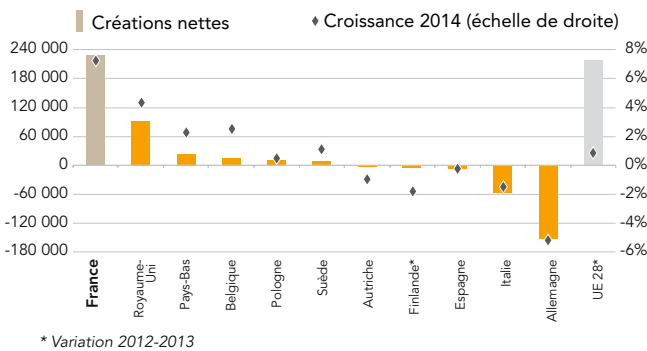
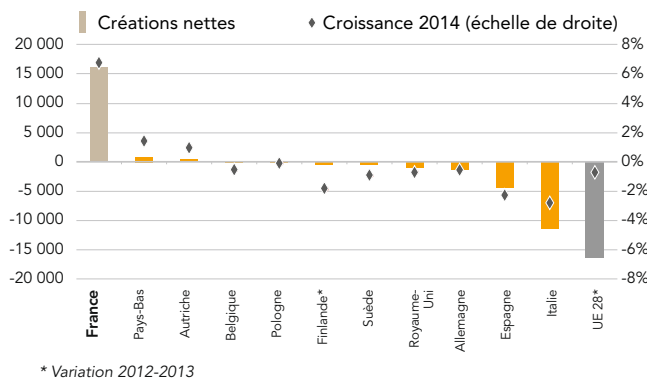


Fig 63

Source : Eurostat

Croissance nette de la population d'entreprises en 2014 Industrie manufacturière



LOI POUR LA CROISSANCE, L'ACTIVITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES DU 9 JUILLET 2015

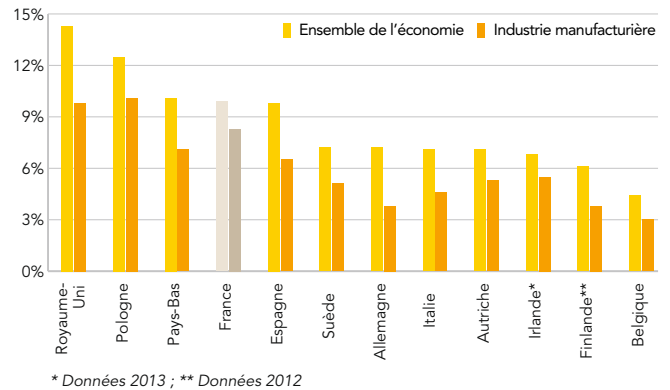
La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite «Loi Macron», a été publiée le 6 août 2015. Cette loi s'articule autour de trois grands principes : libérer, investir et travailler. Elle vise à agir sur tous les leviers pour favoriser la relance de la croissance, de l'investissement et de l'emploi. Les principales mesures sont :

- Facilitation de l'ouverture des commerces le dimanche, avec contreparties pour les salariés
- Création des Zones Touristiques Internationales (ZTI)
- Ouverture du secteur des liaisons par autocar
- Modernisation des professions réglementées du droit via la facilitation des conditions d'installation et la révision des tarifs pour les rapprocher des coûts réels
- Réforme de l'épargne salariale pour mieux financer l'économie, dont les PME et TPE
- Soutien de l'investissement productif via un «suramortissement productif»
- Renforcement de la protection des procédures collectives
- Rénovation et professionnalisation de la justice prud'homale
- Couverture mobile sur tout le territoire, avec la fin des «zones blanches» d'ici fin 2016

Fig 64

Source : Eurostat

Taux de création d'entreprises en 2014 En %



Environnement financier

Le dynamisme de la place financière de Paris est une composante de l'attractivité française, adossée à un positionnement fort dans la gestion d'actifs. D'une manière générale, la France se positionne bien sur les différents segments du financement, qu'il s'agisse de crédits bancaires, d'actions cotées ou de titres obligataires. Pour ce qui concerne le non-coté, l'industrie du capital-risque, essentiel pour renforcer la création de nouvelles entreprises dans les secteurs technologiques innovants, se développe.

Selon les données du **Global Competitiveness Report** (fondé sur des enquêtes d'opinion), la France se place en **bonne position** en matière d'accès aux crédits bancaires, derrière la Suède, la Finlande et les États-Unis, mais devant l'Allemagne et le Royaume-Uni.

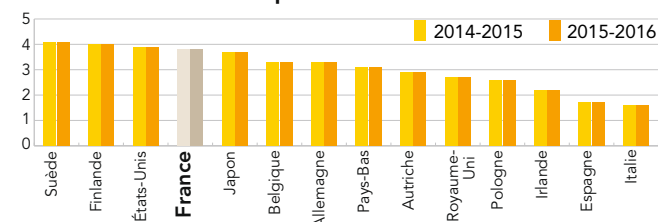
Les données de la Banque de France confirment cette disponibilité du crédit bancaire. Les encours de crédits aux entreprises sont globalement dynamiques en France, avec une solide reprise depuis début 2014 et une accélération en 2015 et 2016. Au contraire, les autres pays de la zone euro connaissent une stagnation, voire un repli, des encours de crédits aux entreprises.

Selon l'enquête trimestrielle de la Banque de France auprès des entreprises sur leur accès au crédit en France au 2^e trimestre 2016, « l'accès au crédit des PME est stable, celui des TPE en léger repli » (cf. encadré). Les conditions d'accès au financement bancaire et obligataire des entreprises ont connu une évolution favorable. Les rendements exceptionnellement bas qui prévalent aujourd'hui sur les marchés obligataires corporate, notamment en France et en Allemagne, soutiennent la hausse des émissions obligataires, également poussée par des fenêtres d'ouverture des marchés plus aléatoires.

Fig 65

Source : WEF, Global Competitiveness Report

Facilité d'accès aux emprunts



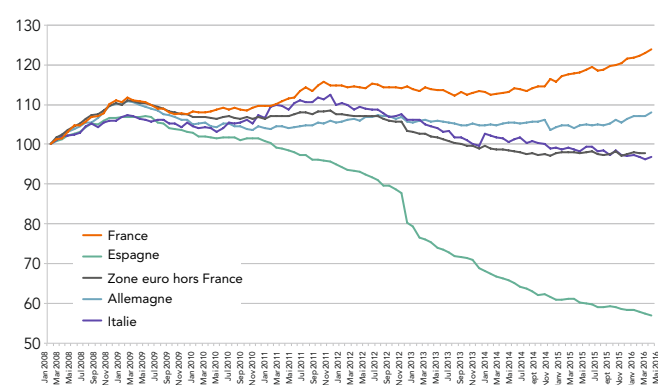
Grille de lecture : cet indicateur est fondé sur les résultats d'une enquête d'opinion auprès de 14 000 dirigeants d'entreprise issus de 148 pays ; pour chaque indicateur, le répondant attribue une note de 1 à 7 (7 étant le meilleur score).

Fig 66

Source : Banque de France, Calculs Business France

Évolution des crédits aux sociétés non financières de la zone euro (2007-2016)

Indice 100 en décembre 2007



Fin 2015, la capitalisation boursière de NYSE Euronext (Europe), qui regroupe les places financières de Paris, Amsterdam, Bruxelles et Lisbonne, s'est maintenue par rapport à fin 2014. Au contraire, la place de NYSE Euronext US recule de -8,1%, et les places du NASDAQ, de Japan Exchange Group et de Shanghai SE progressent (respectivement +4,3%, +11,8% et +15,7%).

En matière de gestion d'actifs, la France occupe le 4^e rang européen (après le Luxembourg, l'Irlande et l'Allemagne), avec une part de marché de 14% pour la domiciliation des OPC (3^e rang pour les pays de l'échantillon).

Fig 67 Source : Banque de France, Banque Centrale Européenne

Évolution des conditions d'accès aux financements obligataires et bancaires des entreprises (2007-2016)

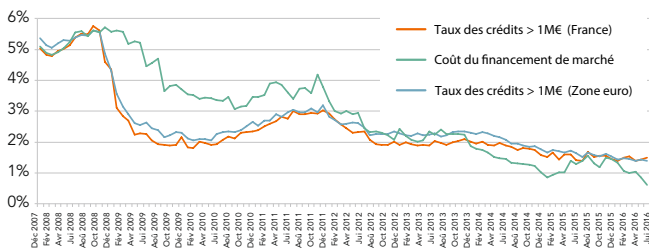


Fig 68 Source : WFE, World Federation of Exchanges

Capitalisations boursières des 10 premières places financières

En milliards de dollars

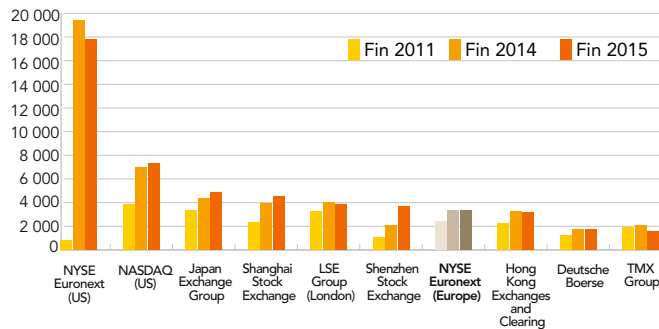
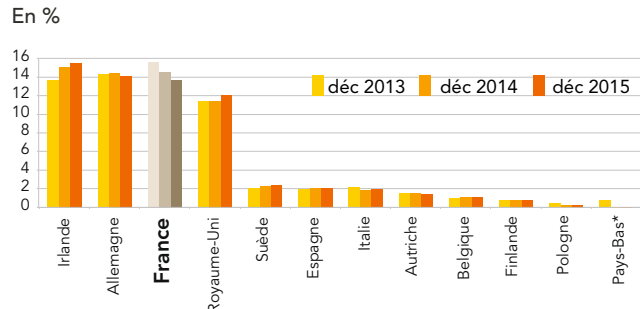


Fig 69 Source : EFAMA

Parts de marché mondiales dans l'industrie européenne de fonds d'investissement

En %



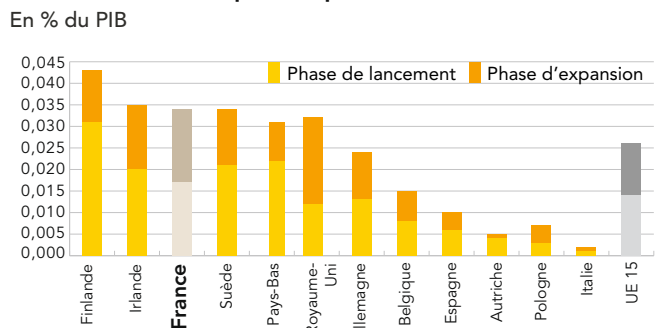
* Données Sept 2015

Au 3^e rang des pays de notre échantillon, l'investissement en capital-risque en 2015 représente 0,034% du PIB, dont 0,017% du PIB pour la phase de lancement et 0,017% du PIB pour la phase d'expansion. En 2015, Paris devance les villes européennes pour les levées de fonds en phase d'amorçage. Avec près de 2 Md€ levés, la France confirme son poids dans l'économie européenne du capital-risque en 2015. Elle conserve sa 2^e place européenne en nombre d'opérations réalisées, derrière le Royaume-Uni.

Fig 70 Source : EVCA (via Eurostat), calculs Business France

Investissement en capital-risque en 2015

En % du PIB



LES LOIS FACILITANT LE CAPITAL-RISQUE ET LE FINANCEMENT DES PME

Depuis 2007, plusieurs textes de lois ont été adoptés dans l'objectif de faciliter et soutenir l'investissement en capital-risque en France, et plus spécifiquement l'investissement dans les PME :

- **la loi TEPA (2007)** : la loi prévoit une déduction sur l'impôt sur le revenu pouvant aller jusqu'à 18% de l'investissement réalisé dans une PME, et jusqu'à 50% pour une déduction sur l'ISF (sous certaines conditions) ;
- **la loi sur le financement participatif (2014)** : la loi définit un cadre légal simplifié pour le financement participatif. Les principales mesures sont la création d'un statut de Conseil en Investissement Participatif (CIP) pour les deux types de plateforme existants (de prêt ou d'investissement en capital), la limite fixée à 1000 € pour un prêt par un particulier, l'absence de seuil pour les investissements en capital et une obligation d'information des investisseurs par les plateformes.
- **la loi sur le capital investissement d'entreprise (ou « corporate venture »)** : la loi permet aux sociétés investissant dans des PME innovantes d'amortir fiscalement sur 5 ans ces investissements, en prenant une participation maximum de 20% dans le capital de la PME.

Au-delà de ces mesures propres au capital-risque, le **PEA-PME**, votée en LFR 2015, vise à **accroître les flux de financement vers l'économie réelle** et à faciliter les modalités d'accès à ces financements pour les ETI et PME.

En outre, la LFR pour 2015 a également introduit une exonération d'impôt sur le revenu des plus-values réalisées lors de la cession de titres d'organismes de placement collectif « monétaires » (SICAV et FCP), sous condition de versement du produit de cession dans le PEA-PME.

ENQUÊTE TRIMESTRIELLE AUPRÈS DES ENTREPRISES SUR LEUR ACCÈS AU CRÉDIT EN FRANCE

2^e trimestre 2016, Banque de France

La Banque de France mène une enquête trimestrielle auprès d'entreprises sur leur accès au financement bancaire ; environ 4 000 PME et 500 ETI ont répondu, ainsi que 2 500 TPE grâce à un partenariat avec la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA).

L'accès au crédit des PME est stable, celui des TPE en léger repli.

Au deuxième trimestre 2016, **la demande de nouveaux crédits des PME et des TPE est stable**, tant pour les crédits de trésorerie que d'investissement.

L'accès aux crédits de trésorerie des PME reste à un niveau élevé : 84 % des PME obtiennent totalement ou en grande partie les crédits demandés (contre 83 % au premier trimestre). L'accès aux crédits d'investissement est stable et très aisé : 94 % des PME obtiennent (en totalité ou à plus de 75 %) les financements souhaités. S'agissant plus particulièrement des crédits d'équipement, l'obtention est aussi élevée (91 %).

L'accès aux crédits de trésorerie des TPE se replie à 64 % (contre 68 % le trimestre précédent). L'obtention de crédits d'investissement diminue tout en restant aisée : 79 % des TPE ont obtenu en totalité ou en grande partie les financements souhaités. S'agissant plus spécifiquement des crédits d'équipement, l'obtention est un peu plus élevée, à 82 %.

7

Coûts et fiscalité

Le coût du travail et la fiscalité sont présentés comme des points faibles de la France dans les enquêtes d'opinion.

Cependant, la France a amélioré en 2016 son avantage relatif en termes de coûts d'exploitation des entreprises.

La France a réussi à améliorer significativement sa compétitivité-coût depuis 2009 et à maîtriser l'évolution du coût du travail, notamment dans l'industrie. Les coûts salariaux ont été moins dynamiques que ceux de la zone euro depuis 3 ans, grâce notamment à des gains de productivité élevés dans la branche manufacturière qui renforcent l'effet des baisses du coût du travail.

Bien que la fiscalité en France soit élevée, reflet du modèle social proposé, la charge fiscale effective pesant sur les entreprises apparaît beaucoup plus faible que le taux nominal de l'impôt sur les sociétés ne le laisse supposer. La France offre une multitude de dérogations et exonérations. Elle est ainsi le pays offrant le traitement fiscal de la R & D le plus avantageux pour les entreprises.

COÛTS D'EXPLOITATION ET DU TRAVAIL

L'un des atouts de la France tient aux coûts d'exploitation avantageux qu'elle offre aux entreprises étrangères. Selon l'étude «Choix concurrentiels» de KPMG conduite en 2016, le montant total de ces coûts (main-d'œuvre, installation, transport, impôts et taxes, équipement et énergie...) est inférieur au niveau de référence américain (-9,5%). Parmi les pays de l'échantillon retenus par KPMG, la France occupe la 3^e place derrière les Pays-Bas et l'Italie. Pays de référence, les États-Unis sont à la 7^e place.

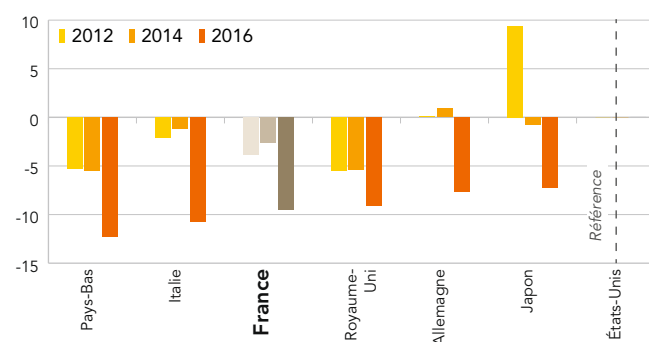
Fig 71

Source : KPMG, Choix concurrentiels 2016

Coûts d'exploitation

Ensemble de l'économie

En %



La compétitivité-coût ⁽¹⁾ de la France par rapport aux États-Unis s'est fortement améliorée par rapport à 2014, ou à 2012, dans tous les secteurs d'activité, et plus particulièrement dans la R & D (coûts inférieurs de 22,6%). Dans le secteur des services aux entreprises, de la fabrication et du numérique, la France est également plus concurrentielle que les États-Unis.

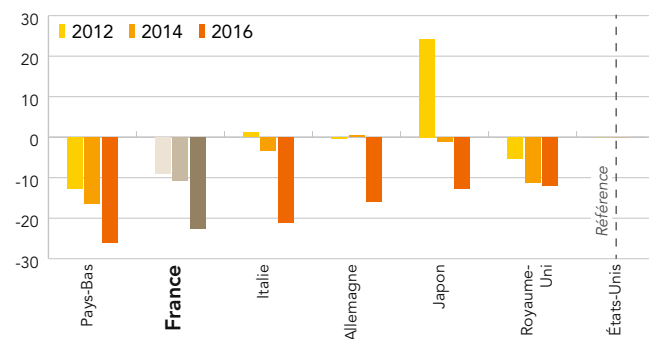
Fig 72

Source : KPMG, Choix concurrentiels 2016

Coûts d'exploitation

Secteur de la R & D

En %



(1) La compétitivité-coût mesure le rapport entre les coûts salariaux unitaires de la France et ceux de ses concurrents.

En 2015, la France est en dessous de la moyenne de l'échantillon des pays retenus en termes de rémunération de ses salariés ⁽²⁾ (avec 40 471 \$ prix constants), loin derrière l'Irlande (52 532 \$ prix constants) et les États-Unis (58 714 \$ prix constants), mais aussi derrière le Royaume-Uni (environ 49 677 \$ prix constants) et l'Allemagne (environ 41 716 \$ prix constants).

En 2015, le salaire par tête pour l'ensemble de l'économie a progressé en France de 1,4%, soit moins que l'Allemagne (+2,2%), et que le Royaume-Uni (+1,8%). Cette progression est plus importante que celle enregistrée entre 2011 et 2013 (+0,6%), et légèrement supérieure à celle entre 2013 et 2015 (+1,2%).

(2) En salaires annuels moyens.

CHOIX CONCURRENTIELS 2016, KPMG

Cette étude compare la compétitivité-coût de 111 villes dans dix pays : Canada, États-Unis, Mexique, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Australie et Japon. Elle couvre 19 types d'industries regroupés en quatre grands secteurs d'activité (fabrication, numérique, R&D et services aux entreprises). Chaque projet d'entreprise représentatif est défini, modélisé et analysé en détail.

Les coûts d'exploitation à l'étranger sont estimés pour une série d'indicateurs (26 variables) propres à l'élaboration d'un projet industriel : coûts de la main-d'œuvre, des installations, de transport, de l'énergie, coûts du capital, pression fiscale.

L'étude analyse également d'autres facteurs, non reliés aux coûts, mais qui peuvent peser sur l'attractivité d'une zone d'implantation parmi lesquels, la disponibilité et la qualification de la main-d'œuvre, les conditions économiques et l'accessibilité des marchés, le degré d'innovation, les infrastructures, la réglementation, ainsi que le coût et la qualité de la vie.

Par rapport aux principaux concurrents européens, la maîtrise du coût horaire du travail en France a été marquée depuis 2013. Le coût horaire du travail pour l'ensemble de l'économie en France a légèrement progressé en 2015 (+1,2 %), alors que l'UE 28 progresse plus rapidement (+2,0 %), ainsi que l'Allemagne (+2,5%), et le Royaume-Uni (+15,2 %). Seule l'Italie recule (-0,4 %). Dans l'industrie, sur la période 2013-2015, la progression du coût horaire du travail en France a été modérée de +1,2 %, contre +2,0 % pour l'ensemble de l'UE 28.

En 2014, l'évolution du coût horaire observé dans l'industrie française (+1,3 %) est inférieure à celle de l'UE 28 (+1,9 %), de l'Allemagne (+2,4 %) et du Royaume-Uni (+14,1 %). Un seul pays recule, la Suède (-1,9 %).

En 2015, pour l'ensemble de l'économie, les coûts salariaux unitaires (CSU) ont progressé dans la plupart des pays de l'échantillon. En France, cette légère hausse (+0,4 %) est similaire à celle de la période 2013-2015, et très inférieure à la hausse enregistrée dans l'UE 28 (+2,5 %) ou encore en Allemagne (+1,8 %).

Fig 73

Source : OCDE

Rémunération du travail par salarié en 2015

En USD à prix constants 2015

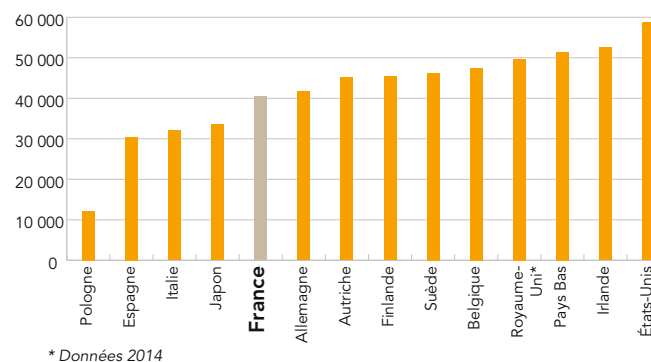


Fig 74

Source : OCDE, calculs Business France

Évolution de la rémunération du travail par salarié

Taux de croissance annuel moyen - Ensemble de l'économie

En %

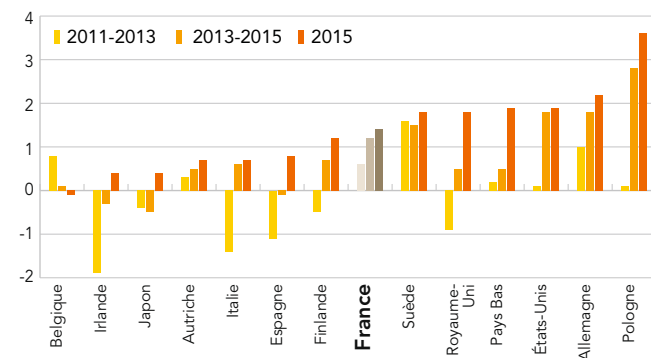


Fig 75

Source : Eurostat ; calculs Business France

Évolution du coût horaire de la main-d'œuvre

Taux de croissance annuel moyen - Ensemble de l'économie

En %

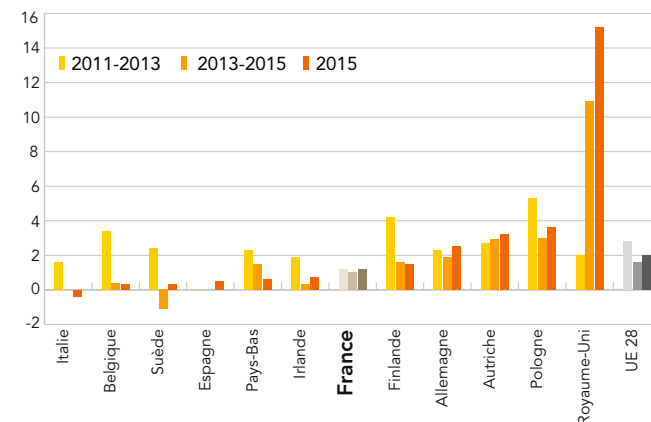
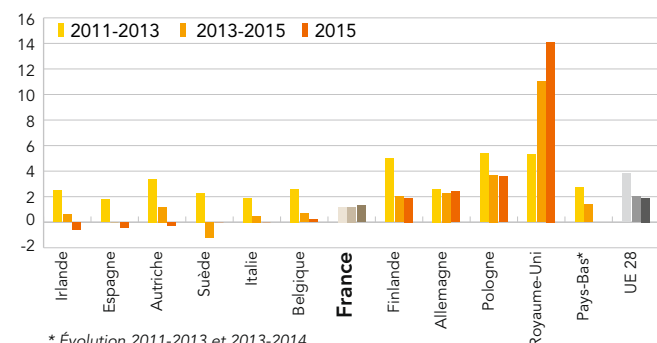


Fig 76 Source : Eurostat ; calculs Business France

Évolution du coût horaire de la main-d'œuvre

Taux de croissance annuel moyen - Industrie

En %



* Évolution 2011-2013 et 2013-2014

Dans l'industrie manufacturière, on observe également une progression des CSU en 2015 de +2 % dans la moyenne de l'UE 28. Le Royaume-Uni (+5,4 %), la Finlande (+4,4 %), l'Autriche (+1,3 %) et l'Allemagne (+1,0 %) enregistrent les hausses les plus importantes.

En revanche, en France, l'évolution des CSU dans l'industrie manufacturière enregistre une forte baisse de -2,3 % en 2015, après une baisse de -0,8 % sur la période 2013-2015.

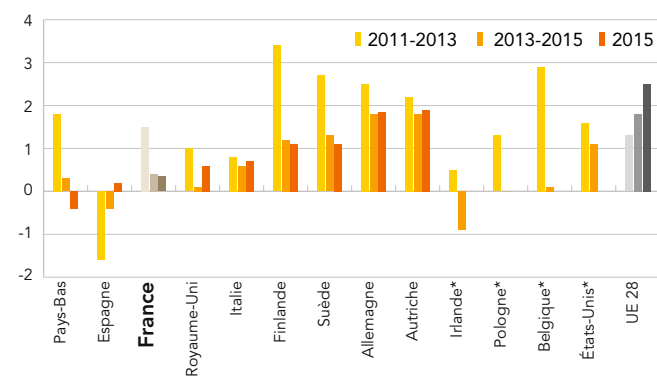
Une mesure de la productivité (valeur ajoutée brute par heure travaillée) confirme l'évolution constatée des CSU. Pour l'ensemble de l'économie, la productivité par heure travaillée a progressé de +0,4 % en France en 2015 (+0,7 % pour l'UE 28). **Dans l'industrie manufacturière, la productivité par heure travaillée a progressé de +3,6 % en France en 2015** (+1,1 % pour l'UE 28). Les mêmes évolutions sont constatées pour la productivité par actif occupé : +0,7 % pour l'ensemble de l'économie en France en 2015, et +3,9 % dans l'industrie manufacturière.

Fig 77 Source : OCDE ; calculs Business France

Évolution des coûts salariaux unitaires

Taux de croissance annuel moyen - Ensemble de l'économie

En %



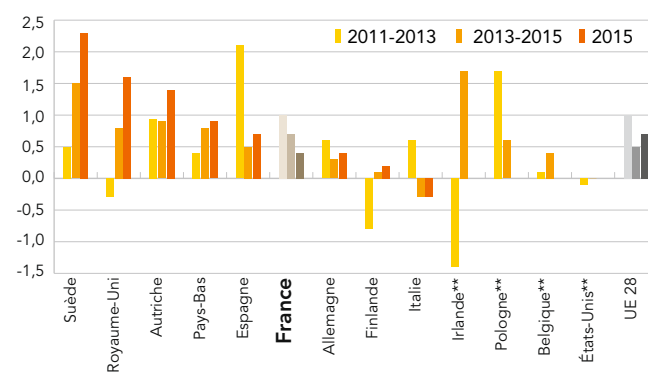
* Évolution 2011-2013 et 2013-2014

Fig 79 Source : OCDE ; calculs Business France

Évolution de la productivité* par heure travaillée

Taux de croissance annuel moyen - Ensemble de l'économie

En %



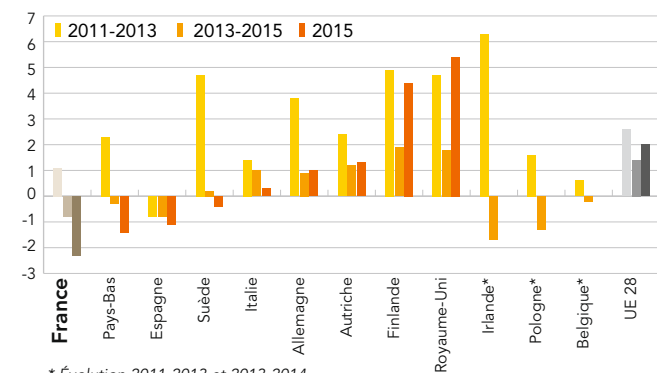
* Valeur Ajoutée Brute (VAB) par heure travaillée
** Évolution 2011-2013 et 2013-2014

Fig 78 Source : OCDE ; calculs Business France

Évolution des coûts salariaux unitaires

Taux de croissance annuel moyen - Industrie manufacturière

En %



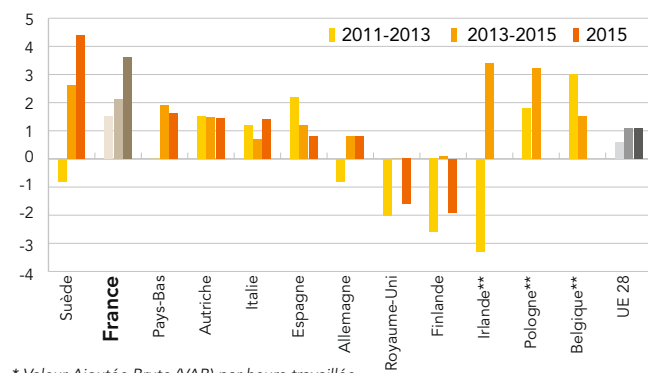
* Évolution 2011-2013 et 2013-2014

Fig 80 Source : OCDE ; calculs Business France

Évolution de la productivité* par heure travaillée

Taux de croissance annuel moyen - Industrie manufacturière

En %



* Valeur Ajoutée Brute (VAB) par heure travaillée
** Évolution 2011-2013 et 2013-2014

Une amélioration de la compétitivité-coût pour l'ensemble de l'économie de la zone euro est estimée pour 2015. Cette évolution globale masque des évolutions plus ou moins importantes entre pays avec une amélioration de la compétitivité-coût pour l'ensemble des pays de notre échantillon à l'exception du Royaume-Uni.

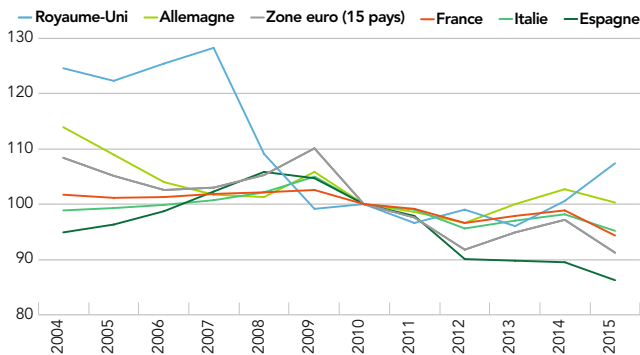
La légère détérioration de la compétitivité-coût observée en 2013 et 2014 résulte principalement de l'appréciation de l'euro. La France affiche en 2015, une nette amélioration de la compétitivité-coût qui s'explique notamment par un allègement des coûts pour les entreprises induit par le CICE.

Comparativement à la zone euro, les États-Unis, qui se singularisaient par une amélioration constante et régulière de leur compétitivité-coût, sont également confrontés depuis 2012 à une détérioration de leur compétitivité-coût, particulièrement marquée en 2015. Le Japon connaît une forte amélioration de sa compétitivité-coût entre 2012 et 2015.

Ces évolutions s'expliquent principalement par les évolutions du yen et du dollar vis-à-vis des autres monnaies.

Fig 81 Source : OCDE, calculs Business France

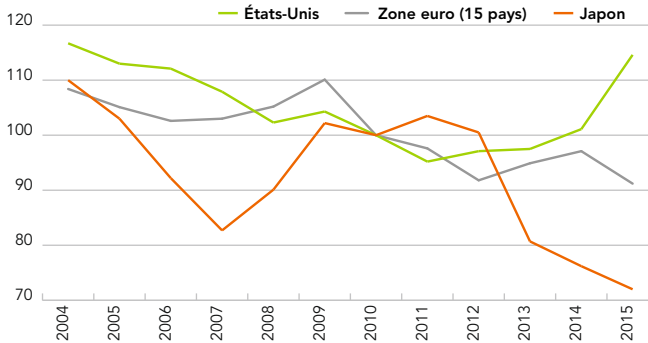
Évolution de la compétitivité-coût (2004-2015)
Indice base 100 = 2010



Note : une augmentation indique une dégradation de la compétitivité-coût.

Fig 82 Source : OCDE, calculs Business France

Évolution de la compétitivité-coût (2004-2015)
Indice base 100 = 2010



Note : une augmentation indique une dégradation de la compétitivité-coût.

FISCALITÉ

Le système fiscal français se distingue par le poids des cotisations sociales (37,7% des recettes totales en 2014) et par un faible poids des impôts sur le revenu, les bénéfices et le capital (23,1% en 2014).

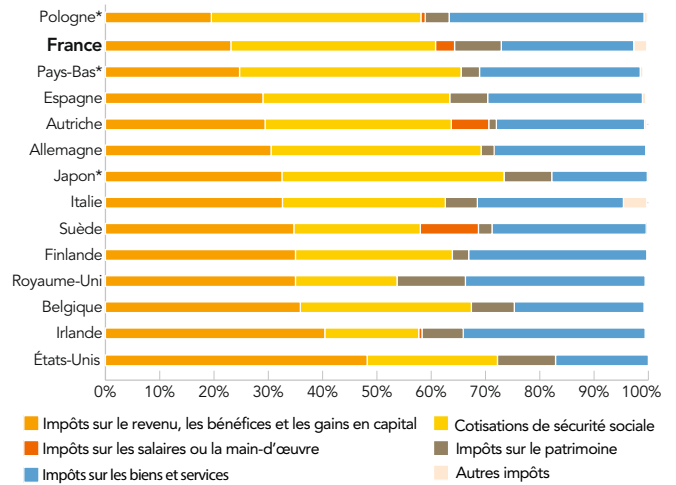
L'ensemble des recettes fiscales(*) représente une part élevée du PIB en France (45,2% en 2014, contre 36,1% en Allemagne, 32,6% au Royaume-Uni et 26,0% aux États-Unis). Le niveau de ce taux doit cependant être apprécié au regard de la large gamme de prestations financées par les cotisations de sécurité sociale (cf. #8, qualité de vie).

(*) Les taxes comptabilisées sont plus nombreuses que celles utilisées pour calculer les taux de prélèvements obligatoires.

Fig 83 Source : OCDE, Revenue Statistics

Structure des recettes fiscales (2014)

En % des recettes totales

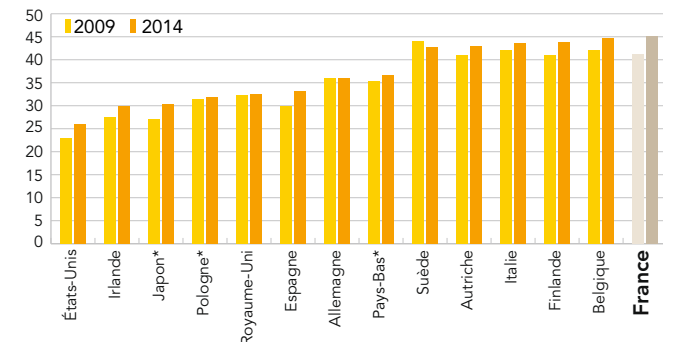


* Données 2013

Fig 84 Source : OCDE, Revenue Statistics

Recettes fiscales

En % du PIB



* Données 2013

L'EFFET DU CICE SUR LES COÛTS SALARIAUX UNITAIRES ET LA PRODUCTIVITÉ EN FRANCE

Le **crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** est un dispositif fiscal entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Il prévoit une économie d'impôts équivalente à 6% de la masse salariale (hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC), soit 20 Md€ d'allègements fiscaux par an pour les entreprises. Ce taux passe à 7% de la masse salariale en 2017. Si l'on mesure le coût du travail en niveau, le coût horaire du travail dans l'industrie reste élevé en France par rapport aux principaux

pays de la zone euro. Avec 37,6 €, il était en 2015 supérieur à la moyenne de la zone euro (32,3 €), à l'Italie (28,0 €) et à l'Espagne (23,3 €), mais devenait inférieur à celui de l'Allemagne (38,0 €).

Toutefois, **le coût horaire du travail français a connu un net infléchissement depuis 2013** par rapport à la zone euro grâce à l'introduction du CICE et du Pacte de Responsabilité et de Solidarité.

Tab 2

Source : Eurostat

Coût horaire de la main-d'œuvre en euros - industrie (hors construction)

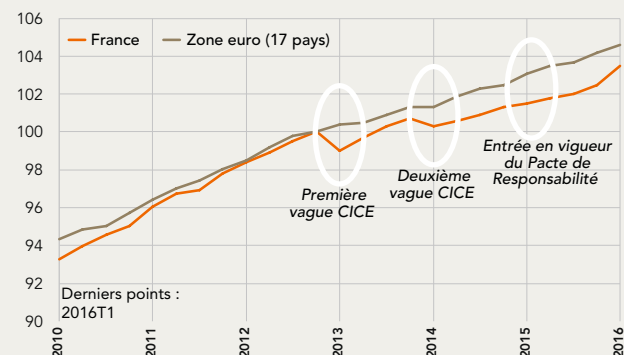
	2000	2004	2008	2012	2013	2014	2015
Allemagne	27,7	31,2	32,5	35,2	36,3	37,1	38,0
France	25,4	29,7	33,1	36,4	36,7	37,1	37,6
Royaume-Uni	18,9	22,5	21,9	24,5	23,6	25,5	29,1
Italie	18,1	22,6	24,1	27,2	27,7	28,0	28,0
Espagne	14,6	17,9	20,8	23,0	23,3	23,4	23,3
Zone euro	22,3	25,1	27,4	30,8	31,4	32,0	32,2

Fig 85

Source : Eurostat

Indice du coût de la main-d'œuvre (industrie, construction et services)

Base 100 : 2012T4



Dans ce cadre, entre le 4^e trimestre 2012 et le 1^{er} trimestre 2016, le coût de la main-d'œuvre a augmenté moins rapidement en France que dans la moyenne de la zone euro, aussi bien sur le champ industrie, construction et services (+ 3,5% en France contre + 4,7% en zone euro) que sur le champ industrie hors construction (+ 4,2% en France, contre + 5,8% en zone euro).

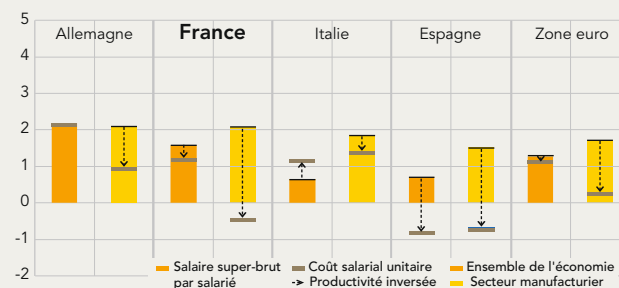
Mis en regard de la productivité, les coûts salariaux unitaires sont moins dynamiques que ceux de la zone euro depuis trois ans, grâce notamment à des gains de productivité élevés dans la branche manufacturière, qui renforcent l'effet des baisses de coût du travail

Depuis 2009, les coûts salariaux unitaires dans l'ensemble de l'économie en France ont été moins dynamiques qu'en Allemagne sous l'effet de gains de productivité plus importants et de l'impact du CICE. En particulier dans le secteur manufacturier, ces deux facteurs ont permis un recul des CSU entre 2009 et 2014.

Fig 86

Source : Eurostat

Impact du CICE sur les salaires entre 2009 et 2015



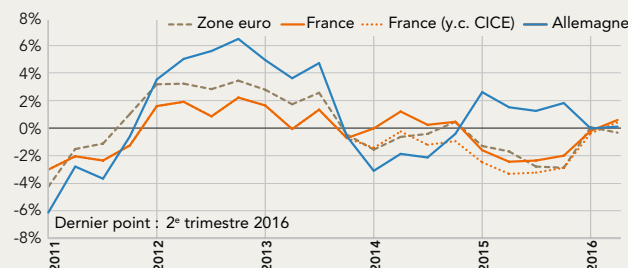
Note de lecture : les coûts salariaux unitaires français sont calculés en prenant en compte le CICE. La productivité correspond à l'écart entre l'évolution des salaires super-bruts et les coûts salariaux unitaires. Une flèche vers le bas indique des gains de productivité. L'évolution observée compare les niveaux de l'année 2015 aux niveaux de l'année 2009.

Fig 87

Source : Eurostat, calculs DG Trésor

Coûts salariaux unitaires : secteur manufacturier

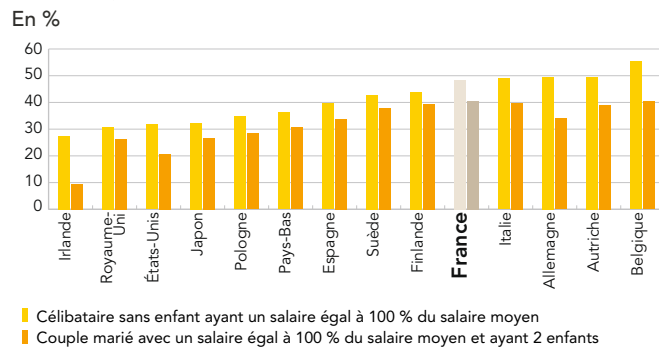
Glissements annuels



La pression fiscale sur le travail est plus élevée en France. Toutefois, pour un célibataire sans enfant gagnant 100 % du salaire moyen en 2015, l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et la Belgique exercent une pression plus importante qu'en France. Pour un couple marié avec deux enfants et un salaire égal à 100 % du salaire moyen, la France présente la pression la plus élevée.

Fig 88 Source: OCDE

Taux moyen du coin fiscal* (2015)



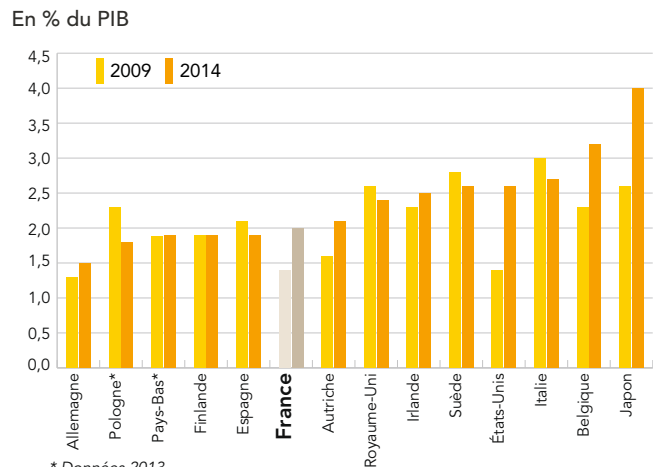
* Le coin fiscal sur le travail correspond à la différence entre ce que les employeurs payent sous forme de salaires et de charges sociales, et ce dont les salariés disposent après impôts et déduction des cotisations de sécurité sociale. Il correspond ici aux prélèvements obligatoires (impôts sur le revenu + cotisations sociales salariales et patronales – prestations sociales) exprimés en pourcentage du coût du travail.

Malgré un taux nominal d'imposition des bénéficiaires parmi les plus élevés, **les recettes tirées de l'IS ne représentent qu'une faible part du PIB en France** (2,0 % en 2014, contre 2,4 % pour le Royaume-Uni et 2,6 % pour les États-Unis).

La singularité fiscale française se caractérise par un taux de l'IS élevé, mais une assiette étroite, réduite par la multitude des dérogations et exonérations existantes. Son rendement est ainsi plutôt faible par rapport à la moyenne de 2,9 % dans les pays de l'OCDE.

Fig 89 Source: OCDE

Recettes de l'impôt sur les sociétés



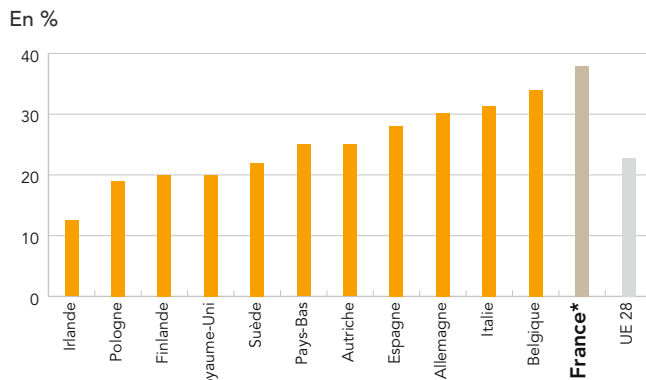
* Données 2013

Le taux nominal de l'impôt sur les sociétés place la France à un rang élevé en 2015, notamment dû à la prise en compte de la contribution exceptionnelle temporaire pour les sociétés avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 250 millions d'euros.

Depuis la réforme du crédit d'impôt recherche (CIR) en 2008, la France est devenue le pays offrant le traitement fiscal de la R&D le plus avantageux pour les entreprises.

Fig 90 Source: Eurostat, Taxation Trends in the European Union, 2015 edition

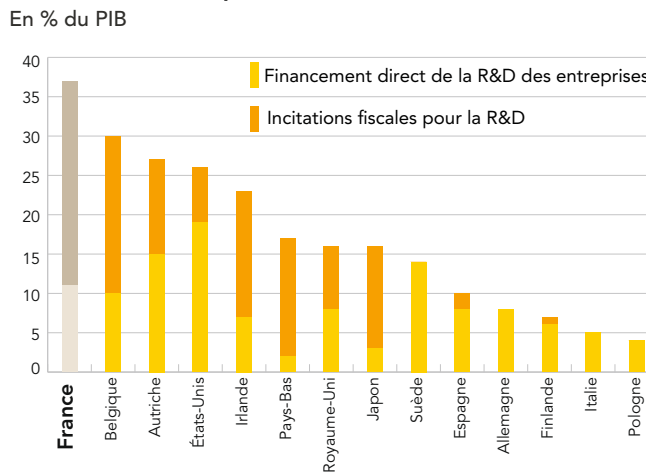
Taux nominal de l'impôt sur les sociétés (2015)



* Prise en compte de la contribution exceptionnelle temporaire pour les sociétés avec un chiffre d'affaires annuel de plus de 250 millions d'euros.

Fig 91 Source: OCDE

Financement public et incitations fiscales à la R&D des entreprises en 2013

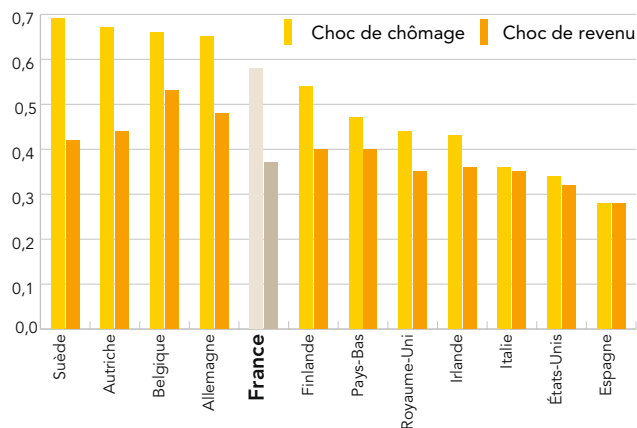


La politique fiscale et sociale a aussi pour conséquence de « lisser » les variations de revenu, ce que l'on appelle les stabilisateurs automatiques. Ce coefficient traduit la part d'un choc de revenu primaire absorbé par le système fiscal, pour obtenir le revenu disponible. Par exemple, **en France en 2013, un choc de revenu primaire est absorbé à 37 %** par le système fiscal français. Pour un choc dû au chômage, 58 % de la diminution du revenu sont absorbés.

Fig 92

Source : OCDE, Panorama de la société 2014

Estimation des stabilisateurs automatiques en 2013



LA RÉFORME DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE PLACE LA FRANCE EN TÊTE DES DISPOSITIFS D'INCITATION FISCALE À LA R&D DANS LES PAYS DE L'OCDE

La nature des avantages fiscaux en faveur de la R&D varie selon le pays. Ils consistent souvent en un amortissement immédiat des dépenses courantes de R&D, et en des crédits d'impôts ou des mécanismes de surcharge à l'impôt sur les sociétés comme au Royaume-Uni.

- **En France, le crédit d'impôt recherche (CIR) constitue la principale mesure fiscale visant à développer l'activité de R&D des entreprises.** Toutes les entreprises ayant des activités de R&D localisées en France, sans restriction de secteur ou de taille, peuvent bénéficier de ce dispositif.

La Loi de Finances de 2008 a mis en place une refonte fortement incitative du CIR et simplifié sa gestion.

- Le CIR est exclusivement calculé sur le volume des dépenses de R&D (suppression de la « part en accroissement » c'est-à-dire calculée sur la base de l'évolution des dépenses de R&D).

- **En 2013, le dispositif du CIR est étendu aux dépenses d'innovation des PME :** pour les dépenses engagées à compter du 1^{er} janvier 2013, les PME (au sens communautaire) qui exposent des dépenses d'innovation au titre de la réalisation d'opérations de conception de prototypes, de nouveaux produits ou d'installations pilotes peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt innovation au taux de 20%.

- Les dépenses d'innovation éligibles sont plafonnées à 400 000 € par an. Une entreprise peut donc bénéficier au maximum d'un crédit d'impôt de 80 000 € (400 000 x 20%) par an. Le crédit d'impôt est par ailleurs soumis au plafonnement communautaire prévu pour les opérations de RDI. La procédure de rescrit CIR a été étendue aux dépenses d'innovation à compter du 1^{er} janvier 2014.

Enfin, la procédure d'accord tacite est assouplie : une demande de rescrit pourra être déposée après le début des opérations de R&D mais impérativement 6 mois avant le dépôt de la déclaration CIR.

8

Qualité de vie

La qualité de vie permettant de concilier vie professionnelle et personnelle concourt à l'attractivité d'une économie. La contribution des pouvoirs publics à la fourniture de services collectifs et individuels (éducation, santé, logement, transports, culture, etc.) participe de manière directe à la qualité de vie des ménages et entreprises.

Le rapport entre secteur public et secteur privé dans la prestation de services individuels est très variable d'un pays à l'autre. Le système public permet d'accéder en France à un ensemble de services gratuits et de qualité, notamment en matière d'éducation et de santé. La France est ainsi le 1^{er} pays de l'OCDE en termes d'accessibilité à la santé, avec un coût à la charge des ménages nettement inférieur à celui de la moyenne de l'OCDE.

Selon les données de l'OCDE, la France se situe en 1^{re} position des pays de l'échantillon pour l'accessibilité de la santé en 2014, devant le Royaume-Uni, l'Allemagne et les États-Unis.

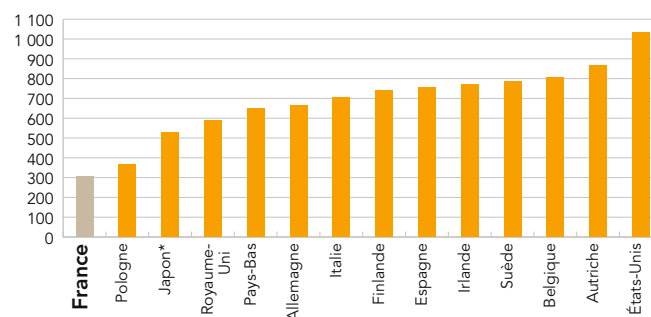
L'accessibilité du système de santé est révélatrice du soutien financier apporté par les autorités aux objectifs sanitaires nationaux. Un système peu accessible retardera la décision de consulter un professionnel de santé, ayant des conséquences sanitaires importantes, mais aussi financières via une hospitalisation tardive. Il se mesure par le coût restant à charge des ménages pour les actes de santé.

Fig 93

Source : OCDE

Accessibilité de la santé en 2014

Coût restant pour les ménages, par personne (USP PPP)



* Données 2013

Le financement public des dépenses de santé et d'éducation est particulièrement élevé en France (respectivement 80 % et plus de 90 %).

Les dépenses de protection sociale – couvrant l'invalidité, les familles/enfants, le logement, les exclusions sociales, la vieillesse, la maladie et les soins de santé, les indemnités chômage – **sont plus élevées en France que dans les autres pays de l'OCDE reflétant le très bon niveau de protection sociale dont bénéficient les résidents.**

Les dépenses publiques de protection sociale représentent 31,9 % du PIB en France en 2014, contre 25,8 % en Allemagne, 21,7 % au Royaume-Uni et 19,2 % aux États-Unis.

Fig 94

Source : OCDE

Dépenses de santé en 2015

En % du PIB

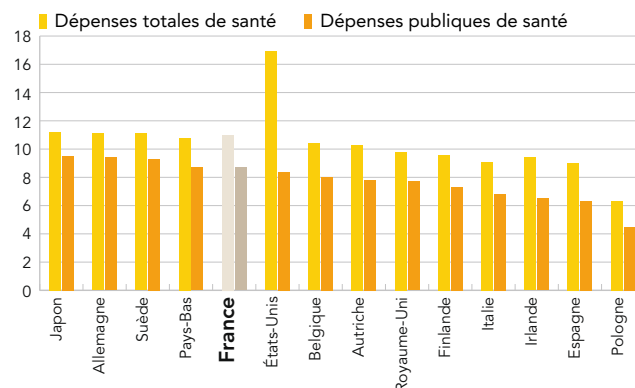


Fig 95

Source: OCDE, Education at a Glance, 2016

Dépenses au titre des établissements d'enseignement en 2013

En % du PIB

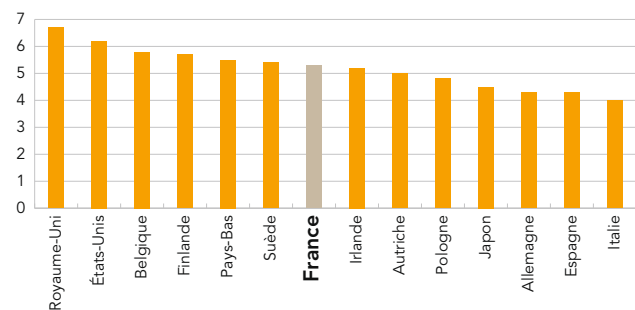
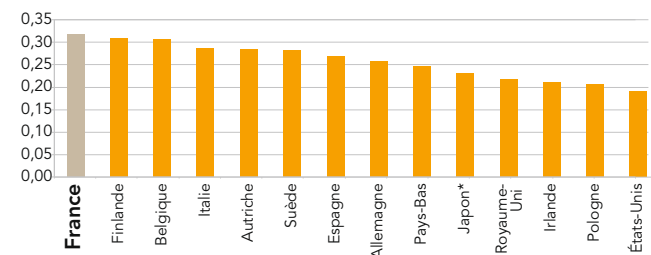


Fig 96

Source : OCDE

Dépenses publiques de protection sociale en 2014

En % du PIB



* Données 2011

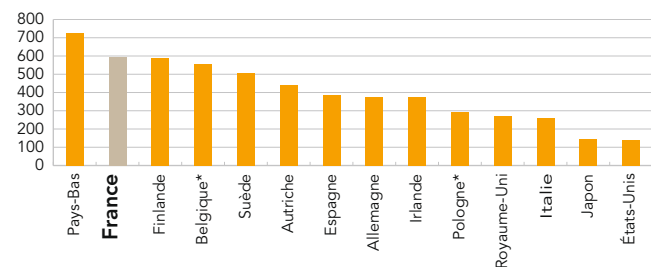
Les dépenses publiques pour la culture, les loisirs et les cultes illustrent le fort engagement en France pour le cadre de vie de ses habitants : la France est le 2^e plus important contributeur par habitant, derrière les Pays-Bas, avec une dépense de 596 USD PPP en 2014.

Fig 97

Source : OCDE, données population 2013

Dépenses publiques pour la culture, les loisirs et les cultes en 2014

Par habitant (USD PPP)



* Données population 2012

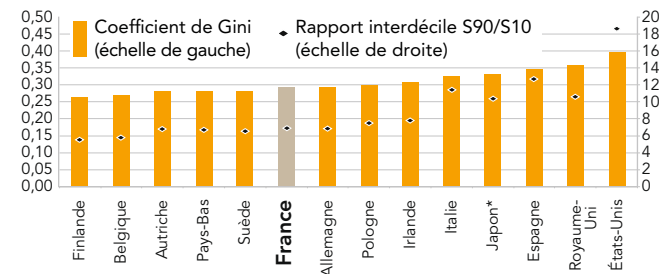
Le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités (cf. encadré méthodologique), s'établit en France à 0,29 en 2013, soit un niveau nettement inférieur au Royaume-Uni (0,36) ou aux États-Unis (0,40) et équivalent à celui de l'Allemagne (0,29).

De plus, le rapport inter-décile des niveaux de vie (S90/S10) place la France (6,9) en dessous de la moyenne de l'échantillon (8,9) ; de même qu'avec l'indicateur alternatif du rapport inter-quintile des niveaux de vie (S80/S20) où la France (4,4) est en dessous de la moyenne de l'échantillon (5,1).

Fig 98

Source: OCDE (nouvelle méthodologie)

Inégalité de la distribution de revenu en 2013



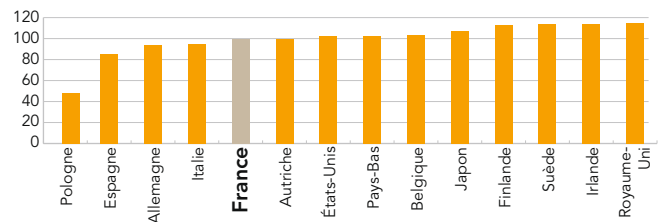
L'OCDE réalise tous les mois un indicateur comparatif des niveaux de prix dans les pays de l'OCDE : se basant sur un panier de biens et services représentatif, il permet d'obtenir un niveau comparatif des prix en fonction d'un pays de référence. Selon cet indicateur, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Suède, la Finlande et le Japon ont un niveau des prix plus élevé que la France, contrairement à la Pologne, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie.

Fig 99

Source: OCDE

Indicateur comparatif des niveaux de prix, juin 2016

En euros PPP



LA MESURE DE L'INÉGALITÉ DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS

L'inégalité de la distribution des salaires (revenus, niveaux de vie) dans un pays est le plus souvent mesurée par le **coefficient de Gini**, qui varie entre 0 (lorsque tous les revenus sont identiques) et 1 (lorsqu'un seul individu reçoit la totalité des revenus). L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé (proche de 1). Une baisse de l'indice de Gini indique une diminution globale des inégalités. L'inégalité de la distribution des revenus peut également être mesurée à partir du **rapport inter-décile des niveaux de vie, rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 10 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 10 % les plus modestes.**

L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DU PNUD

Depuis 1990, le Rapport sur le développement humain du PNUD publie l'Indice de développement humain (IDH) qui a été lancé comme alternative aux mesures conventionnelles de développement, telles que le niveau de revenus et le taux de croissance économique. L'IDH représente une volonté de définition plus large du bien-être.

L'IDH a été créé pour souligner que les individus et leurs capacités devraient être le critère ultime d'évaluation du développement d'un pays, et pas la croissance économique seule. L'IDH peut également être utilisé pour remettre en question les choix de politiques nationales, en se demandant pourquoi deux pays avec le même niveau de RNB par habitant peuvent se retrouver avec des résultats tellement différents en matière de développement humain.

L'IDH est un indice composite sommaire qui mesure les réalisations moyennes d'un pays dans trois aspects fondamentaux du développement humain : une vie longue et saine (santé), l'accès aux connaissances (éducation) et un niveau de vie décent (revenu).

Avec un indice de 0,888 en 2014, la France compte parmi les pays bénéficiant d'un niveau de développement humain très élevé. Elle est au 22^e rang mondial, derrière l'Allemagne (6^e rang avec un IDH de 0,916) et le Royaume-Uni (14^e rang avec un IDH de 0,907), mais devant l'Italie (27^e rang avec un IDH de 0,873) et l'Espagne (26^e rang avec un IDH de 0,876).

LA LOI DE MODERNISATION DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ DU 26 JANVIER 2016

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 a pour objectif **d'améliorer le quotidien des patients et des professionnels de santé et de créer de nouveaux droits concrets**, comme le droit à l'oubli (facilité d'accès à un emprunt et à la propriété pour les anciens malades de cancer ou de l'hépatite C). La prévention est mise en avant dans de nombreux domaines (nutrition, alcool, tabac, drogues, VIH,...). Enfin l'accès au soin est facilité avec la généralisation du tiers payant (paiement du professionnel directement par la Sécurité Sociale).

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LA MESURE DES PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET DU PROGRÈS SOCIAL

Les indicateurs statistiques sont importants pour concevoir et évaluer les politiques visant à assurer le progrès des sociétés. Il existe cependant un écart entre la mesure statistique des réalités socio-économiques et la perception de ces mêmes réalités par les citoyens.

En 2009, une commission présidée par le prix Nobel d'économie Joseph Stiglitz a rendu au Président de la République un rapport présentant des pistes visant à améliorer la mesure de la croissance économique et corriger les carences de l'indicateur de référence, le produit intérieur brut (PIB), depuis longtemps critiqué.

Le rapport établit une distinction entre l'évaluation du bien-être présent et l'évaluation de sa soutenabilité. Le bien-être présent dépend à la fois des ressources économiques, comme les revenus, et des caractéristiques non économiques telles que l'appréciation subjective, l'environnement naturel...

Même si la liste précise de ces aspects repose inévitablement sur des jugements de valeur, il existe un consensus sur le fait que la qualité de la vie dépend de la santé et de l'éducation, des conditions de vie quotidienne (dont le droit à un emploi et à un logement décent), de la participation au processus politique, de l'environnement social et naturel des personnes et des facteurs qui définissent la sécurité personnelle et économique.

Cette commission avait en outre prôné la mise en place d'une série d'indicateurs afin de mettre davantage l'accent sur la mesure du « bien-être » dans les statistiques économiques.

Dans ce cadre, et à l'occasion de son 50^e anniversaire, placé sous le thème « Des politiques meilleures pour une vie meilleure », l'OCDE a lancé l'initiative « Vivre mieux ». Il s'agit d'un nouvel indice interactif intitulé « Vivre mieux » qui permet à chaque économie de mesurer et de comparer sa propre qualité de vie en dépassant le cadre clas-

sique des statistiques du Produit Intérieur Brut. L'indice intègre 11 dimensions : logement ; revenu ; travail ; communauté ; éducation ; environnement ; gouvernance ; santé ; bien-être subjectif ; sécurité ; et conciliation travail et vie privée. Cet indice interactif offre la possibilité d'accorder un poids variable à chacune de ces dimensions.

La France se positionne parmi les dix premiers pays sur plusieurs items retenus pour estimer l'indice interactif intitulé « Vivre mieux ». Parmi les principales variables :

- Le revenu moyen disponible ajusté des ménages de 29759 USD, est plus élevé que la moyenne de l'OCDE qui est de 29016 USD.
- En termes de santé, l'espérance de vie moyenne à la naissance en France est de 82,3 ans (85,6 ans pour les femmes contre 79 ans pour les hommes), plus de deux années au-dessus de la moyenne de l'OCDE.
- Le niveau de PM10 dans l'atmosphère – de minuscules particules de polluants atmosphériques assez petites pour causer des dommages aux poumons – est de 14 microgrammes par mètre cube, au même niveau que la moyenne de l'OCDE.
- Le taux de participation, mesure de la confiance du public dans le processus politique, a été de 80 % au cours de dernières élections, chiffre plus élevé que la moyenne OCDE (68 %).

Dans un contexte difficile caractérisé par une reprise hésitante, un chômage élevé, une volatilité sans précédent des marchés financiers et des niveaux d'endettement publics élevés, l'individu doit être mis au cœur des politiques économiques, sociales et environnementales. Le rapport « Comment va la vie ? La mesure du bien-être de l'OCDE » s'inscrit dans cette démarche. Ce rapport présente une série d'indicateurs comparables du bien-être pour tous les pays de l'OCDE et, dans la mesure du possible, pour les autres grandes économies.

Croissance verte

Dans un contexte de demande énergétique croissante et de mobilisation pour la préservation de l'environnement, la capacité des pays à se positionner dans les secteurs de l'énergie et des énergies renouvelables apparaît comme un élément de leur attractivité.

L'accélération de la croissance mondiale s'est accompagnée d'une forte progression de la demande de produits énergétiques, qui a contribué à une hausse du prix des matières premières et à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. En 2009, l'UE s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici 2020 (par rapport au niveau de 1990), à limiter la consommation d'énergie de 20 % grâce à une efficacité énergétique améliorée, et à porter à 20 % la part des sources d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie de l'UE (la France ayant un objectif de 23 %). La réussite de ces objectifs était en bonne voie à l'aune de la COP 21 à Paris fin 2015 : diminution des gaz à effet de serre de 23 % en 2014, objectifs intermédiaires pour les énergies renouvelables atteints en 2013/2014, et efforts collectifs de 17,6 % d'économie d'énergies primaires.

En 2015, la Commission européenne a publié un « Cadre stratégique pour une union de l'énergie résiliente, dotée d'une politique clairvoyante en matière de changement climatique », dont l'objectif est de donner « un nouvel élan aux efforts déployés pour réaliser la transition vers une économie à faible émission de carbone, sûre et compétitive ». Cette stratégie reprend les **engagements ambitieux proposés par l'Union européenne dans le cadre de l'Accord de Paris** : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 (par rapport au niveau de 1990), porter les énergies renouvelables à 27 % du bouquet énergétique d'ici 2030, et améliorer l'efficacité énergétique de 27 % d'ici 2030 (objectif relevable à 30 %).

Dans l'UE 28, la part des énergies renouvelables dans la consommation brute d'énergie finale (indicateur de référence) est de 16 % en 2014 (objectif de 20 % pour 2020 et de 27 % en 2030). Alors que l'objectif pour 2020 semble en voie d'être respecté, la Commission européenne incite les États membres à renforcer leurs dispositifs en ce sens, et à « assurer une meilleure intégration des énergies renouvelables dans le marché ».

En 2015, la production d'électricité de l'UE 21 est principalement constituée d'énergies fossiles (47,9 %), d'énergie nucléaire (26,8 %) et d'énergies renouvelables (25,3 %). De plus, près de la moitié des énergies renouvelables de l'UE 28 provient de l'énergie hydraulique (41,8 %), suivie de l'éolien (28,1 %) et de la biomasse (18,6 %).

Fig 100

Source : International Energy Agency

Part de chaque énergie dans la production d'électricité de l'UE 21 en 2015

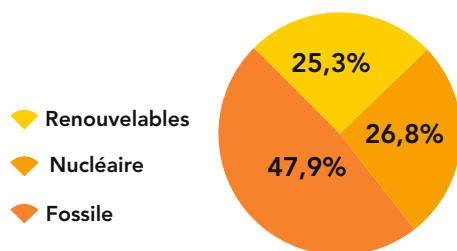
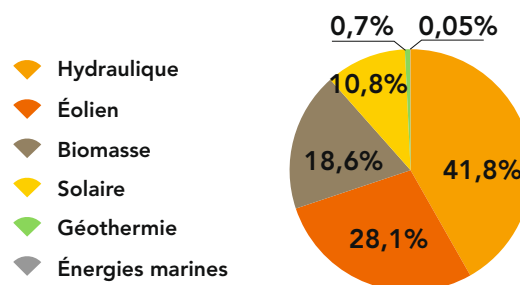


Fig 101

Source : EurObserv'ER, État des énergies renouvelables en Europe, 2015

Part de chaque énergie dans la production d'électricité renouvelable de l'UE 28 en 2014



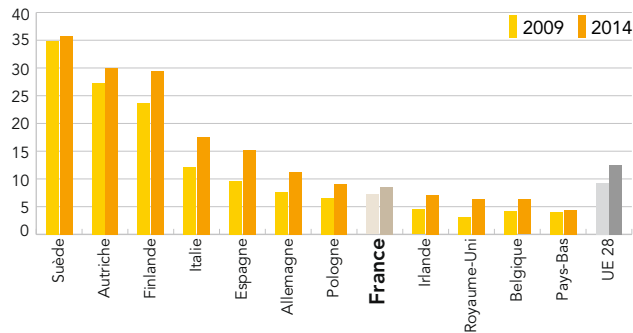
La Suède se distingue des autres pays par la très forte contribution des énergies renouvelables à sa consommation intérieure brute d'énergie (35,8% en 2014). En Autriche et en Finlande, ces taux sont également élevés (entre 29% et 30%). En France, la contribution des énergies renouvelables à la consommation intérieure brute d'énergie est de près de 9% en 2014, légèrement inférieure à celle de l'Allemagne (11,3%), mais supérieure à celle du Royaume-Uni (6,4%).

Fig 102

Source : Eurostat ; calculs Business France

Part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie dans l'UE 28

En %



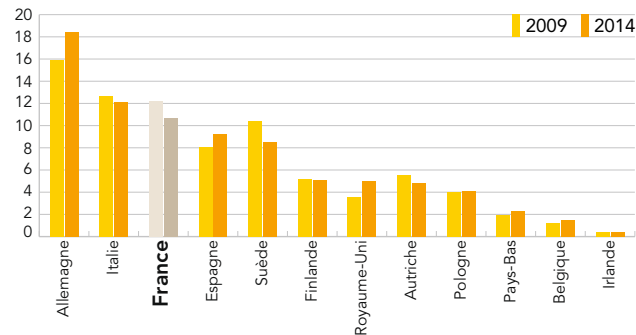
La France est en 2014 le 3^e producteur européen en niveau d'énergie primaire tirée des énergies renouvelables (10,7% du total de la production de l'UE 28), derrière l'Allemagne (18,4%) et l'Italie (12,1%), et devant l'Espagne (9,2%) et la Suède (8,5%).

Fig 103

Source : Eurostat ; calculs Business France

Production primaire d'énergie provenant des énergies renouvelables

En % du total de l'UE 28



La production d'électricité d'origine renouvelable est portée en France par l'énergie hydraulique (66,6% du total renouvelable en 2015). La France est le 2^e producteur européen d'hydroélectricité, avec 59,1 TWh produits en 2015 (soit 18% de la production de l'UE 21), derrière la Suède (73,9 TWh, soit 22,5% de la production européenne) et devant l'Italie (44,7 TWh, soit près de 13,6% de la production européenne).

Fig 104

Source : International Energy Agency

Structure de la production d'électricité en 2015

En %

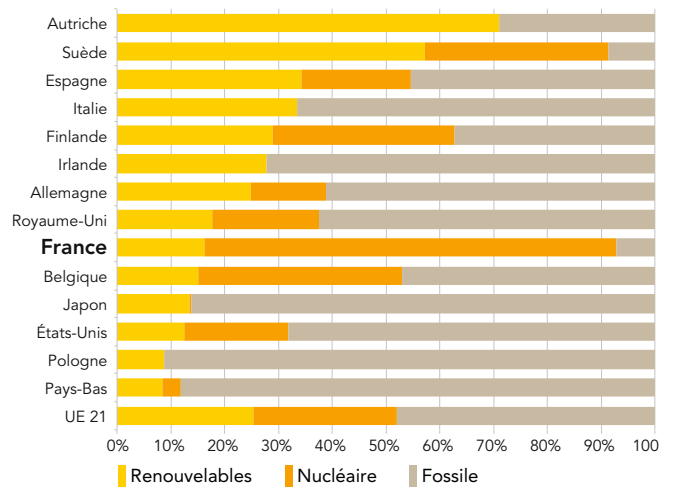
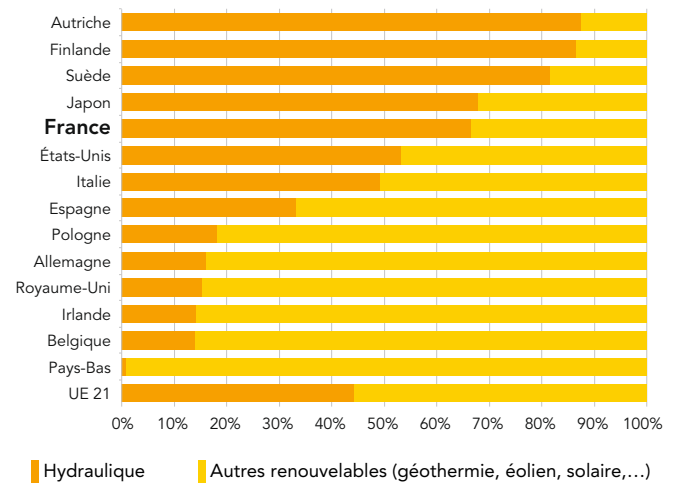


Fig 105

Source : International Energy Agency

Structure de la production d'électricité d'origine renouvelable en 2015

En %



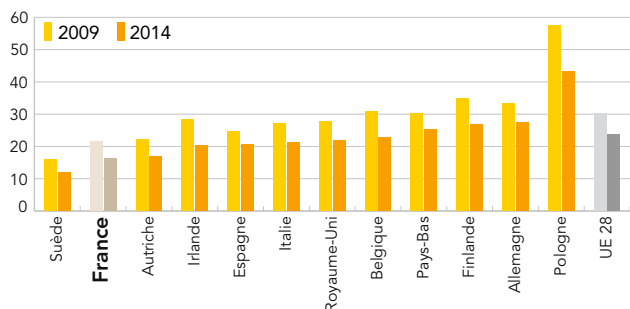
Les niveaux d'émission de CO₂ par unité de PIB des économies européennes sont relativement faibles par rapport aux autres régions du monde, et relativement homogènes au sein de l'UE 28. La très faible intensité carbone de la France est en partie liée à la nature de son « mix électrique » : en 2015, 76,5% de l'électricité produite provient de l'énergie nucléaire, 16,3% d'énergies renouvelables et plus de 7% d'énergies fossiles. À titre de comparaison, la part de la production fossile s'élève à 61,1% en Allemagne et à 62,5% au Royaume-Uni.

Fig 106

Source : Eurostat ; calculs Business France

Intensité carbone

En milliers de tonne de CO₂ / PIB en millions de PPP



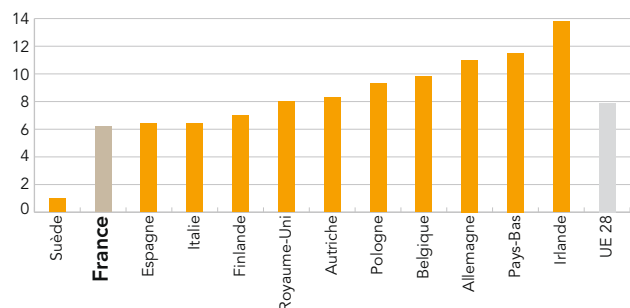
De même que l'intensité carbone de la France est faible, **les émissions de CO₂ par combustion de carburant (pour mille habitants) placent la France en 2^e position** derrière la Suède.

Fig 107

Source : Eurostat ; calculs Business France

Émissions de CO₂ par combustion de carburant en 2014

Pour mille habitants (milliers de tonnes de CO₂)



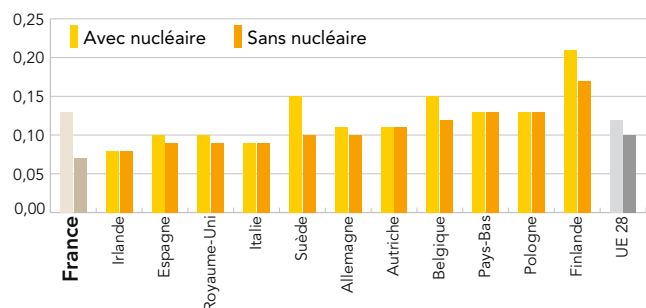
L'intensité énergétique du PIB mesure la quantité d'énergie nécessaire pour un pays pour produire une unité de PIB. En 2014, la France est le pays avec la plus faible intensité énergétique du PIB, si l'on exclut l'énergie nucléaire, particularité du « mix énergétique » français.

Fig 108

Source : Eurostat ; calculs Business France

Intensité énergétique du PIB, avec et sans l'énergie nucléaire en 2014

En MTEP/millions PPP



Selon le 15^e bilan EurObserv'ER (édition 2015), le secteur des énergies renouvelables emploie 347 400 personnes en Allemagne en 2014, 169 630 personnes en France et 98 250 personnes au Royaume-Uni.

Les énergies renouvelables (biomasse solide, éolien, photovoltaïque, biocarburants, pompes à chaleur, biogaz, petite hydraulique, solaire thermique, déchets, géothermie) représentent en France 0,58 % de la population active contre 0,85 % en Allemagne et 0,31 % au Royaume-Uni.

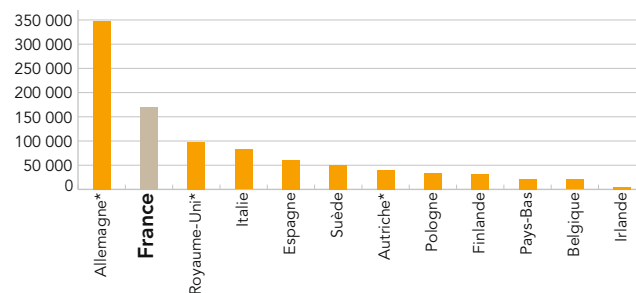
En France, avec 28 % des emplois des énergies renouvelables, le secteur de la biomasse est le principal pourvoyeur d'emplois.

Le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur des énergies renouvelables en 2014 atteint 33,3 Md€ en Allemagne, 18,9 Md€ en France et 18,1 Md€ au Royaume-Uni.

Fig 109

Source : EurObserv'ER, Bilan 2015

Emplois dans le secteur des énergies renouvelables en 2014



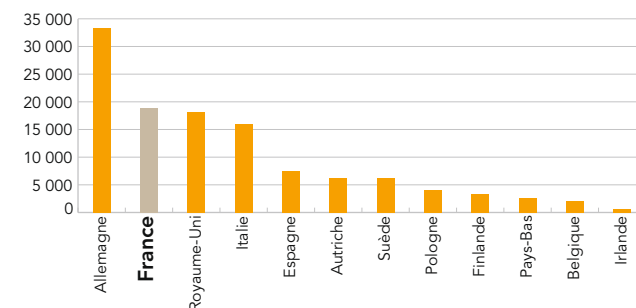
* Comptabilisation de la petite et grande hydraulique ; seulement la petite hydraulique pour les autres pays.

Fig 110

Source : EurObserv'ER, Bilan 2015

Chiffre d'affaires dans le secteur des énergies renouvelables en 2014

En millions d'euros



LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU 22 JUILLET 2015

La loi de transition énergétique a été adoptée le 22 juillet 2015, prévoyant de construire un « nouveau modèle énergétique français » à l'horizon des 15 prochaines années. Plus de 100 000 emplois durables sont attendus. Ce projet est articulé autour de plusieurs axes : rénovation énergétique des bâtiments, développement des transports propres, développement des énergies renouvelables, lutte contre les gaspillages et promotion de l'économie circulaire, ou encore simplification et clarification des procédures.

Les objectifs sont d'ores et déjà fixés et ambitieux :

- Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 (par rapport à 1990)
- Diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles d'ici à 2030 (par rapport à 2012)
- Augmenter de 14 % à 32 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale en 2030 et à 40 % de la production d'électricité
- Diviser par deux la consommation énergétique finale d'ici à 2050 (par rapport à 2012) et la diminuer de 20 % d'ici à 2030.
- Diversifier la production d'électricité et diminuer à 50 % la part du nucléaire en 2025
- Diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050

L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT (COP21) DE 2015

Face aux défis climatiques, les 195 États Parties à la négociation de la COP21 ont adopté un **accord universel et juridiquement contraignant** à Paris en décembre 2015. Cet accord a pour objectif de limiter la hausse moyenne de la température « nettement en dessous de 2 degrés par rapport aux niveaux pré-industriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C ».

L'Accord de Paris entre en vigueur le 4 novembre 2016, soit trente jours après sa ratification par 55 parties représentant 55 % des émissions mondiales. L'accord reconnaît une **responsabilité commune mais différenciée** des États. Ainsi, les efforts engagés par les États prendront en compte la situation et les capacités de chaque État. De plus, dans le prolongement de leur engagement de 2009 lors de la COP de Copenhague, les États développés se sont engagés à mobiliser 100 Md\$ de financement climat par an d'ici 2020 et jusqu'en 2025. Un nouvel objectif chiffré collectif devra être déterminé avant 2025 « à partir d'un niveau plancher de 100 Md\$ par an ».

A

La dynamique des territoires

En 2016, dans le contexte d'une profonde réforme territoriale et d'une croissance économique limitée depuis la crise de 2008-2009, l'enjeu de l'attractivité des territoires est fondamental pour permettre leur inclusion dans les flux de valeur et assurer des revenus et une qualité de vie aux populations.

Les atouts des territoires sont fortement divers, au regard de leurs caractéristiques : spécialisation économique ou diversification des activités, connexion aux infrastructures (transports, accès au numérique et ses usages), à des réseaux d'acteurs économiques et de compétences, capacité à attirer et maintenir une forte part de main-d'œuvre qualifiée.

Ainsi, les caractéristiques des bassins d'emplois, la profondeur et le maillage du tissu économique sont significativement différenciés entre métropoles, et territoires moins centraux et bénéficiant moins des ressources métropolitaines concentrées ou à proximité. Au sein même des métropoles, on constate également de fortes inégalités de développement et de revenus, principalement dans les territoires QPV (quartiers politique de la ville). De même, les territoires ruraux ou en mutation économique suivent des dynamiques variables selon leur connexion à des pôles de développement et leur insertion dans les flux économiques (relations donneurs d'ordre/sous-traitants, degré d'ouverture aux investissements provenant d'autres territoires et d'internationalisation).

a. Des politiques publiques qui renforcent l'attractivité des territoires, au niveau national, comme avec les différents niveaux de collectivités

Dans ce contexte, un des principaux enjeux est de permettre un développement économique qui soit tiré par des territoires « locomotives », qui permettent de connecter d'autres territoires apportant leur propre valeur, pour que la dynamique métropolitaine et des espaces en forte croissance puisse au mieux irriguer leur environnement. Il s'agit ainsi de favoriser des écosystèmes territoriaux mieux connectés, permettant de valoriser leurs atouts spécifiques dans des chaînes de valeur territoriales.

Les politiques nationales et territoriales d'attractivité peuvent donc œuvrer :

- **au niveau national** : à veiller à assurer le déploiement d'infrastructures et d'un cadre de développement favorable au développement économique et innovation, à favoriser la cohérence et la valorisation d'atouts spécifiques complémentaires des territoires pour améliorer la lisibilité des acteurs territoriaux, comme internationaux favorisant leur intérêt pour investir dans ces territoires, soutenir des démarches de mise en réseau national d'acteurs territoriaux par filières ou thématiques transverses, outiller les acteurs territoriaux, soutenir la capitalisation de pratiques, et la lisibilité et cohérence nationale des dispositifs mis en place ;
- **au niveau territorial** : favoriser l'émergence d'écosystèmes territoriaux bien articulés, avec des coopérations d'acteurs en matière économique, scientifique, technologique, d'innovation, favoriser la connaissance locale par le tissu des entreprises du cadre et des dispositifs qu'elles peuvent mobiliser.

Le développement de la compétitivité, l'attractivité des territoires se conjugue avec la nécessité d'offrir des cadres propices au développement de la capacité de tous les territoires à s'insérer dans l'économie ouverte et mondialisée et permettre d'implanter et développer des activités économiques. Cela se traduit par un rap-

Fig 1

Source : DGCL 2016, IGN GEOFLA 2015

15 pactes métropolitains innovants en 3 axes



Axe 1 Transition énergétique et environnement

Grenoble
Écosystème métropolitain intégré pour la transition énergétique

Nantes
Projet alimentaire territorial et MIN de demain

Paris
Pour un métropole résiliente

Strasbourg
Écoparc rhénan : site expérimental de transition économique, écologique et énergétique



Axe 2 Ville intelligente et mobilités

Lille
Éco-bonus mobilité

Lyon
Lyon Living
Lab Métropole numérique

Nice
Métropole intelligente

Rennes
Faire de Rennes Métropole un laboratoire d'expérimentations des nouvelles mobilités intelligentes

Rouen
Réinventer la Seine

Toulouse
Une Métropole compacte et connectée



Axe 3 Excellence économique et rayonnement international

Aix-Marseille-Provence
Smart city, porte de la Méditerranée

Bordeaux
Mise en œuvre des opérations d'intérêt métropolitain

Brest
Campus mondial de la mer

Montpellier
Montpellier Capitale Santé (MCS)

Nancy
Innovation par l'ingénierie systémique



port nouveau entre collectivités, clarifié par la réforme territoriale, où les Régions sont chefs de file du développement économique, où les Métropoles ont un rôle de moteur particulier au niveau régional, et les intercommunalités plus resserrées ont des capacités d'action renforcées (aménagement local/immobilier d'entreprise). La mise en œuvre d'un Pacte Métropoles, le 6/7/2016 autour de 15 enjeux d'innovation (transition énergétique et environnement, ville intelligente et mobilités et excellence économique et rayonnement international), se traduira par une visibilité améliorée autour de grands projets d'innovation et de développement, par exemple, autour de l'ingénierie systémique (Nancy), la santé (Montpellier), les activités maritimes (Brest), la ville durable (Aix-Marseille-Provence), de projets tel l'Écoparc rhénan en matière de transition énergétique et écologique, autour des axes logistiques (Seine/Rouen)... Au-delà des initiatives métropolitaines, le développement de démarches contractuelles territoriales, que ce soit via les priorités des CPER (contrats de plan État/Région), les contrats de ville, les contrats de ruralité à venir, ont vocation à conforter la mobilisation des différentes collectivités publiques au service du développement économique des territoires et des entreprises. Ces coopérations entre collectivités publiques sont de nature à offrir un cadre propice à l'émergence de flux de développement plus efficaces, respectueux de l'environnement, et intégrant plus largement l'apport du numérique tant dans les infrastructures que ses usages intégrés dans divers secteurs économiques.

b. La mise en valeur des atouts territoriaux, la spécialisation et les politiques de services

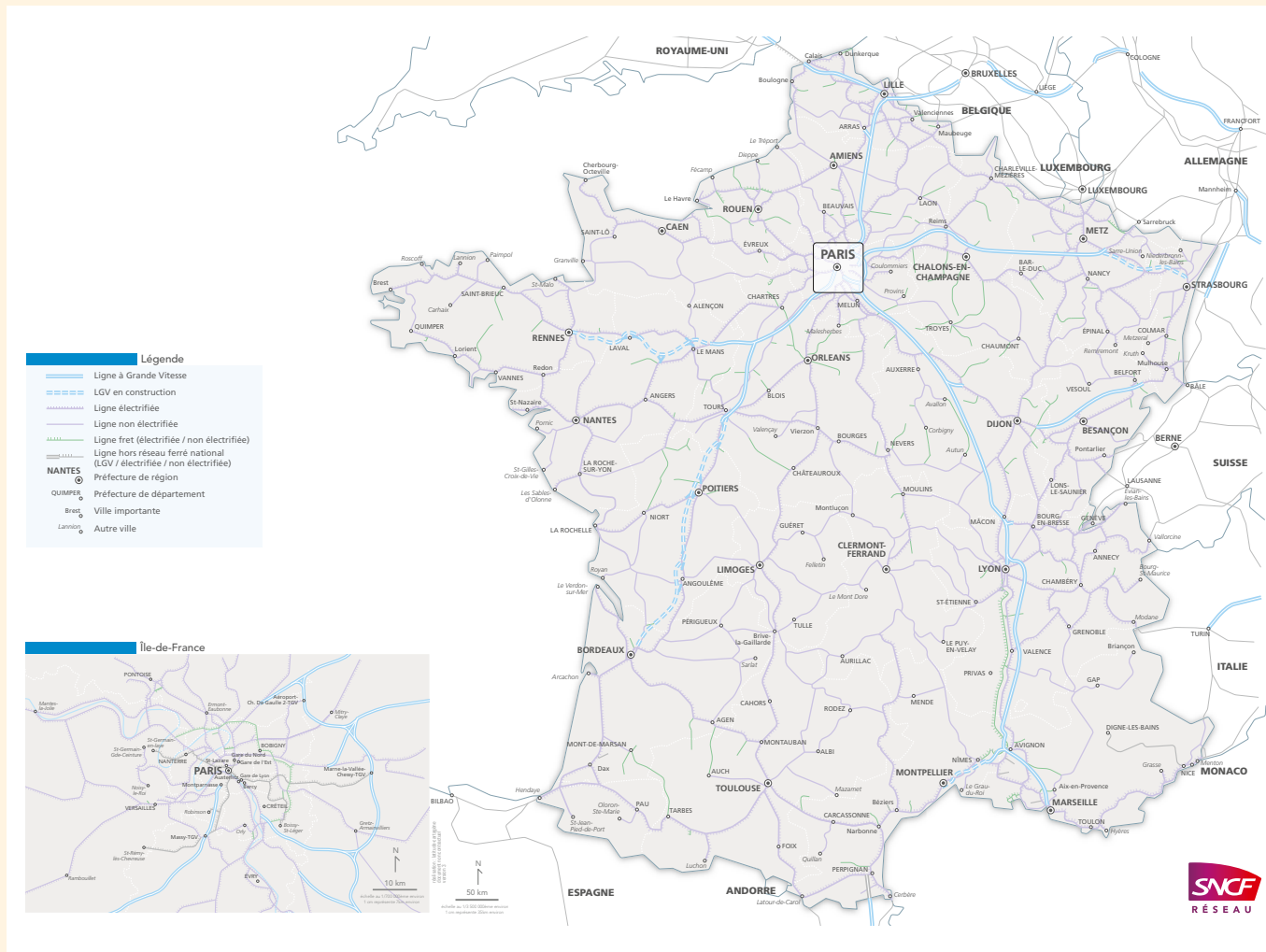
Le tissu urbain français, très maillé sur le territoire et ouvrant sur des espaces ruraux avec des ressources importantes (espaces pour des lieux de production, matières premières et bioressources, capacité à rationaliser les consommations d'énergie, cadres de vie et de loisirs de qualité, activités de tourisme, agro-industrielles fleuron de notre économie), permet d'offrir aux activités économiques de larges opportunités de développement, selon qu'elles recherchent des typologies de compétences particulières (industrielles), des espaces plus importants, une connexion à des nœuds de transport, l'existence d'une infrastructure de production mutualisable (plateforme chimique), ou la mobilisation de ressources primaires (ex : énergies marines renouvelables/éolien...).

Les politiques favorisant les complémentarités et les spécialisations intelligentes de chaque territoire en accélérant la connexion des potentiels économiques et d'innovation renforcent la visibilité des opportunités offertes par les territoires d'implantation et développement d'activités. Les politiques plus globales de services offerts aux populations (offre de santé, services collectifs, réseaux...), permettent de susciter une attractivité élargie des territoires au regard des mutations économiques les amenant à se repositionner.

Fig 2

Source : SNCF Réseau

Le réseau ferré en France



c. L'investissement déployé sur les territoires en recherche et innovation

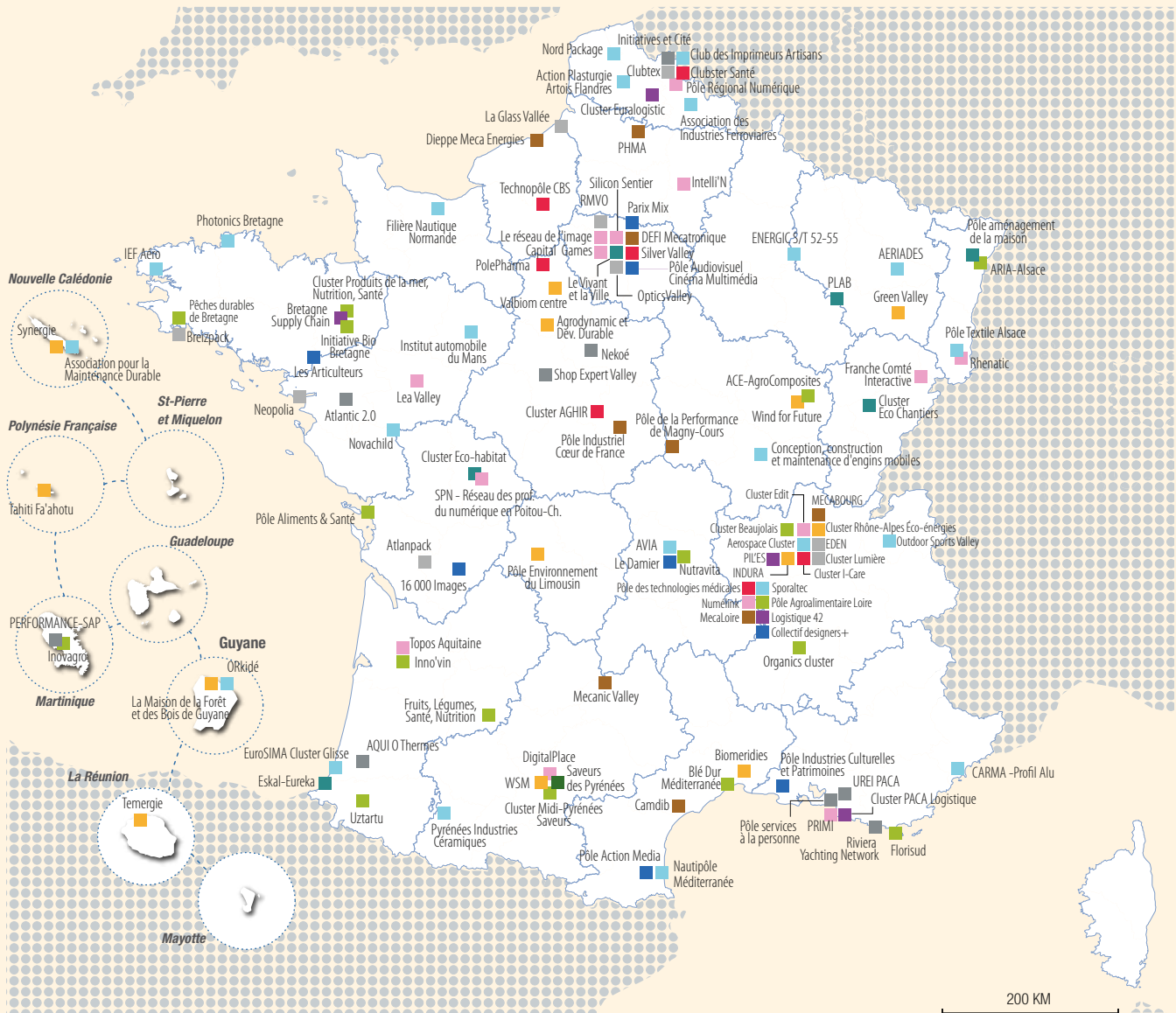
Au-delà des infrastructures, l'investissement public et privé dans l'innovation est très important sur les territoires. En France, selon l'estimation de la Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, l'ensemble des moyens publics mobilisés en faveur de l'innovation en 2014 représentent près de 10 milliards par an soit environ un demi-point de PIB, dont les collectivités territoriales avec 816 millions d'euros, représentent 8,4% (près de 530 millions par les Régions), auxquels s'ajoutent les fonds européens (1,5 Md€ des fonds FEDER pour 2014-2020 et 300 M€ du

FEADER, consacrés à l'objectif thématique n°1 de la politique de cohésion qui cible la « recherche, développement technologique et innovation » ; ainsi que le programme Horizon 2020 (recherche et innovation), qui représente 900 M€ de subventions par an pour les équipes françaises dans les régions. Ces financements sont autant de ressources en faveur du renforcement de la compétitivité des écosystèmes territoriaux de recherche-innovation et appelant des investissements privés sur ces champs représentant globalement le double des financements publics en recherche et développement. Cet effort public accompagné de dépenses des entreprises et laboratoires privés de recherche est un facteur majeur de compétitivité des territoires.

Fig 3

Source : CGET

Les grappes d'entreprises



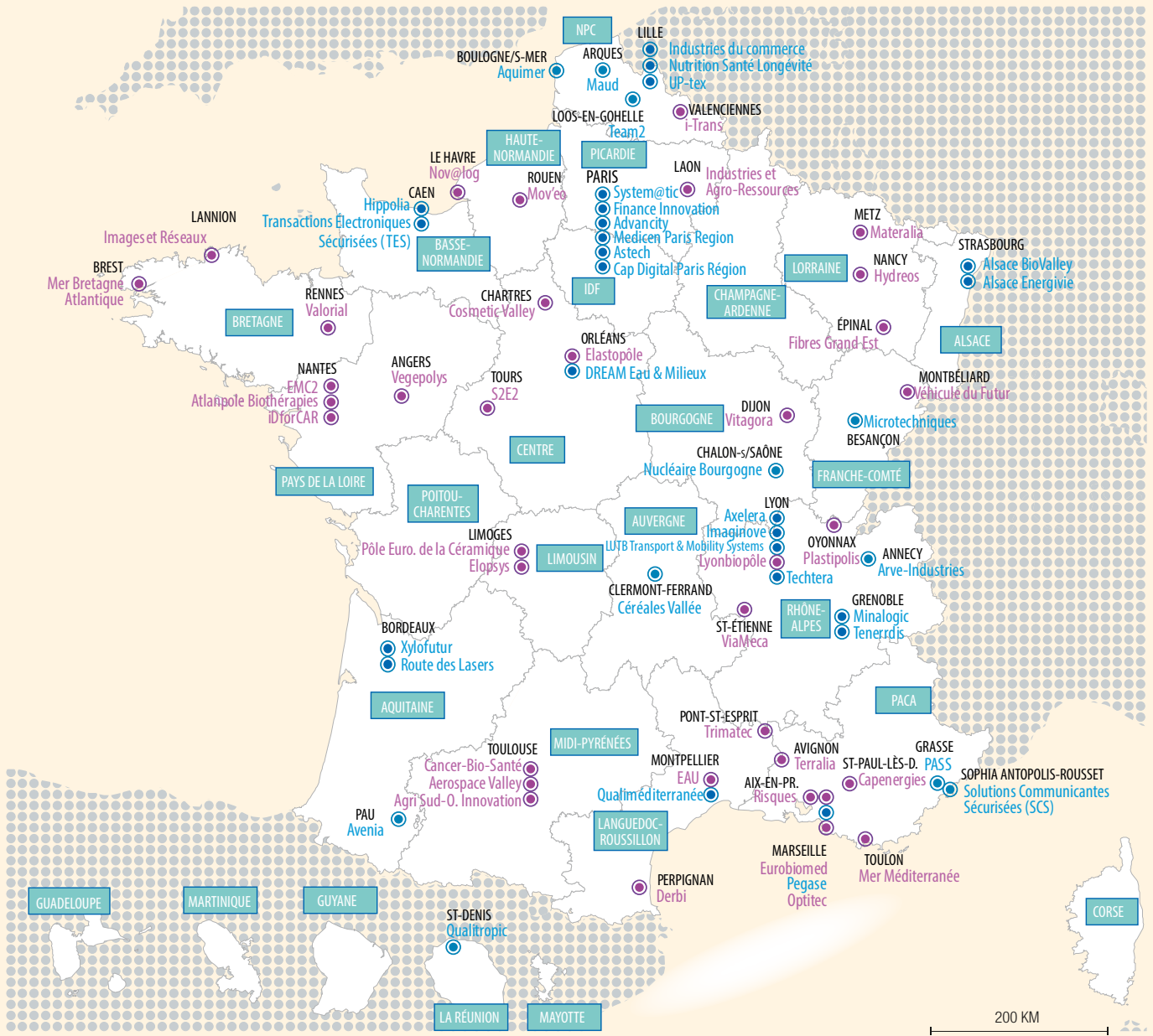
Les grappes d'entreprises selon leur secteur d'activité

- | | | |
|---|---|--|
|  Agriculture, agroalimentaire et pêche |  Ecotechnologies, bio-ressources, gestion de l'eau |  Services |
|  Construction et habitat |  Industries créatives et culturelles |  Logistique |
|  Industries diverses |  Industries de la santé | |
|  Economie numérique |  Mécanique et métallurgie | |

Fig 4

Source : CGET

Les pôles de compétitivité



Territoires d'intervention des pôles de compétitivité

- Pôle de compétitivité, localisé au siège
- Pôle de compétitivité multirégional, localisé au siège

Les contextes et atouts territoriaux et ces spécialisations régionales sont notamment présentés dans le document : Synthèse des Stratégies Régionales de l'Innovation (SRI) en vue de la spécialisation intelligente (S3) des régions françaises notamment), disponible sur : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Actualites/La-S3-c-est-quoi>

Avec près de 100 agences de développement, près de 8 000 salariés travaillant dans le champ du développement économique sur les territoires dans les collectivités, ou des structures dédiées, les écosystèmes territoriaux sont fortement maillés pour assurer l'accompagnement des entreprises pour leur développement.

En termes d'écosystèmes d'enseignement supérieur et recherche, depuis 2013, avec la mise en place de communautés (COMUE) ou d'associations, les établissements universitaires ont été amenés à se structurer en 25 groupements, permettant des synergies renforcées en matière de recherche sur les territoires. Accompagné par le programme d'investissements d'avenir (PIA) bénéficiant de 47 milliards d'euros : des Initiatives d'excellence ont été appuyées sur de nombreux territoires, des projets très structurants portés par des communautés d'établissements, des laboratoires et équipements : 171 Labex, 88 Equipex, 8 Idex sont à ce titre soutenus. En termes de transformation des projets R&D vers des applications de marché entre laboratoires et entreprises des structures ont été mises en place : 8 IRT (instituts de recherche technologique), 8 IHU (institut hospitalier universitaire), 7 ITE (institut de transition énergétique), des labellisations d'institut Carnot pour développer la recherche contractuelle avec les entreprises et les structures d'accélération du transfert de technologie : 14 SATT. Ces projets ou structures assurent un fort maillage permettant d'accompagner les entreprises dans des projets d'innovation avec les organismes de recherche.

Parmi les acteurs de l'innovation, de la recherche-développement en vue de la mise sur le marché de produits et services et de l'accompagnement des entreprises, figurent les acteurs territoriaux avec près de 70 **pôles de compétitivité**, et près de 250 clusters (dont 126 labellisés grappes d'entreprises).

d. Contribution des pôles de compétitivité à l'attractivité territoriale et à l'animation des écosystèmes territoriaux d'innovation

Comme le confirme la récente évaluation réalisée en 2016 par EY, Erdyn et Technopolis, les pôles de compétitivité sont devenus des acteurs importants pour les stratégies d'attractivité territoriale et de développement économique et d'innovation :

- ils représentent des relais des politiques de marketing territorial et constituent des éléments de la marque des territoires ; en particulier pour les pôles positionnés seuls sur une filière à l'échelle nationale et dotés d'un ancrage territorial fort
- ils jouent également un rôle important d'intermédiaire entre leur écosystème et les échelons nationaux, européens et internationaux, s'investissant activement dans les actions de :
 - promotion territoriale menée par les acteurs locaux : organisation d'événements à dimension nationale voire internationale,

- promotion des territoires sur des salons ou lors d'actions de prospection à l'international, en lien avec Business France notamment
- ils contribuent à l'accompagnement des projets d'investissement dans les territoires. Les pôles peuvent ainsi être sollicités par les acteurs publics locaux pour accueillir et servir de vitrine à de potentiels investisseurs, ou apporter leur expertise sectorielle dans le cadre d'études d'implantation
- ils s'impliquent dans la valorisation des parcours résidentiels et d'accompagnement des entreprises sur les territoires. Plusieurs pôles profitent ainsi de leur relation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour accompagner, voire piloter la création d'incubateurs ou de pépinières d'entreprises innovantes généralistes ou thématiques

- certains pôles ont fortement investi une logique de sites :
 - soit dans une logique de sites d'excellence dédiée à leur thématique en participant à l'animation d'un parc d'activité par exemple
 - soit dans une logique de marque unique venant couvrir plusieurs territoires d'ancrage différents
- les pôles sont fortement impliqués dans l'animation des politiques régionales d'innovation :
 - 59 pôles sur 71 (83%) ont ainsi eu un rôle déterminant dans l'élaboration des stratégies régionales de spécialisation intelligente, élaborées en 2013 dans le cadre de la préparation de la programmation des fonds européens 2014-2020, et continuent à contribuer de manière active à l'animation d'un ou plusieurs Domaines de Spécialisation Intelligente (DSI), parfois sur plusieurs régions.
 - 27 pôles peuvent être considérés comme particulièrement moteurs, s'étant vu confier un rôle d'élaboration et d'animation d'un domaine ou d'une filière par les Conseils régionaux.

e. Des flux d'investissements ayant vocation à mieux irriguer les différents territoires

L'analyse des flux d'IDE recensés sur une base de près de 5 600 investissements projets montre que ces IDE touchent, tous types d'IDE confondus, de manière importante les 15 métropoles et les 4 agglomérations/communautés urbaines ayant vocation à le devenir dans le cadre de la loi relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, qui ont attiré 50,6% des IDE en France.

Ces IDE sont attirés à près de 39% des IDE nationaux par les 4 plus importantes métropoles : Grand Paris, Lyon, Toulouse, Aix-Marseille-Provence, qui ont drainé plus des trois quarts des IDE impactant les métropoles.

Le pouvoir d'attraction des métropoles par rapport à l'ensemble des flux d'IDE de leur région (ancienne) permet d'identifier 4 catégories de métropoles :

- celles ayant une dynamique équilibrée au regard des autres pôles, pesant de 3-7% de leur région (Grenoble, Brest, Nancy, Toulon, Saint-Étienne),
- celles ayant un poids significatif dans l'attractivité des IDE en région : 12-19% : Nice, Rouen, Orléans, Dijon,
- celles ayant un poids relatif très fort dans leur région (de 28-44%) : Rennes, Nantes, Strasbourg, Lille, Lyon, Marseille,
- celles ayant un poids drainant plus de la moitié des projets d'IDE régionaux : Toulouse, Grand Paris (67% et 82%),

Avec les nouvelles Régions, ces poids sont plus équilibrés, Toulouse qui pesait 67% des IDE régionaux en pèse désormais 49%, Nancy qui en pesait 5% en pèse désormais 2%, ces Régions ayant été très significativement agrandies.

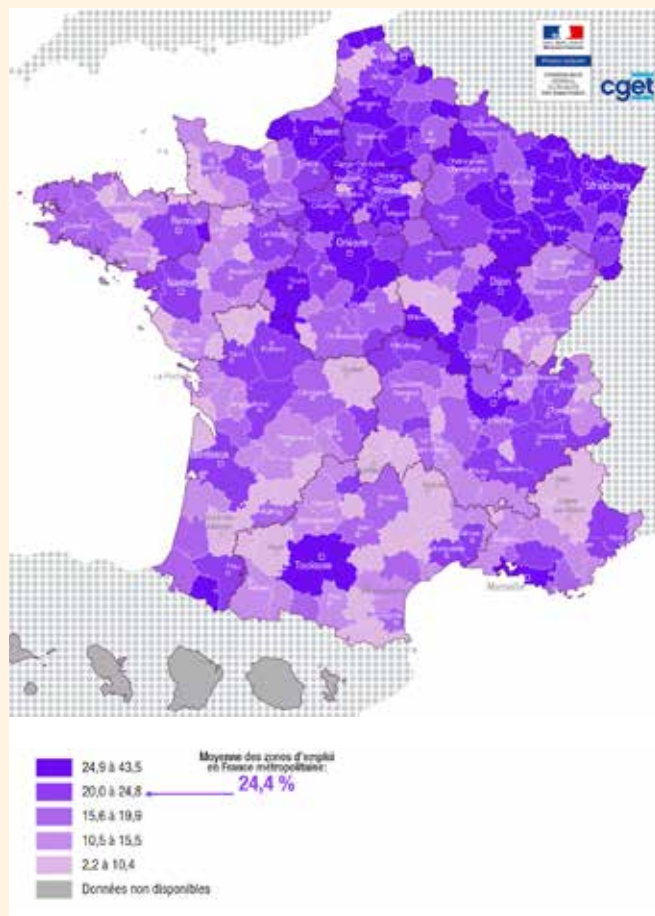
En analysant plus finement, cette situation est contrastée au regard des objets des projets d'investissement. Ainsi, s'agissant des centres de décision, le poids des 4 premières métropoles est de 67% des IDE nationaux, il est de 53,7% pour les services aux entreprises, de 50% pour les services aux particuliers, mais de 42,4% pour la R&D, ingénierie-design, de 40,6% pour les points de vente, et seulement 16,1% pour la logistique et 10,2% pour la production/réalisation (où la métropole du Grand Paris n'est que la 4^e en termes de flux d'investissements).

Entre métropoles, les ordres de grandeur par typologie d'IDE en poids relatif sont assez homogènes, à l'exception du poids relatif de la métropole du Grand Paris sur la logistique (5,1%) ou production/réalisation (1,8%), et de l'importance relative plus forte de certaines métropoles sur certains champs: Bordeaux sur les points de vente, et services aux particuliers, Lille sur les services

Fig 5 Source : CGET-DST ; INSEE, CLAP, LIFI 2010, IGN GEO FLA 2013

Les salariés travaillant dans un groupe international

En % par zone d'emploi



(services aux particuliers où elle pèse deux fois son poids national ou aux entreprises), Grenoble sur la R&D (plus de 4 fois son poids des IDE totaux), d'autres métropoles ayant un poids homogène sur les différents champs (ex: Strasbourg...).

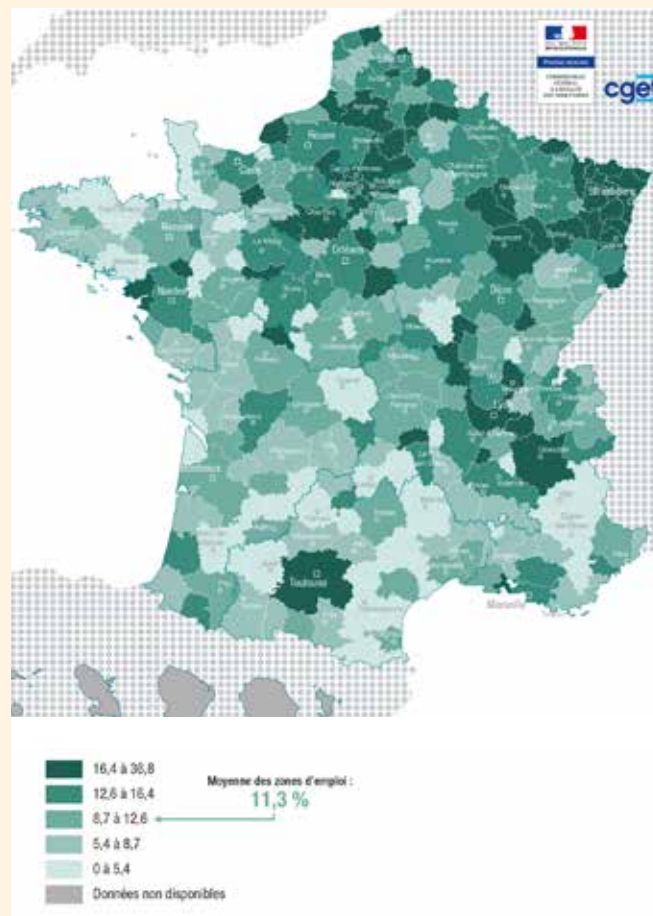
On constate ainsi que les IDE relatifs à la logistique: 71% atterrissant hors des métropoles, de même que les flux dans la production/réalisation (82% IDE non métropolitains) sont les plus répartis sur les territoires non métropolitains. Ce sont précisément ces IDE qui sont au-delà des sièges et de la R&D ciblés dans l'action de prospection des opérateurs publics, au regard de leur forte contribution au développement économique des territoires.

Le CGET en lien avec Business France est vigilant à ce que la continuité d'actions des opérateurs publics (agences de développement) puisse conduire les territoires et les collectivités à faire valoir leurs atouts complémentaires vis-à-vis des investisseurs tant nationaux qu'étrangers. Dans ce contexte, l'internationalisation d'un territoire est un facteur permettant d'ouvrir de nouvelles possibilités de développement, celle-ci mesurable par divers indicateurs étant contrastée entre territoires.

Fig 6 Source : CGET-DST ; INSEE, CLAP, LIFI 2010, IGN GEO FLA 2013

Les salariés travaillant dans une entreprise étrangère

En % par zone d'emploi



B

L'Europe est un acteur incontournable sur la scène internationale

Avec un produit intérieur brut (PIB) de 17 908 milliards de dollars, l'Europe est la deuxième puissance économique mondiale. Au premier rang des échanges mondiaux de biens et services, l'Europe est la première puissance commerciale mondiale.

L'Europe dispose d'atouts structurels qui en font la première destination mondiale des investissements étrangers. Avec un marché de plus de 500 millions de consommateurs, l'Europe est une plateforme à destination de la zone Afrique et Moyen-Orient. Ce marché desservi par une logistique de qualité et progressivement multimodale, une densité de compétences, des infrastructures technologiques reconnues, des leaders mondiaux dans l'industrie, la banque, la grande consommation, la distribution et l'énergie notamment.

L'Europe est le 2^e plus vaste marché du monde. Son PIB est estimé à 17 908 milliards de dollars (Md\$) courants en 2015, contre 20 643 Md\$ pour l'Amérique du Nord.

L'Union européenne (UE) présente un produit intérieur brut (PIB) de 16 220 milliards de dollars, soit 22 % du PIB mondial en 2015. De nouveaux acteurs, plus particulièrement de grands pays en développement et des économies asiatiques en cours d'industrialisation rapide, s'imposent sur le marché mondial. Les pays émergents et en développement représentent 39 % du PIB mondial en 2015 contre 24 % en 2005, la part des économies asiatiques émergentes atteint 21 % du PIB mondial contre 9 % en 2005.

La puissance économique mondiale de l'UE se caractérise par un vaste marché et un pouvoir d'achat élevé. Le PIB par habitant en PPA s'élève à 37 852 dollars dans l'Union européenne.

Fig 1

Source: FMI, 2016

Taille du marché (2015)

PIB en milliards de \$US

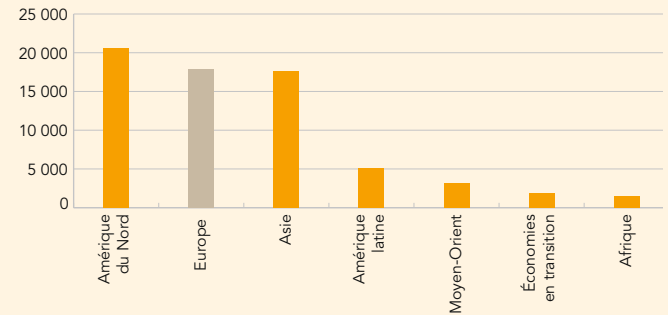
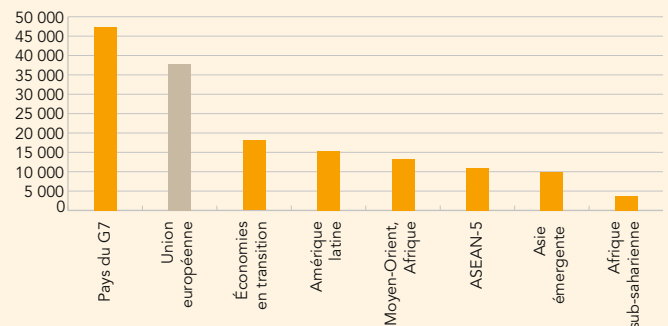


Fig 2

Source: FMI, 2016

Niveau de vie (2015)

PIB/habitant en milliards de \$US



Le volume du commerce mondial a continué à croître lentement en 2015 de 2,7 %. Malgré une croissance positive en termes de volume des échanges, la valeur en dollars courants des exportations mondiales de marchandises a diminué de 14 % en 2015 pour atteindre 16 000 Md\$. La faiblesse du commerce en 2015 est due à un certain nombre de facteurs tels que le ralentissement économique en Chine, une grave récession au Brésil, la baisse des prix du pétrole et des autres matières premières, ainsi que la volatilité des taux de change.

L'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord représentent 88 % du total des échanges de biens en 2015. La part des pays en développement dans les exportations de biens ont progressé pour atteindre 42 % des exportations en 2015 contre 33 % en 2005.

L'Europe est la 1^{re} puissance commerciale mondiale. Au premier rang des échanges mondiaux de biens et de services, l'Europe est ouverte au monde. Elle réalise respectivement 37 % et 46 % des exportations mondiales de biens et services en 2015.

La valeur en dollars des exportations de services commerciaux mondiaux a également diminué de 6 % en 2015 (4 754 milliards dollars US). L'Europe représente une fraction importante des échanges de services commerciaux mondiaux en 2015.

Fig 3 Source: OMC, 2016

Exportations de biens (2015)

En milliards de \$US

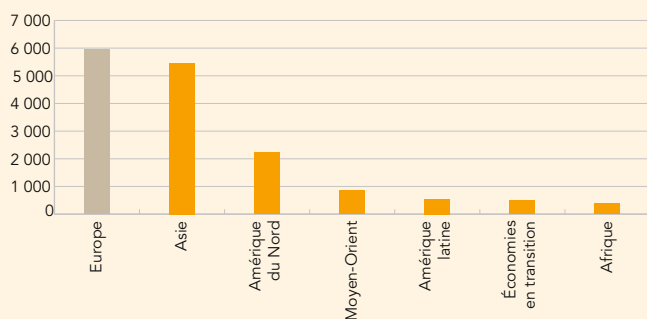
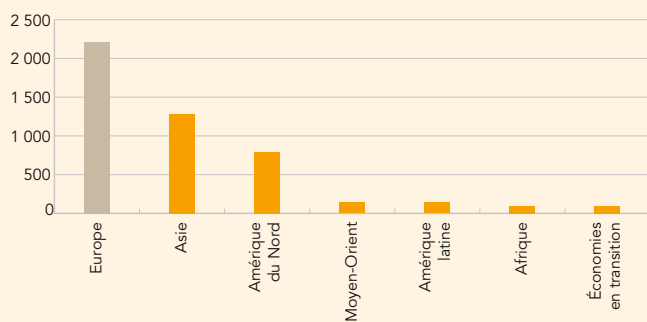


Fig 4 Source: OMC, 2016

Exportations de services (2015)

En milliards de \$US



Avec l'internationalisation croissante et rapide des principales économies émergentes, les pays développés ont vu leur part de marché se réduire. Cependant, l'Europe reste la principale destination mondiale des investissements étrangers (en termes d'investissements directs étrangers et d'investissements physiques créateurs d'emploi).

Dans ce cadre, une volonté d'intégration politique plus approfondie au sein de l'Union européenne est nécessaire pour renforcer le positionnement de notre marché unique dans la compétition mondiale.

Les flux d'investissements directs étrangers entrants dans le monde ont rebondi de 38 % en 2015 pour s'établir à 1 760 milliards de dollars. Avec 962 Md\$, les flux d'IDE dirigés vers les pays développés ont presque doublé.

L'Europe est la 1^{re} région mondiale d'accueil des investissements directs étrangers en 2015. Selon les données de la CNUCED, l'Europe accueille 8782 milliards de dollars US, elle reçoit sur son territoire 35 % du stock des IDE mondiaux. Au sein de l'Europe, les pays de l'Union européenne accueillent 89 % des capitaux étrangers. En termes de flux d'IDE entrants, l'Europe (503 569 millions de dollars US) se positionne en 2015, au 2^e rang mondial, derrière l'Asie (540 722 millions de dollars US). Les flux d'IDE à destination des pays européens ont connu une forte progression faisant passer les économies développées devant les économies en développement, en tête depuis 3 années consécutives, avec 962 contre 765 milliards de dollars. Avec un essor des flux d'IDE entrants de + 65 % en 2015, la part de marché mondial des pays européens atteint 29 %.

L'Europe est également la 1^{re} région d'investisseurs. Selon les données de la CNUCED, l'Europe détient 43 % des capitaux dans le monde (l'Union européenne représentant 85 % du stock d'IDE sortant de l'Europe). Les flux d'IDE sortants des pays européens ont connu une hausse drastique en 2015, de l'ordre de 85 % pour atteindre 572 654 millions de dollars US.

Fig 5 Source: CNUCED, 2016

Stock d'IDE entrants

En millions de \$US

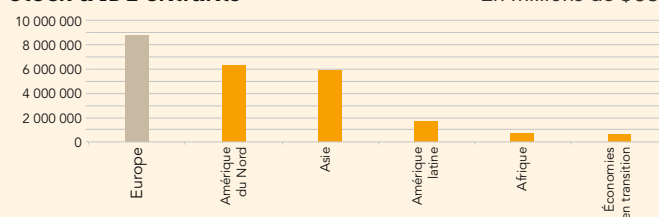


Fig 6 Source: CNUCED, 2016

Flux d'IDE entrants

En millions de \$US

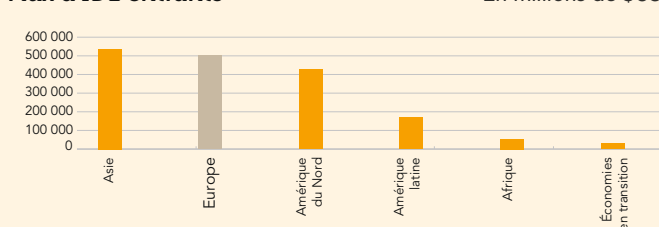
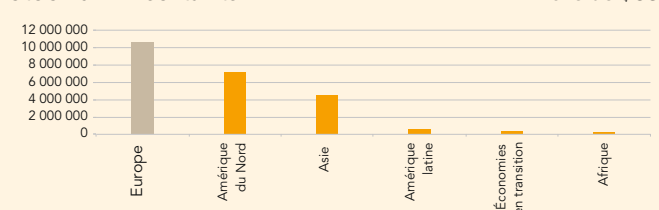


Fig 7 Source: CNUCED, 2016

Stock d'IDE sortants

En millions de \$US



En 2015, l'Europe est la 2^e région d'accueil des investissements productifs dans le monde, derrière l'Amérique du Nord (29%). Viennent ensuite l'Asie-Pacifique (25%) et l'Amérique latine (7%). Les trois principaux pays d'accueil que sont le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne accueillent la moitié des investissements étrangers créateurs d'emploi en Europe.

La moitié des investissements en Europe sont des flux intra-européens (50%). Les investissements américains en hausse, réalisent 32% du total des investissements en Europe. Les entreprises étrangères privilégient les services aux entreprises (29%), les centres de décision (28%) et les activités de production (23%).

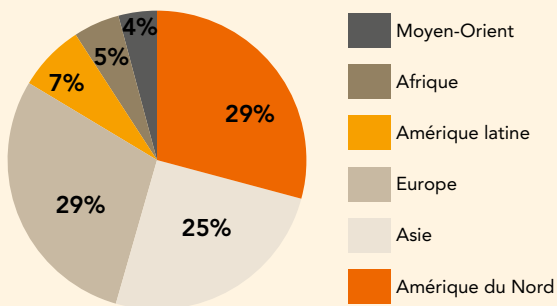
Les investisseurs perçoivent l'Europe comme une région attractive, avec 36% des investisseurs interrogés qui envisagent d'améliorer leurs perspectives d'investissement au cours des trois prochaines années. Les atouts de l'Europe mis en avant sont les infrastructures numérique et de logistique, la qualité de la main-d'œuvre, la stabilité politique et juridique de l'environnement.

Fig 8

Source : fDi Markets, 2016

Répartition des investissements physiques dans le monde

En %, 2015



C

Les perceptions des investisseurs étrangers

De nombreuses enquêtes portant sur l'attractivité du site France plébiscitent la qualité des infrastructures de communication et de transport, celle de la formation, ainsi que la qualification des salariés, le tissu industriel et le cadre de vie. Les investisseurs étrangers sont également sensibles aux efforts des pouvoirs publics pour valoriser la compétitivité économique de la France.

Dans un sondage TNS Sofres-BF de septembre 2016, 75 % des investisseurs étrangers jugent le site France attractif (contre 65 % en 2014 et 53 % en 2009).

La confiance accordée au site France est confirmée par les perspectives de développement relevées des investisseurs étrangers : 33 % prévoient de renforcer la présence de leurs entreprises en France. Interrogés sur les critères d'attractivité de la France, les dirigeants d'entreprises internationales implantées en France soulignent en premier lieu (plus de 80 % d'entre eux) les infrastructures de communication, de transport et logistiques.

Ils mettent ensuite l'accent sur **la taille du marché intérieur** (81 %), la formation et la qualification de la main-d'œuvre (81 %), ainsi que le tissu industriel (80 %).

Une large majorité considère également que la **stabilité économique** (77 %) et la réglementation (76 %) sont des critères d'attractivité de la France.

Fig 1

Source : Enquête d'opinion Sofres-BF (2016)

Attractivité de la France pour les investissements étrangers

La France est-elle une destination attractive pour les investissements étrangers ?

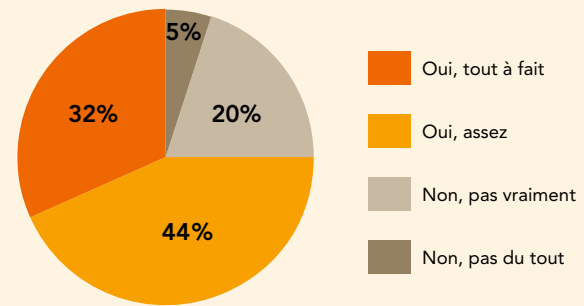


Fig 2

Source : Enquête d'opinion Sofres-BF, 2016

Attractivité de la France pour les investissements étrangers

Sur chacun des critères suivants, la France est-elle attractive pour les investissements internationaux ?

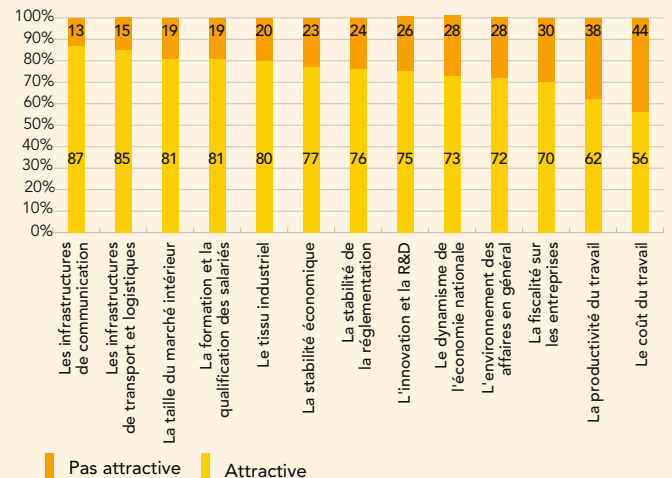


Fig 3

Source : Enquête d'opinion Sofres-BF, 2016

Attractivité de la France pour les investissements étrangers

Sur chacun des critères suivants, la France est-elle attractive pour les investissements internationaux en R&D ?

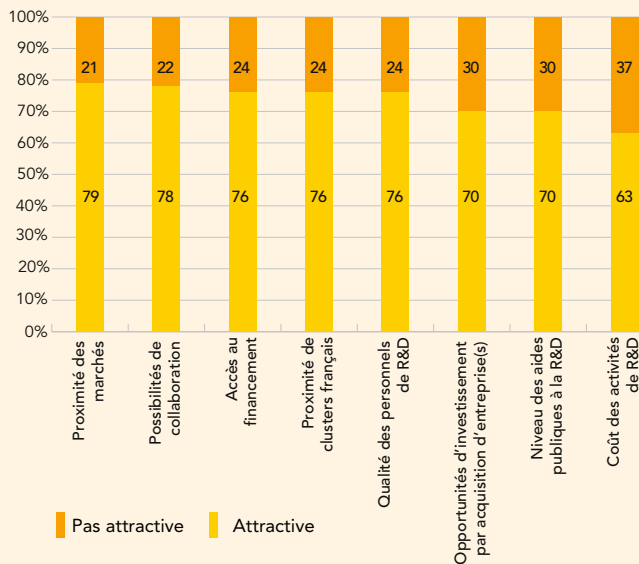
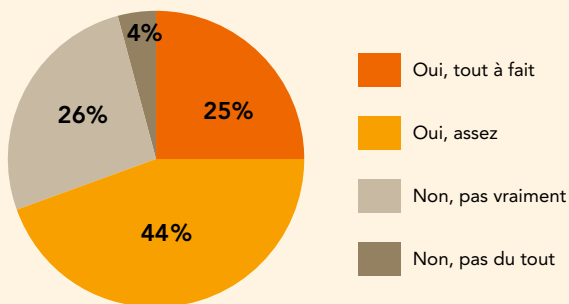


Fig 4

Source : Enquête d'opinion Sofres-BF (2016)

Attractivité de la France pour les investissements étrangers

Pensez-vous que l'écosystème français encourage l'innovation ?



SONDAGE TNS SOFRES SUR L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

TNS Sofres a interrogé, en septembre 2016, des dirigeants d'entreprises étrangères ayant fait le choix de s'implanter en France. L'objectif était d'identifier les perceptions sur l'attractivité française et de mieux comprendre les processus de décision en matière de choix de localisation des investissements. Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de **500 entreprises étrangères** des pays suivants : États-Unis, Chine, Inde, Royaume-Uni, Allemagne.

L'innovation et la R&D sont plébiscitées à 75 % par les dirigeants d'entreprises étrangères.

Dans le même temps, 44 % estiment que le **coût du travail** est un handicap du site France. Cette perception négative est en recul : -7 points de pourcentage par rapport à 2014.

L'appréciation relative de la **productivité du travail** en France continue à s'améliorer : 62 % des personnes interrogées considèrent que la France est attractive sur ce point en 2016, contre 59 % en 2014 et 52 % en 2011.

Pour les investissements internationaux en R&D, l'attractivité de la France repose en premier lieu sur la proximité des marchés (79 % des dirigeants d'entreprises étrangères citent ce facteur) ainsi que la possibilité de collaboration avec les laboratoires publics de recherche. L'accès au financement est également identifié par les investisseurs d'entreprises étrangères comme un des critères principaux de l'attractivité de la France en matière d'activités de R&D (plébiscité à 76 %). La qualité du personnel de R&D (76 %) et la proximité des pôles de compétitivité sont également reconnues par les dirigeants interrogés. Soucieux de renforcer la visibilité et l'attractivité internationale de l'écosystème du site France, la French Tech lancé en novembre 2013 connaît un vif succès. Grand mouvement de mobilisation collective des écosystèmes territoriaux visant à favoriser la croissance des startups et des entreprises du numérique, la French Tech représente un levier d'image et d'attractivité pour la France.

69 % des dirigeants interrogés considèrent que l'écosystème français encourage l'innovation.

Selon le Baromètre AmCham-Bain 2015, les investisseurs américains reconnaissent l'efficacité des mesures présentées par le Gouvernement sur l'attractivité de la France comme la loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques (pour 62 % des répondants); ainsi que les mesures proposées par le conseil de la simplification pour les entreprises (pour 56 % des répondants). De même, 50 % des investisseurs jugent le relèvement du taux du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) bénéfique. Enfin, l'attractivité de la France dans le domaine du numérique est plébiscitée (85 % des répondants).

BAROMÈTRE AMCHAM-BAIN 2015

Le Baromètre AmCham-Bain, lancé en 1997, mesure la confiance des investisseurs américains en France.

Le Baromètre AmCham-Bain a une double vocation :

- mesurer d'une année sur l'autre le moral des investisseurs américains en France et leur perception des forces et faiblesses du pays comme environnement économique ;
- coller à l'actualité en recueillant l'opinion des investisseurs américains sur des sujets précis.

En juin 2015, le questionnaire adressé aux dirigeants de filiales françaises d'entreprises américaines a permis de recueillir les réponses de près de **125 sociétés**, employant ensemble en France plus de 50000 employés et réalisant plus de 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé.

1. Les indicateurs de résultats

	INDICATEURS	SOURCE	RANG FRANCE 2016	PREMIERS PAYS
I	INVESTISSEMENTS DIRECTS ÉTRANGERS			
I-1	Flux d'IDE entrants mondiaux (1995-2015), en milliards d'USD courants	CNUCED, 2016	n/a	
I-2	Flux d'IDE entrants (2015), en milliards d'USD courants	CNUCED, 2016	n/a	États-Unis, Hong Kong
I-3	Stock d'IDE entrants (2015), en % du PIB	CNUCED, FMI, Calculs Business France	11	Irlande, Belgique
I-4	Stock d'IDE entrants (2015), en milliards d'USD courants	CNUCED, 2016	7	États-Unis, Hong Kong
I-5	Répartition des projets d'investissements étrangers en Europe (2015), part de marché européenne	Observatoire Europe, Business France	2	Royaume-Uni, France
II	INTERNATIONALISATION ET OUVERTURE DES ÉCONOMIES			
II-1	Part des filiales sous contrôle étranger dans la valeur ajoutée (2013), en % de la valeur ajoutée totale	OCDE - Activité domestique des multinationales, 2016	11	Irlande, Pologne
II-2	Part des filiales sous contrôle étranger dans l'emploi (2013), en % du nombre total de salariés	OCDE - Activité domestique des multinationales, 2016	11	Pologne, Suède
II-3	Part des filiales sous contrôle étranger dans la R&D (2013), en % des dépenses totales de R&D	OCDE - Activité domestique des multinationales, 2016	6	Belgique, Irlande
II-4	Taux de détention par les non-résidents du CAC 40 (2002-2015)	Banque de France, 2016	n/a	
III	ACTIVITÉS STRATÉGIQUES			
III-1	Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2015) Part du marché européen dans les fonctions QG/R&D, en %	FdiMarkets	3	Royaume-Uni, Allemagne
III-2	Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2015) Part du marché européen dans les fonctions Production/Logistique, en %	Observatoire Europe, Business France	1	France, Royaume-Uni
III-3	Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2015) Part du marché européen dans les secteurs retenus, en %	Observatoire Europe, Business France	2	Royaume-Uni, France
III-4	Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2015) Part du marché européen dans les secteurs retenus, en %	Observatoire Europe, Business France	3	Royaume-Uni, Allemagne
III-5	Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2015) Part du marché européen dans les secteurs retenus, en %	Observatoire Europe, Business France	3	Royaume-Uni, Allemagne
IV	COMPÉTENCES ÉTRANGÈRES			
IV-1	Nombre d'étudiants internationaux par pays d'accueil (2014)	Unesco	3	États-Unis, Royaume-Uni
IV-2	Part des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur (2014)**, en %	Eurostat, 2016	2	Royaume-Uni, France
IV-3	Répartition des étudiants étrangers par zone géographique (2014), en %	OCDE - Regards sur l'Éducation, 2016	n/a	
IV-4	Part des étudiants étrangers dans les programmes de recherche (2014) — sciences, mathématiques et sciences informatiques, et ingénierie, industrie de transformation et construction, en %	Eurostat, 2016	2	États-Unis, France

* Étudiants originaires d'un pays différent du pays d'accueil.

** Il s'agit d'étudiants en mobilité internationale (proportion généralement inférieure à celle des étudiants étrangers), à l'exception de la France et de l'Italie (part des étudiants étrangers dans l'ensemble de l'enseignement tertiaire).

n/a = non applicable

2. Les déterminants de l'attractivité

INDICATEURS		SOURCE	RANG FRANCE 2016	PREMIERS PAYS
I TAILLE ET DYNAMISME DU MARCHÉ				
I-1	PIB par habitant (2015), en dollars et parité de pouvoir d'achat courants	FMI, World Economic Outlook Database	8	États-Unis, Irlande
I-2	Accès aux marchés de l'UE 27 (2015), indice	FMI, CEPII	3	Belgique, Pays-Bas
I-3	TCAM du PIB en volume (2015), en %	FMI, World Economic Outlook Database	10	Irlande, Suède
I-4	Répartition de la richesse mondiale (2015), en Md\$	FMI, World Economic Outlook Database	6	États-Unis, Chine
I-5	Dépenses de consommation finale (2015), en % du PIB	Eurostat	4	Royaume-Uni, Italie
I-6	Taux de fécondité (2014)	Eurostat, Banque Mondiale	1	France, Irlande
I-7	Exportation de marchandises (2015), en % des exportations mondiales	OMC	8**	Chine, États-Unis
I-8	Exportation de services (2015), en % des exportations mondiales	CNUCED	5**	États-Unis, Royaume-Uni
I-9	TCAM des exportations de biens et services (2015), en %	CNUCED	7	Irlande, États-Unis
I-10	Part de marché dans les IDE sortants (2015), en % des stocks mondiaux d'IDE sortants	CNUCED, World Investment Report	5	États-Unis, Allemagne
II ÉDUCATION ET CAPITAL HUMAIN				
II-1	Dépenses totales d'éducation (2013), en % du PIB	OCDE - Regards sur l'Éducation	7	Royaume-Uni, États-Unis
II-2	Dépenses annuelles totales par élève/étudiant (2013), en équivalents US convertis sur la base des parités de pouvoir d'achat	OCDE - Regards sur l'Éducation	10	États-Unis, Autriche
II-3	Dépenses publiques d'éducation (2013), part relative des dépenses totales	OCDE - Regards sur l'Éducation	8	Finlande, Suède
II-4	Niveau de culture scientifique des élèves de 15 ans (2012), en % d'élèves classés dans chaque niveau	OCDE - PISA	10	Japon, Finlande
II-5	Diplômés dans l'enseignement supérieur, parmi les 25-34 ans (2015), en %	OCDE - Regards sur l'Éducation	7	Japon, Irlande
II-6	RHST, personnes employées dans les sciences et technologies et/ou diplômés de l'éducation tertiaire (2015), 25-64 ans, part dans la population active	Eurostat	7	Finlande, Suède
II-7	Personnel de R&D (2014), effectif pour 1 000 actifs	OCDE - PIST	4	Finlande, Suède
II-8	Productivité par tête du travail (2015), en USD à PPA de 2015	The Conference Board and Groningen Growth and Development Centre	5	Irlande, États-Unis
II-9	Productivité horaire du travail (2015), en USD à PPA de 2015	The Conference Board and Groningen Growth and Development Centre	5	Irlande, Belgique
II-10	Évolution de la productivité horaire du travail (2015), en %	The Conference Board and Groningen Growth and Development Centre	6	Irlande, Suède
III RECHERCHE ET INNOVATION				
III-1	Dépenses intérieures de R&D (2014), en milliards d'USD en prix et à PPA courants	OCDE - PIST	6**	États-Unis, Chine
III-2	Évolution des dépenses intérieures de R&D (2014), en %	OCDE - PIST	9	Pologne, Royaume-Uni
III-3	Évolution des dépenses intérieures de R&D des entreprises (2014), en %	OCDE - PIST	9	Pologne, Royaume-Uni
III-4	Intensité des activités de R&D, DIRD/PIB (2014), en %	OCDE - PIST	8	Japon, Finlande
III-5	Crédits publics pour la R&D (2015), en millions d'USD à parité de pouvoir d'achat	OCDE - PIST	4	États-Unis, Allemagne
III-6	Corrélation entre intensité en R&D et poids des entreprises dans la R&D (2014)	OCDE - PIST	n/a	n/a

INDICATEURS		SOURCE	RANG FRANCE 2016	PREMIERS PAYS
III-7	Stratégies d'innovation par taille d'entreprise (2012), en %	Eurostat	7 -7	Allemagne, Irlande/ Allemagne, Irlande
III-8	Investissements dans les TIC (2013), en % du PIB	OCDE	5	Suède, Japon
III-9	Nombre de demandes de brevets déposées au titre du PCT (2013), en nombre et par million d'habitants	OCDE, Eurostat	4	États-Unis, Japon
III-10	Marques commerciales déposées par pays d'origine (2014), nombre par million d'habitants	OMPI, Eurostat	11	Autriche, Suède
III-11	Modèles et dessins industriels par pays d'origine (2014), nombre par million d'habitants	OMPI, Eurostat	9	Suède, Autriche
III-12	Avantage technologique révélé – Nanotechnologies (2012), demande de brevets selon la voie PCT, année de priorité, pays de résidence du (des) inventeur(s)	OCDE, Base de données sur les brevets	4	Pologne, Espagne
III-13	Avantage technologique révélé – Biotechnologies (2013), demande de brevets selon la voie PCT, année de priorité, pays de résidence du (des) inventeur(s)	OCDE, Base de données sur les brevets	8	Espagne, Belgique
III-14	Avantage technologique révélé – TIC (2013), demande de brevets selon la voie PCT, année de priorité, pays de résidence du (des) inventeur(s)	OCDE, Base de données sur les brevets	8	Finlande, Suède
III-15	Avantage technologique révélé – Technologies liées à l'environnement (2013), demande de brevets selon la voie PCT, année de priorité, pays de résidence du (des) inventeur(s)	OCDE, Base de données sur les brevets	7	Espagne, Finlande
III-16	Brevets déposés par la France dans tous les secteurs clés (2013)	OCDE, base de données sur les brevets	n/a	n/a
III-17	Avantage technologique révélé en France dans tous les secteurs clés (2013)	OCDE, base de données sur les brevets	n/a	n/a
IV INFRASTRUCTURES				
IV-1	FBCF des administrations publiques (2015), en % du PIB	OCDE	6	Pologne, Suède
IV-2	Investissements des les infrastructures de transport intérieur (2014), dépenses brutes d'investissement en % du PIB	OCDE	1	France, Japon
IV-3	Densité des infrastructures de transport terrestre (2014), en km par million d'habitants	Eurostat	n/a	n/a
IV-4	Transport routier de marchandises (2015), total chargé en millions de tonnes-km	Eurostat	4	Allemagne, Pologne
IV-5	Transport ferroviaire de marchandises (2015), en millions de tonnes-km	Eurostat	3	Allemagne, Pologne
IV-6	Transport maritime de marchandises (2014), poids brut en milliers de tonnes	Eurostat	6	Pays-Bas, Royaume-Uni
IV-7	15 premiers aéroports de l'UE 28 (2015), en millions de passagers à bord	Eurostat	2	Royaume-Uni, France
IV-8	Investissement dans les télécommunications publiques (2013), par habitant en dollars US	OCDE Digital Economy Outlook	5	Pays-Bas, États-Unis
IV-9	Taux de pénétration de l'internet haut débit (2015), nombre d'abonnés pour 100 habitants	OCDE Broadband Statistics	2	Pays-Bas, France
IV-10	Tarifcation de l'internet très haut débit (2014), en USD à parité de pouvoir d'achat	OCDE Communications Outlook	8	Finlande, Japon
IV-11	Vitesse de téléchargement descendant moyen (2014), en Mbits/s	OCDE Communications Outlook	4	Suède, Japon
IV-12	Part des souscriptions à un abonnement internet fixe >= 10Mbps	Digital Scoreboard, Commission européenne	1	France, Espagne
IV-13	Déploiement de l'IPv6 (2016), en %	Cisco	7	Belgique, Allemagne
IV-14	Prix de l'électricité (2015), prix TTC (euros/kWh)	Eurostat	3	Suède, Finlande
IV-15	Variabilité du prix de l'électricité (2015), écart-type du prix TTC en %	Eurostat	10	Irlande, Espagne
IV-16	SAIFI - Fiabilité et qualité du réseau électrique (2014), en nombre d'interruptions moyennes par an	CEER (Council of European Energy Regulators)	4	Pays-Bas, Allemagne
IV-17	Indicateurs des principaux marchés européens de bureaux (2015), transactions (m ²) et taux de vacance (%)	BNP Paribas Real Estate	1	France (Paris), Royaume-Uni (Londres)

INDICATEURS		SOURCE	RANG FRANCE 2016	PREMIERS PAYS
V ENVIRONNEMENT ADMINISTRATIF ET RÉGLEMENTAIRE				
V-1	Facilités administratives en termes d'exécution des contrats (2016), <i>indice</i>	Banque Mondiale, Doing Business 2016	3	Autriche, Allemagne
V-2	Facilités administratives en termes de création d'entreprise (2016), <i>indice</i>	Banque Mondiale, Doing Business 2016	6	Suède, Royaume-Uni
V-3	Facilités administratives en termes de transfert de propriété (2016), <i>indice</i>	Banque Mondiale, Doing Business 2016	13	Suède, Finlande
V-4	Indice de développement de l'administration électronique (e-administration) (2016)	UNPACS (United Nations Public Administration Country Studies)	5	Royaume-Uni, Finlande
V-5	Utilisation d'internet par les entreprises et les particuliers pour leurs contacts avec les pouvoirs publics (2015), <i>en %</i>	Eurostat	2	Finlande, France
V-6	Indicateur de protection de l'emploi (2013)	OCDE, Perspectives de l'emploi de l'OCDE	14	États-Unis, Royaume-Uni
V-7	Nombre annuel de jours de travail perdus pour cause de grève (2014)	IMD, World Competitiveness Yearbook	11	Japon, Pologne
V-8	Estimation de la valeur des marchés publics (2014), <i>en Md€</i>	Commission européenne, Public procurement indicators	2	Royaume-Uni, France
V-9	Croissance nette de la population d'entreprises – Ensemble de l'économie (2014)	Eurostat	1	France, Royaume-Uni
V-10	Croissance nette de la population d'entreprises – Industrie manufacturière (2014)	Eurostat	1	France, Pays-Bas
V-11	Taux de création d'entreprises (2014), <i>en %</i>	Eurostat	4	Royaume-Uni, Pologne
VI ENVIRONNEMENT FINANCIER				
VI-1	Facilité d'accès aux emprunts (2015-2016), <i>perception</i>	WEF, Global Competitiveness reports	4	Suède, Finlande
VI-2	Évolution des crédits aux sociétés non financières (2016), <i>indice 100 en décembre 2007</i>	Banque de France	1*	France, Allemagne
VI-3	Évolution des conditions d'accès aux financements obligataires et bancaires des entreprises (2016)	Banque de France, Banque Centrale européenne	n/a	n/a
VI-4	Capitalisations boursières des 10 premières places financières (2015)	WFE, World Fédération of Exchanges	****	n/a
VI-5	Parts de marché mondiales dans l'industrie européenne de fonds d'investissements (2015), <i>en %</i>	EFAMA	3	Irlande, Allemagne
VI-6	Investissement en capital-risque (2015), <i>en % du PIB</i>	EVCA, Eurostat	3	Finlande, Irlande
VII COÛTS ET FISCALITÉ				
VII-1	Coût d'exploitation des entreprises - Ensemble économie (2016), <i>en part, États-Unis pays de référence</i>	KPMG	3*	Pays-Bas, Italie
VII-2	Coût d'exploitation des entreprises - Secteur de la R & D (2016), <i>en part, États-Unis pays de référence</i>	KPMG	2*	Pays-Bas, France
VII-3	Rémunération du travail par salarié (2015), <i>en USD à prix constants 2015</i>	OCDE	5	Pologne, Espagne
VII-4	Évolution de la rémunération du travail par salarié - Ensemble de l'économie (TCAM) (2015)	OCDE	8	Belgique, Irlande
VII-5	Évolution du coût horaire de la main-d'œuvre - Ensemble de l'économie (TCAM) (2015)	Eurostat	7	Italie, Belgique
VII-6	Évolution du coût horaire de la main-d'œuvre - Industrie (TCAM) (2015)	Eurostat	7	Irlande, Espagne
VII-7	Évolution des coûts salariaux unitaires - Ensemble économie (TCAM) (2015)	OCDE	3*	Pays-Bas, Espagne
VII-8	Évolution des coûts salariaux unitaires - Industrie manufacturière (TCAM) (2015)	OCDE	1*	France, Pays-Bas
VII-9	Évolution de la productivité par heure travaillée - Ensemble de l'économie (TCAM) (2015)	OCDE	6*	Suède, Royaume-Uni

INDICATEURS		SOURCE	RANG FRANCE 2016	PREMIERS PAYS
VII-10	Évolution de la productivité par heure travaillée - Industrie manufacturière (TCAM) (2015)	OCDE	2*	Suède, France
VII-11	Évolution de la compétitivité-coût - Zone euro (2016)	OCDE	2*	Espagne, France
VII-12	Évolution de la compétitivité-coût - ZE/EU/Japon (2016)	OCDE	****	n/a
VII-13	Structure des recettes fiscales (2014), en % des recettes totales	OCDE	***	n/a
VII-14	Recettes fiscales (2014), en % du PIB	OCDE	14	États-Unis, Irlande
VII-15	Taux moyen du coin fiscal (2015), en %	OCDE	10	Irlande, Royaume-Uni
VII-16	Recettes de l'impôt sur les sociétés (2014), en % du PIB	OCDE	6	Allemagne, Pologne
VII-17	Taux nominal de l'impôt sur les sociétés (2015), en %	Eurostat, Taxation Trends in the European Union	12	Irlande, Pologne
VII-18	Financement public et incitations fiscales à la R&D des entreprises (2013), en % du PIB	OCDE	1	France, Belgique
VII-19	Estimation des stabilisateurs automatiques (2013)	OCDE, Panorama de la société	5	Suède, Autriche
VIII QUALITÉ DE VIE				
VIII-1	Accessibilité de la santé (2014), coût restant pour les ménages, par personne en USD PPA	OCDE	1	France, Pologne
VIII-2	Dépenses de santé (2015), en % du PIB	OCDE	5	Japon, Allemagne
VIII-3	Dépenses au titre des établissements d'enseignement (2013), en % du PIB	OCDE, Éducation at a Glance	7	Royaume-Uni, États-Unis
VIII-4	Dépenses publiques de protection sociale (2014), en % du PIB	OCDE	1	France, Finlande
VIII-5	Dépenses publiques pour la culture, les loisirs et les cultes (2014), par hab (USD PPP)	OCDE	2	Pays-Bas, France
VIII-6	Inégalité de la distribution de revenu (2013), coefficient de Gini	OCDE	6	Finlande, Belgique
VIII-7	Indicateur comparatif des niveaux de prix (EUR PPP) (2016)	OCDE	5	Pologne, Espagne
IX CROISSANCE VERTE				
IX-1	Part de chaque source dans la production d'électricité de l'UE 21 (2015), en %	International Energy Agency	***	n/a
IX-2	Part de chaque énergie dans la production d'électricité renouvelable de l'UE 28 (2014), en %	EurObserv'ER, État des énergies renouvelables en Europe	***	n/a
IX-3	Part des énergies renouvelables dans la consommation intérieure brute d'énergie dans l'UE 28 (2014), en %	Eurostat	8	Suède, Autriche
IX-4	Production primaire d'énergie provenant des énergies renouvelables (2014), en % du total de l'UE 28	Eurostat	3	Allemagne, Italie
IX-5	Structure de la production d'électricité (2015), en %	International Energy Agency	***	n/a
IX-6	Structure de la production d'électricité d'origine renouvelable (2015), en %	International Energy Agency	***	n/a
IX-7	Intensité carbone (2014), en milliers de tonnes de CO ₂ /PIB en millions de PPA	Eurostat	2	Suède, France
IX-8	Émissions de CO ₂ par combustion de carburant, pour 1 000 habitants (2014), en milliers de tonnes de CO ₂	Eurostat	2	Suède, France
IX-9	Intensité énergétique du PIB, avec et sans l'énergie nucléaire (2014), en MTEP/millions PPA	Eurostat	1	France, Irlande
IX-10	Emplois dans le secteur des énergies renouvelables (2014)	Eurostat	2	Allemagne, France
IX-11	Chiffre d'affaires dans le secteur des énergies renouvelables (2014), en millions d'euros	Eurostat	2	Allemagne, France

* Échantillon restreint (10 pays ou moins).

** Parmi les premières économies mondiales.

*** Indicateurs de structure ne donnant pas lieu à l'établissement d'un rang.

**** Positionnement de l'Europe ou de la zone euro.

INDICATEURS

L'édition 2016 du Tableau de Bord de l'Attractivité de la France propose de nouveaux indicateurs pour enrichir l'analyse proposée ou remplacer d'anciens indicateurs n'étant plus disponibles. Ces nouveaux indicateurs sont les suivants :

2-III-8	Investissements dans les TIC (2013), en % du PIB
2-III-9	Nombre de demandes de brevets déposées au titre du PCT (2013), nombre par million d'habitants
2-IV-12	Part des souscriptions à un abonnement internet fixe >= 10 Mbps
2-V-4	Indice de développement de l'administration électronique (e-administration)
2-V-10	Croissance nette de la population d'entreprises - Industrie manufacturière (2014)
2-VII-9	Évolution de la productivité par heure travaillée - Ensemble de l'économie (TCAM) (2015)
2-VII-10	Évolution de la productivité par heure travaillée - Industrie manufacturière (TCAM) (2015)

INDICATEURS

Quelques indicateurs de l'édition 2015 du Tableau de Bord de l'Attractivité de la France ne sont plus disponibles ou n'ont pas été mis à jour depuis plusieurs années. Ils n'ont pas été retenus dans l'édition 2016. Ces indicateurs sont les suivants :

1-III-5	Projets d'implantation d'entreprises étrangères (2014) - Classement selon la part de marché européenne dans les secteurs Matériels aéronautiques et Équipements médicaux, en %
1-IV-5	Villes les plus attractives pour les récemment diplômés (2012-2013) - Part des nouveaux arrivants récemment diplômés, en %
2-III-8	Familles triadiques de brevets (2013), nombre par million d'habitants
2-V-9	Évolution de l'estimation annuelle de la valeur des marchés publics (TCAM)
2-V-10	Accessibilité de la justice (2012)